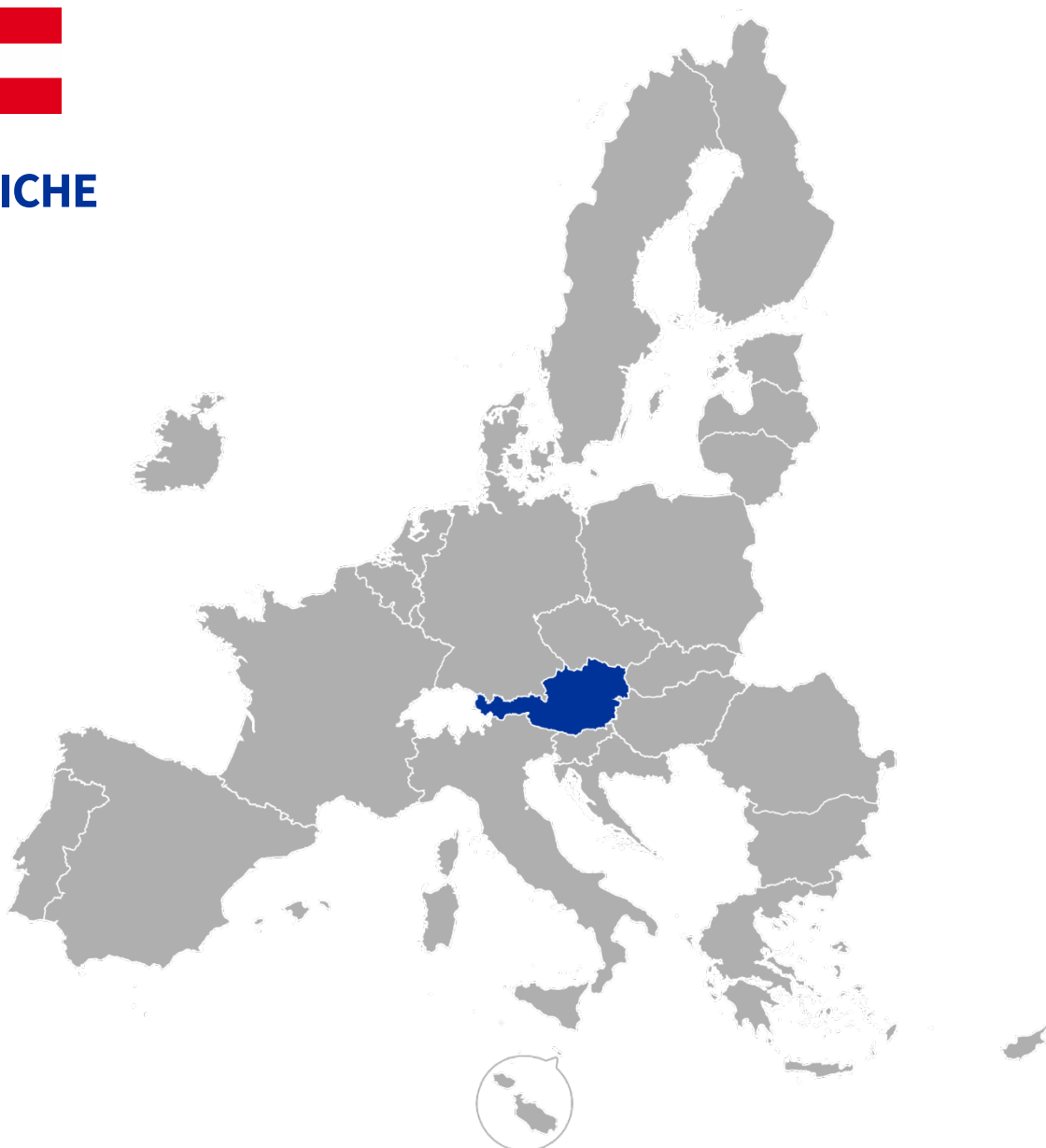




AUTRICHE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ **Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières**

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et
la présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du
jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____%. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas ____ km les unes des autres, car _____.
Ces infrastructures devraient couvrir _____, car
_____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

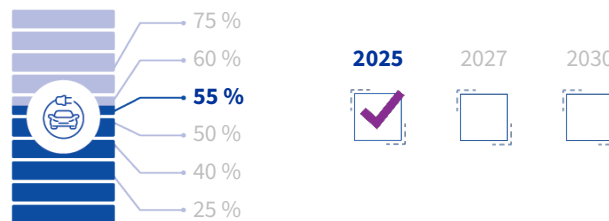
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche	55 %	2025	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	40 km	
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

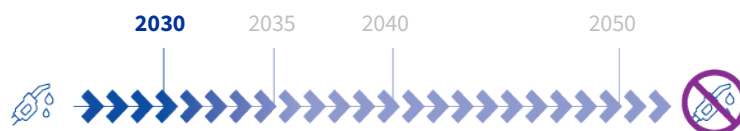
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2025**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Votre pays est connu pour fixer des objectifs ambitieux en matière d'action pour le climat et cherche à atteindre des objectifs tout aussi ambitieux au niveau de l'UE.
- Des investissements cruciaux et une transition rapide de l'industrie vers des sources d'énergie durables sont nécessaires. Néanmoins, une fois cet objectif atteint, vous tablez sur d'importantes possibilités économiques pour votre pays, y compris en matière de création d'emplois, d'innovation et d'investissements étrangers dans les entreprises autrichiennes.
- Une ambition accrue contribuerait à accélérer le déploiement des voitures à émissions nulles et à les rendre plus abordables; par conséquent, vous plaidez pour que la suppression progressive soit avancée à 2030. Toutefois, vous êtes disposé(e) à rendre la proposition encore plus ambitieuse si les autres États membres sont d'accord. Vous espérez que la proposition ne sera pas vidée d'une trop grande partie de sa substance.
- Fixer des objectifs ambitieux au niveau de l'UE est essentiel pour créer un sentiment de sécurité et des perspectives à long terme pour les gouvernements et les entreprises qui cherchent à investir dans les véhicules électriques. Votre objectif est de convaincre les pays moins ambitieux du potentiel que recèle la transformation industrielle.
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **40 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

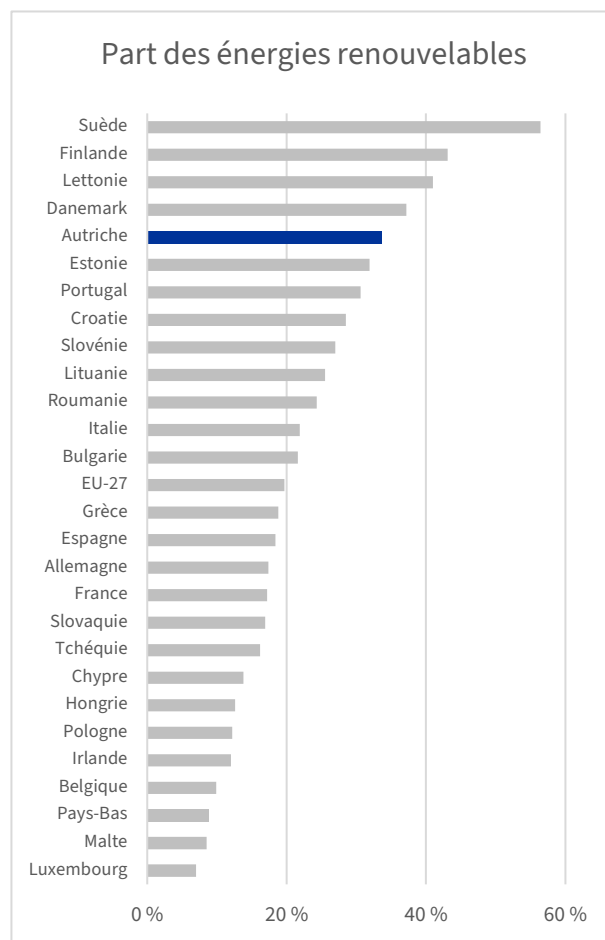
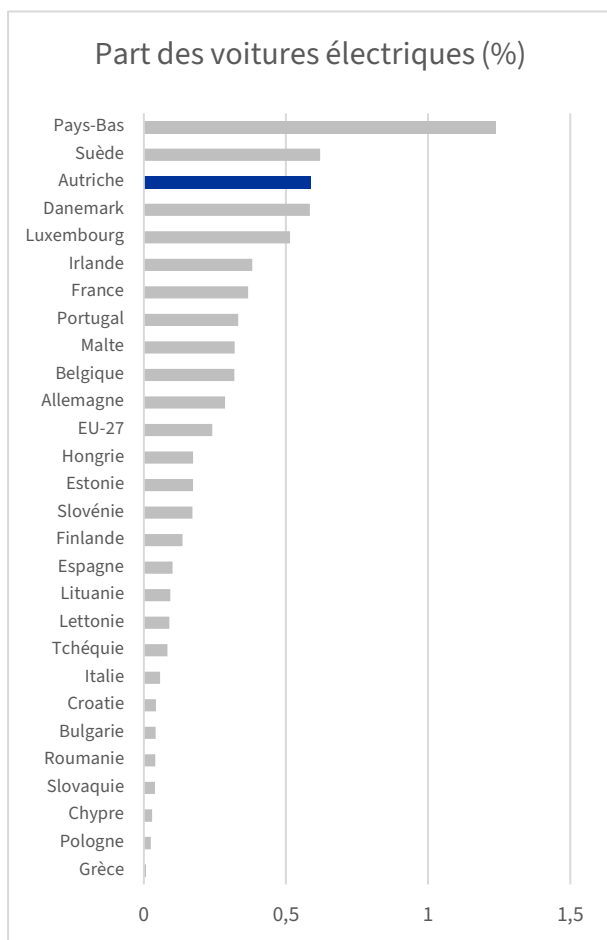
- Vous avez de grandes ambitions en ce qui concerne les infrastructures de recharge des véhicules électriques.
- Un grand nombre de touristes transitant par votre pays tout au long de l'année, vous voulez vous assurer que les conducteurs de véhicules électriques trouvent le réseau routier autrichien attrayant. Ne couvrir que le réseau RTE-T risquerait de surcharger le système. Ainsi, pour éviter les embouteillages, vous préconisez une couverture dense de points de recharge sur toutes les autoroutes.
- Vous avez conscience que cela nécessitera des investissements importants, mais vous estimez que l'action pour le climat ne peut pas attendre. Il est préférable d'investir maintenant pour que le déploiement des infrastructures destinées aux véhicules électriques soit une réussite.
- D'expérience, vous savez qu'une fois mises en place, les stations de recharge seront utilisées.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: **Les négociations se déroulent en 2021!**



	Union européenne	Autriche
PIB par habitant en €	30 440	42 650
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	107,6
Taux de chômage	7,2 %	6 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	2 208
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	85
Part des énergies renouvelables	19,7 %	33,6 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	570
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	248 740
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	6,4 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

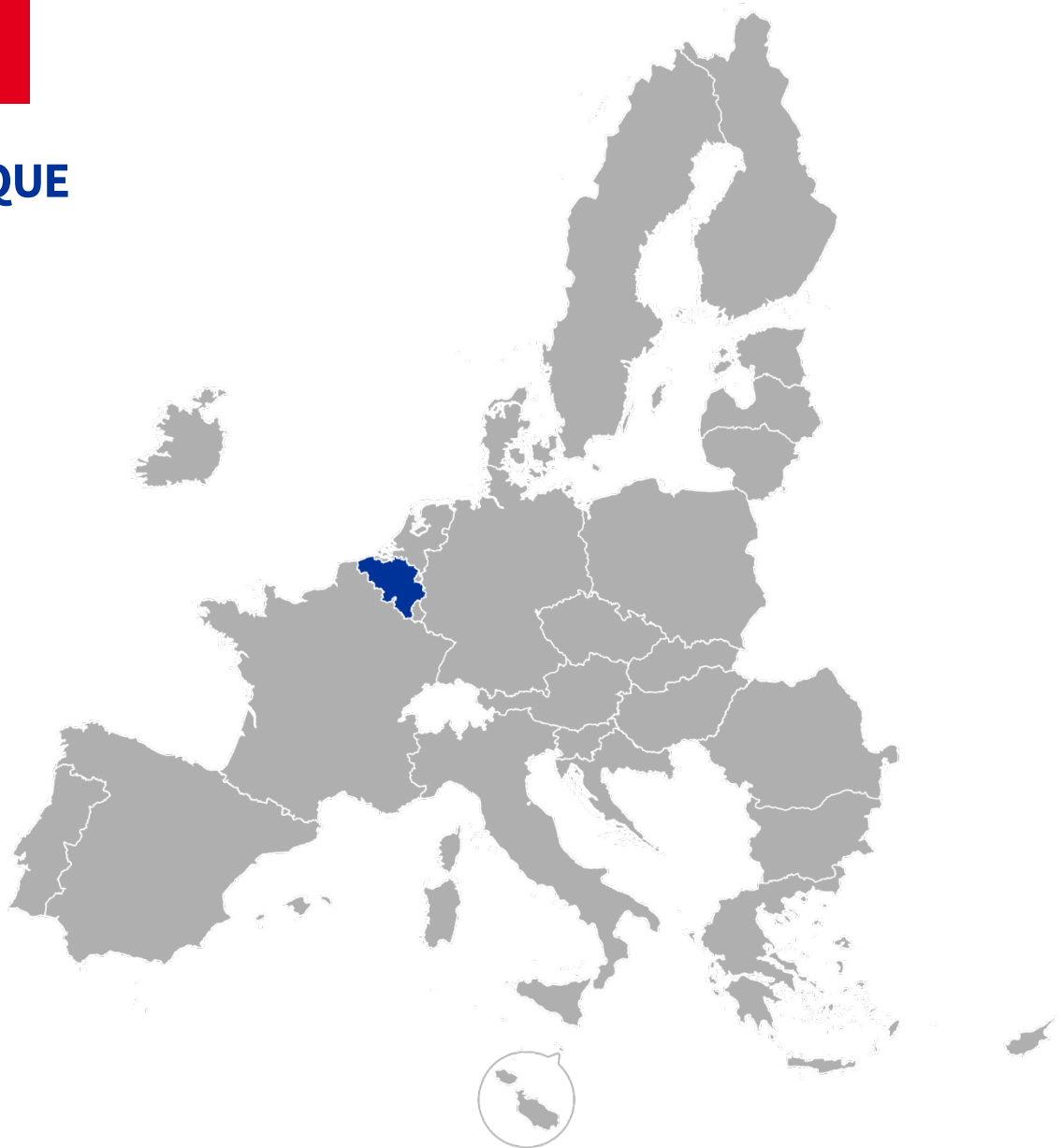
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
QC-01-25-005-FR-C



BELGIQUE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



BELGIQUE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et
la présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du
jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____ %. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas _____ km les unes des autres, car _____.
Ces infrastructures devraient couvrir _____, car
_____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

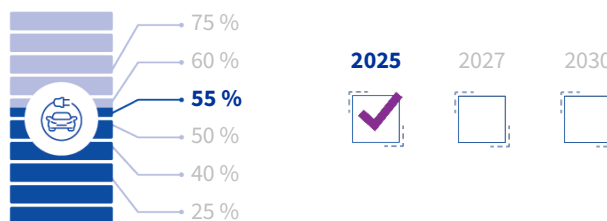
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique	55 %	2025	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	40 km	
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

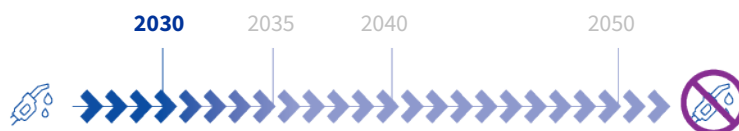
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2025**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Votre pays s'est engagé à rendre plus écologiques les véhicules sur ses routes, à réduire le nombre de moteurs à combustion et à mener une transformation durable.
- Vous prévoyez une augmentation du nombre de voitures à l'avenir, à mesure que davantage de personnes sont à la recherche de mobilité. Pour éviter une hausse du nombre de véhicules à combustion, vous cherchez à mettre en place des objectifs ambitieux et des mesures d'incitation qui encouragent les utilisateurs à acheter des véhicules électriques et motivent les constructeurs automobiles à en développer et à en produire.
- Bien que vous souteniez la proposition de la Commission, vous estimez que les objectifs ne sont pas assez ambitieux. Le changement climatique ne peut être reporté, il faut y remédier dès maintenant, même si cela comporte des défis pour certains des pays les plus pauvres de l'UE.
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **40 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

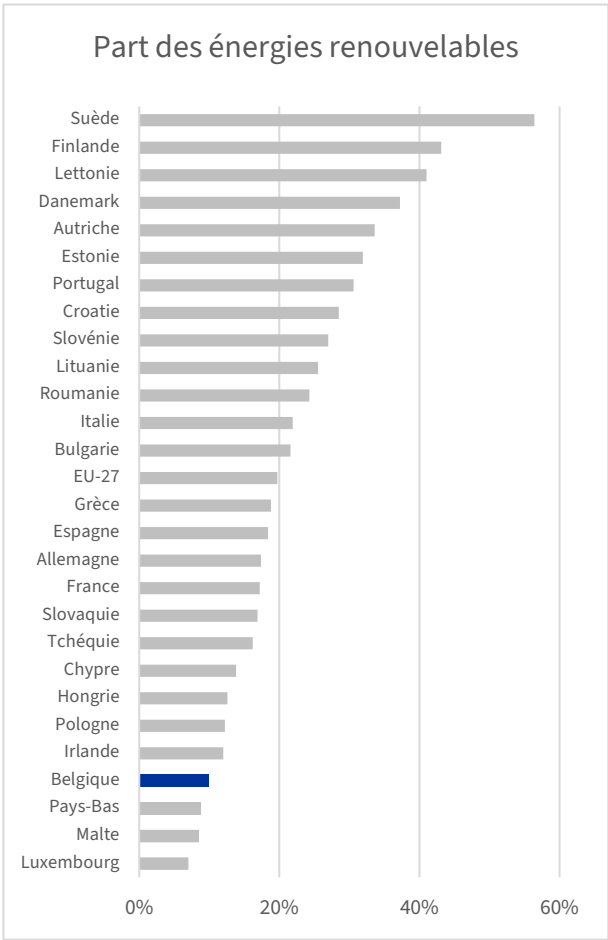
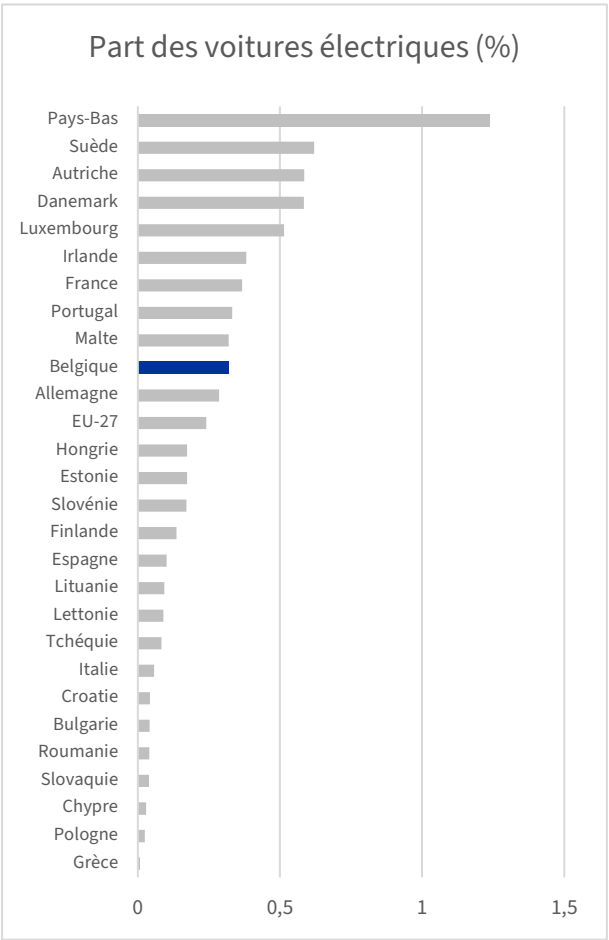
- Vous avez de grandes ambitions en ce qui concerne les infrastructures pour carburant, étant donné que votre pays investit lourdement dans les stations de recharge et de ravitaillement et peut se permettre de montrer la voie en matière de mobilité électrique.
- Toutefois, une plus grande cohérence entre les niveaux fédéral et régional, ainsi qu'entre les régions, est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Belgique. La réglementation de l'UE pourrait jouer un rôle essentiel pour favoriser cette cohérence et assurer une mise en œuvre harmonieuse dans l'ensemble du pays et de l'Union.
- Dans votre pays densément peuplé, la distance entre les stations de recharge sera inférieure à 40 kilomètres. Vous seriez disposé(e) à réduire cette distance à 30 kilomètres afin de garantir une accessibilité encore plus grande.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

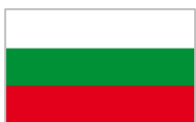
N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



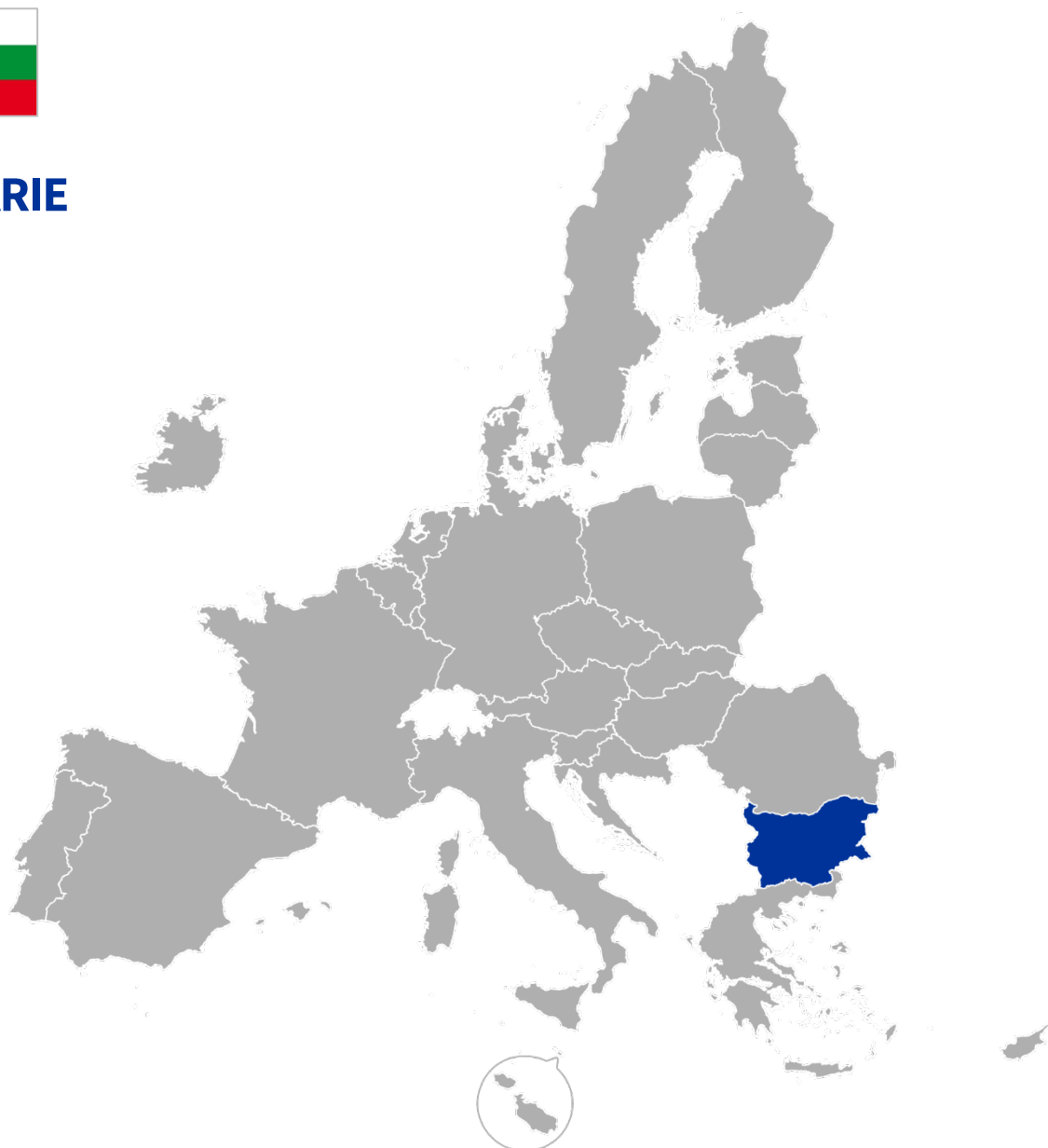
	Union européenne	Belgique
PIB par habitant en €	30 440	40 190
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	377,3
Taux de chômage	7,2 %	5,8 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	2 751
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	145
Part des énergies renouvelables	19,7 %	9,9 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	510
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	439 038
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	3,4 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



BULGARIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

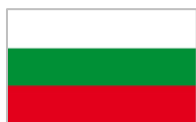
Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



BULGARIE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Lettonie, la Roumanie et la Tchéquie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et
la présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du
jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____%. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas ____ km les unes des autres, car
Ces infrastructures devraient couvrir _____, car
_____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

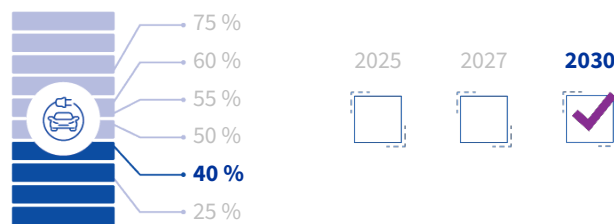
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie	40 %	2030	2050		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

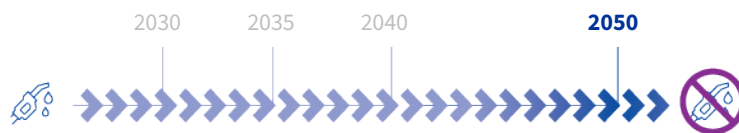
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **40 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2050**.



Vos arguments

- Votre pays est l'un des plus pauvres de l'UE, confronté à un taux de chômage élevé, à la corruption et au plus haut taux de risque de pauvreté. Chaque investissement doit être soigneusement planifié pour éviter des conséquences économiques imprévues. Comme de nombreux autres États membres plus faibles sur le plan économique, vous ne vous opposez pas à l'action pour le climat sur le principe, mais vous craignez que ces mesures ne nuisent à votre économie.
- Jusqu'à présent, votre pays n'a pas encore été en mesure de freiner la hausse des émissions dans le secteur des transports. Une loi visant à atténuer le changement climatique a été adoptée en 2014 mais elle ne prévoit aucun engagement en faveur d'un objectif de réduction des émissions à long terme.
- Vous estimez que la proposition de la Commission est irréaliste sous sa forme actuelle, car elle nécessiterait des investissements importants dans le domaine de l'énergie durable et des subventions pour l'achat de véhicules électriques. Le citoyen bulgare moyen ne peut pas se permettre d'acheter un véhicule électrique neuf et ne comprendrait pas ces priorités budgétaires.
- Le marché de l'occasion des véhicules à combustion domine le marché automobile national; en 2018, 86,9 % des véhicules en Bulgarie avaient plus de dix ans. S'il est nécessaire de modifier les habitudes des consommateurs, il s'agit d'un objectif à long terme qui dépendra des performances économiques du pays.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

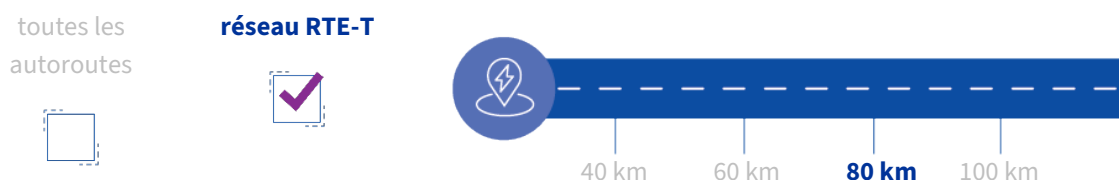
Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **80 kilomètres** les unes des autres.

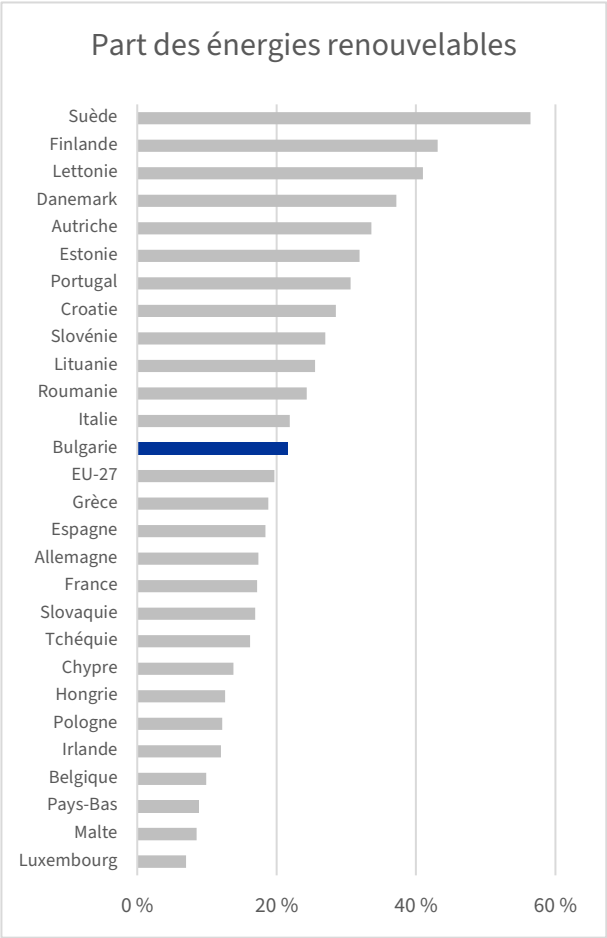
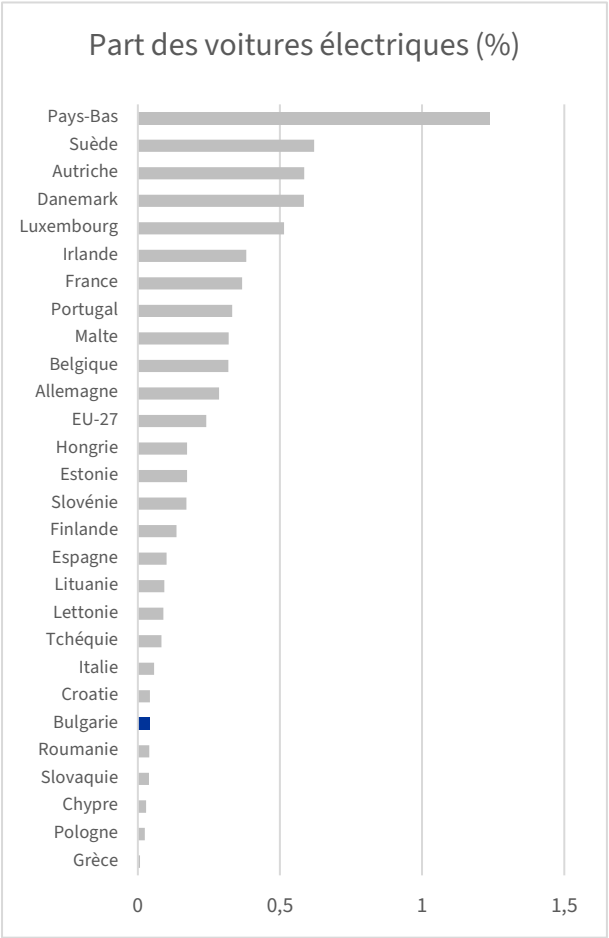


Vos arguments

- Vous reconnaissez la raison d'être de la proposition de la Commission et convenez que des investissements dans les infrastructures pour carburant sont nécessaires. Toutefois, vous ne disposez pas des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre la proposition sous sa forme actuelle.
- Comme d'autres pays des Balkans, vos caractéristiques géographiques et les tendances touristiques saisonnières entraînent des fluctuations considérables de la demande, certaines régions connaissant des hausses en été et des baisses en hiver. Compte tenu de cette situation, il se peut qu'une station de recharge tous les 60 km ne soit pas nécessaire.
- En outre, étant donné que le marché bulgare est composé principalement de voitures d'occasion, un certain temps sera nécessaire pour que le marché des véhicules électriques s'établisse. Par conséquent, vous ne considérez pas qu'il est urgent d'accélérer le développement des infrastructures à ce stade.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Bulgarie
PIB par habitant en €	30 440	9 450
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	63,4
Taux de chômage	7,2 %	6,1 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 968
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	281
Part des énergies renouvelables	19,7 %	21,6 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	439
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	20 429
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	1,4 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

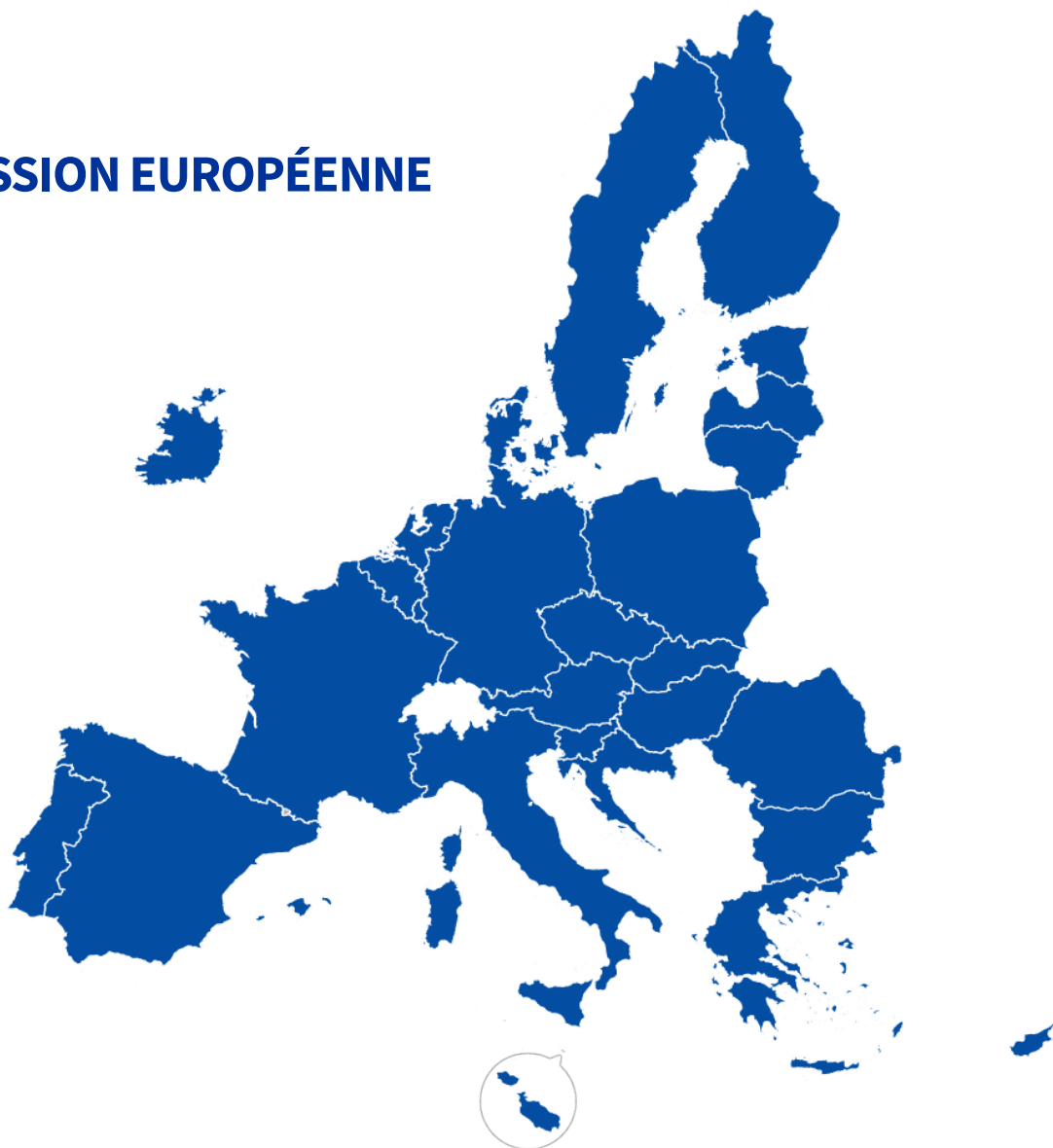
© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925 QC-01-25-005-FR-N
 Print ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567 QC-01-25-005-FR-C



COMMISSION EUROPÉENNE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles, ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure votre proposition relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Lorsque la présidence (présidant la session) vous donne la parole, vous présentez votre proposition aux représentant(e)s des États membres et participez aux négociations.

Les deux articles présentés couvrent les limites d'émissions pour les voitures nouvellement immatriculées et une exigence minimale pour les infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques. Les autres articles de la proposition ont déjà fait l'objet d'un accord au niveau préparatoire¹.



Votre objectif principal

Faire en sorte que le texte initial soit, autant que possible, repris dans la version finale, tout en aidant le Conseil à trouver une position commune. Une solution européenne commune s'impose d'urgence!

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

C'est une bonne chose d'avoir aujourd'hui ce débat important sur l'écologisation des voitures particulières neuves dans l'UE. Le règlement bénéficierait grandement aux citoyens et aux citoyennes ainsi qu'à l'UE, car:

Dans le projet de règlement de la Commission, nous proposons de supprimer progressivement l'immatriculation des véhicules équipés d'un moteur à combustion interne d'ici à 2035, car:

À cette fin, nous pensons qu'un objectif de 55 % de véhicules électriques d'ici à 2030 envoie le bon signal aux consommateurs et aux entreprises.

Les États membres devraient s'engager à installer des infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques à une distance ne dépassant pas 60 km les unes des autres le long du réseau RTE-T des autoroutes européennes importantes, car:

Contribuons ensemble, en tant que communauté, à un secteur des transports plus vert dans l'UE.

Je vous remercie.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. **Préparez une déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour présenter et expliquer votre proposition. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
3. Écoutez attentivement les positions exposées par les États membres. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions.
4. Au cours des négociations, expliquez vos positions et **défendez votre projet**. Prenez la parole et aidez le Conseil à trouver un compromis qui réponde à vos attentes!
5. **Vous n'avez pas le droit de voter** à la fin. Profitez des pauses informelles pour tenter de persuader les délégations de suivre vos suggestions.

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/preparatory-bodies/>

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

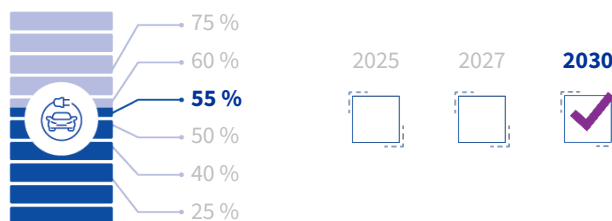
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

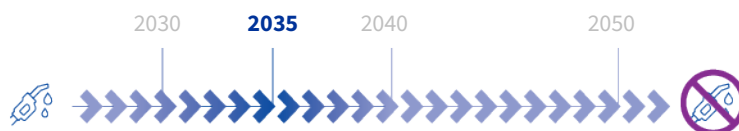
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2035**.



Vos arguments

- Il est urgent de prendre des mesures pour réduire les émissions dans le secteur des transports, et les voitures sont un contributeur important. L'UE devrait fixer des objectifs ambitieux pour concrétiser la promesse du pacte vert.
- La société et les entreprises ont besoin de temps pour s'adapter à ces changements. Vous en avez tenu compte dans votre proposition, en fixant l'année 2035 comme date limite pour l'immatriculation des véhicules équipés d'un moteur à combustion interne.
- Un pourcentage de 55 % pour 2030 est un bon objectif, ambitieux mais réaliste, qui permet d'encourager l'innovation rapide dans le secteur de la mobilité électrique.
- Toutefois, vous êtes disposé(e) à rendre la proposition encore plus ambitieuse si les États membres sont d'accord. Vous espérez que votre proposition ne sera pas vidée d'une trop grande partie de sa substance.
- L'UE doit agir maintenant, afin que les consommateurs et les entreprises puissent commencer à s'adapter – il est important que le Conseil parvienne à une décision aujourd'hui!
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **le réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **60 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

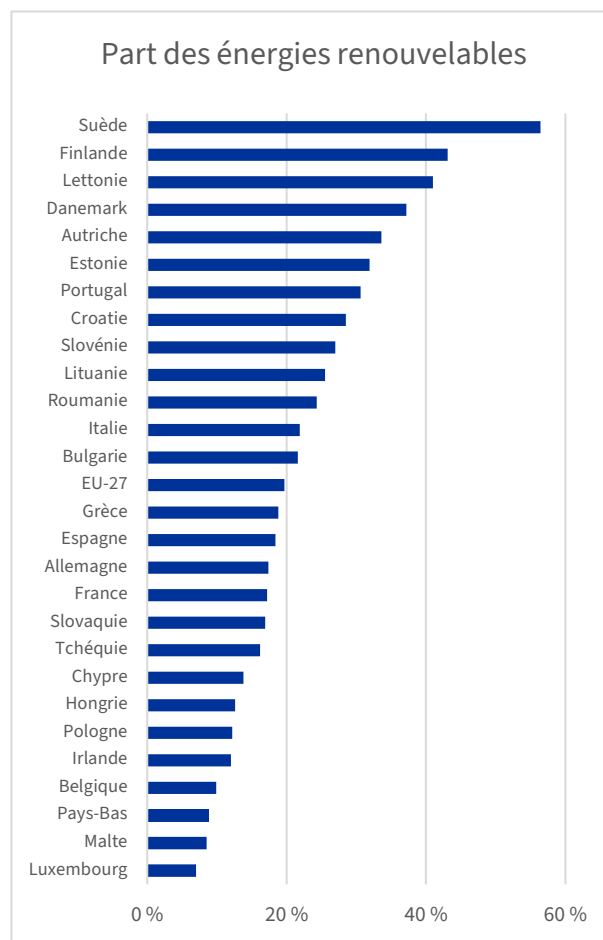
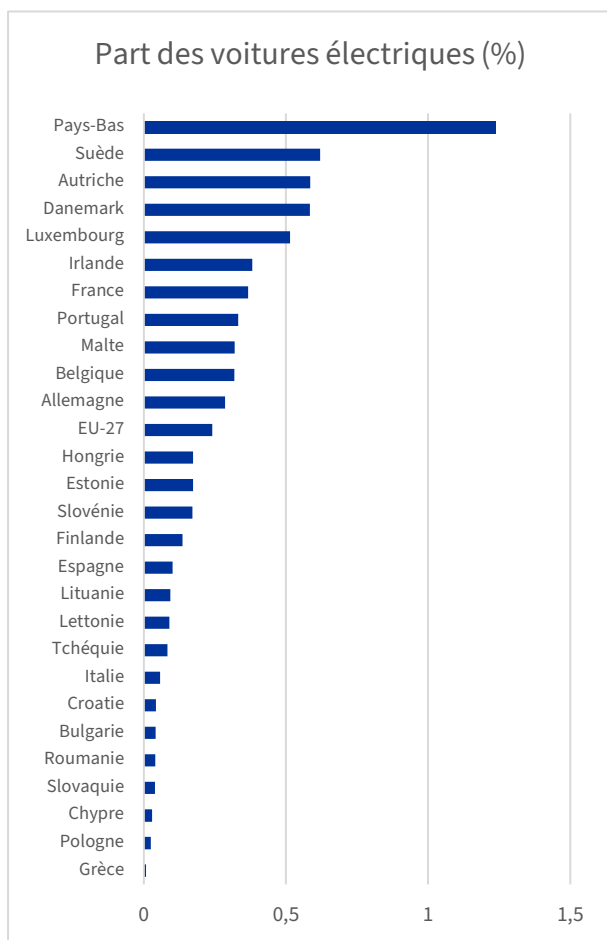
- Les consommateurs n'utiliseront leur voiture électrique que s'ils peuvent être certains de pouvoir les recharger.
- Une distance de 60 kilomètres entre les stations de recharge est une bonne distance: elle procure aux utilisateurs de véhicules électriques une marge de manœuvre quant à l'endroit où recharger leur véhicule.
- Il peut s'avérer difficile de couvrir toutes les autoroutes pour certains États membres dont les territoires sont vastes et les ressources financières limitées. L'obligation de couvrir le réseau RTE-T semble donc être un moyen approprié d'établir rapidement une base de référence pour les infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.
- Quelle que soit la distance que les États membres choisiront, celle-ci doit être contraignante – ils doivent s'engager à fournir le réseau. Dans le cas contraire, les États membres pourraient tout simplement décider de ne pas étendre leur infrastructure destinée aux véhicules électriques.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne
PIB par habitant en €	30 440
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9
Taux de chômage	7,2 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210
Part des énergies renouvelables	19,7 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
QC-01-25-005-FR-C



CROATIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profil des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **Chypre, la Hongrie et la Pologne**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____%. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas _____ km les unes des autres, car _____.
Ces infrastructures devraient couvrir _____, car
_____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

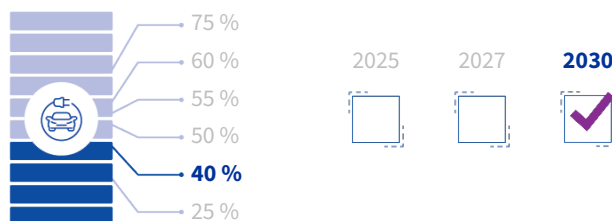
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie	40 %	2030	2040		s'efforcent de	toutes les autoroutes	100 km	
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

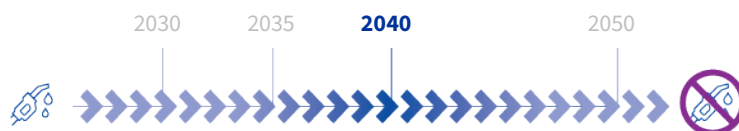
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **40 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2040**.



Vos arguments

- Votre pays a réduit ses émissions de gaz à effet de serre à un rythme plus lent que celui de l'UE dans son ensemble, mais vous restez déterminé(e) à contribuer autant que possible à l'action pour le climat d'une manière qui protège votre économie nationale.
- Vous estimez que le secteur des transports individuels recèle un potentiel important en matière de réduction des émissions. Pour encourager ce changement, la Croatie projette d'exempter les véhicules électriques de la taxe spéciale sur les véhicules à moteur, tout en envisageant de taxer davantage les véhicules plus polluants. Cette approche progressive vise à influencer le comportement des consommateurs et à favoriser l'essor des véhicules électriques au fil du temps.
- Vous restez toutefois préoccupé(e) par l'impact économique d'une transition radicale si la proposition de la Commission est mise en œuvre sans flexibilité suffisante.
- Compte tenu de la forte dépendance de votre pays à l'égard des importations d'énergie, la diversification de l'approvisionnement énergétique est un élément essentiel de la transition, mais qui nécessite aussi beaucoup de temps et de ressources financières. Par conséquent, vous préconisez de reporter l'échéance relative à la suppression progressive et de revoir à la baisse l'objectif intermédiaire, afin de permettre une transition plus équilibrée et viable sur le plan économique.
- Vos notes:

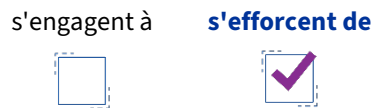
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

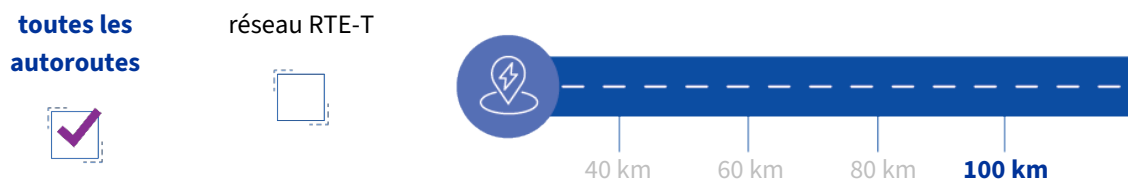
Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **100 kilomètres** les unes des autres.

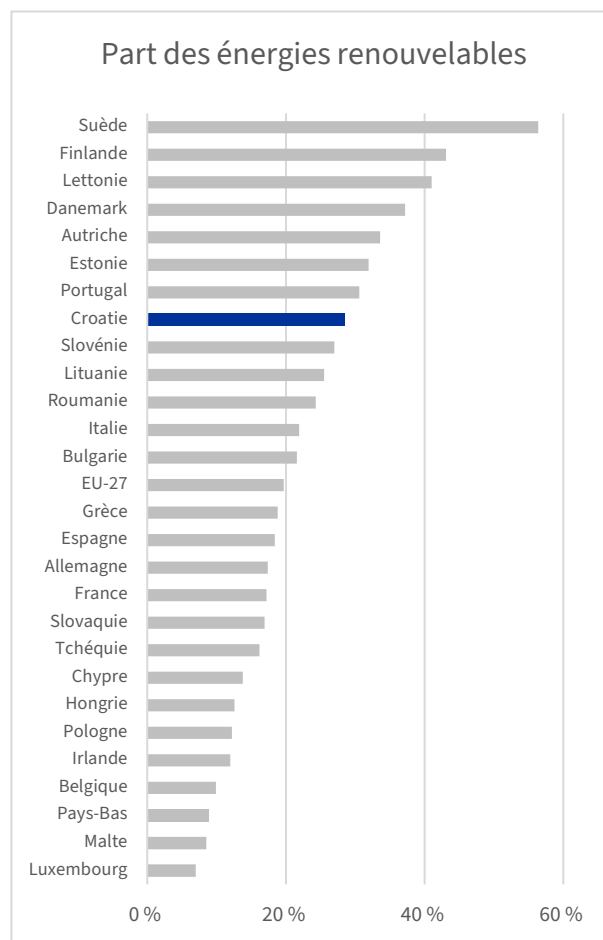
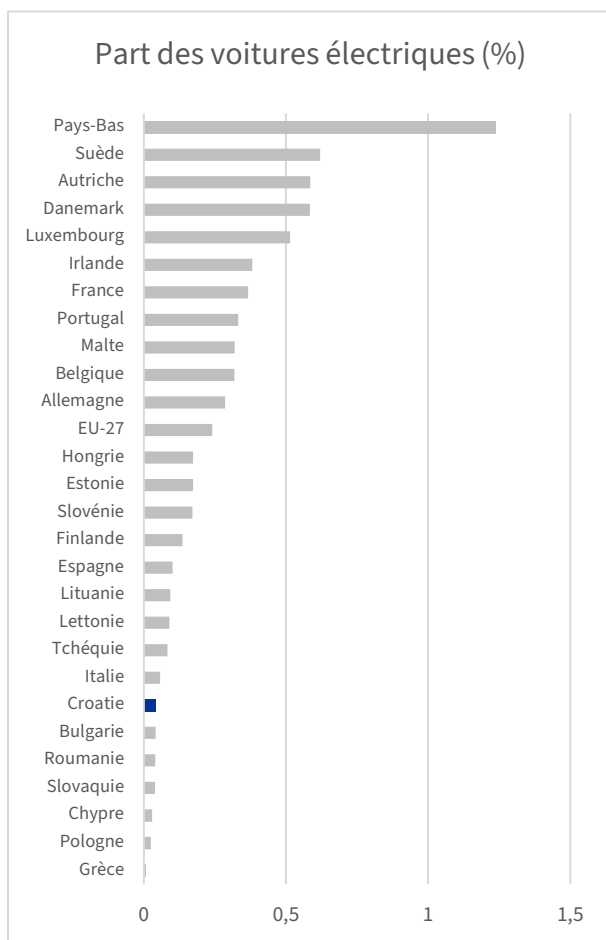


Vos arguments

- Vous comprenez la raison d'être de la proposition de la Commission sur les infrastructures pour carburant et convenez que des investissements sont nécessaires pour atteindre pleinement l'objectif poursuivi. Toutefois, vous ne disposez pas des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre la proposition telle qu'elle se présente actuellement.
- En raison des spécificités géographiques de votre pays, qui compte de nombreux territoires insulaires et des zones à faible densité de population, et des tendances du tourisme saisonnier, vous faites face à des pics de fréquentation en été et à des reculs en hiver, les touristes ne visitant ou ne transitant que par un nombre limité d'endroits. Par conséquent, vous ne pensez pas qu'il soit nécessaire de prévoir des points de recharge tous les 60 km et préconisez de plus grandes distances entre les stations.
- Toutefois, vous convenez que l'installation de points de recharge sur toutes les autoroutes est une approche sensée, garantissant que les touristes se déplaçant avec leur propre véhicule électrique disposeront des infrastructures nécessaires, ce qui pourrait profiter au tourisme.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Croatie
PIB par habitant en €	30 440	12 840
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	72,8
Taux de chômage	7,2 %	7,4 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 561
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	134
Part des énergies renouvelables	19,7 %	28,5 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	449
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	95 577
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	0,7 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

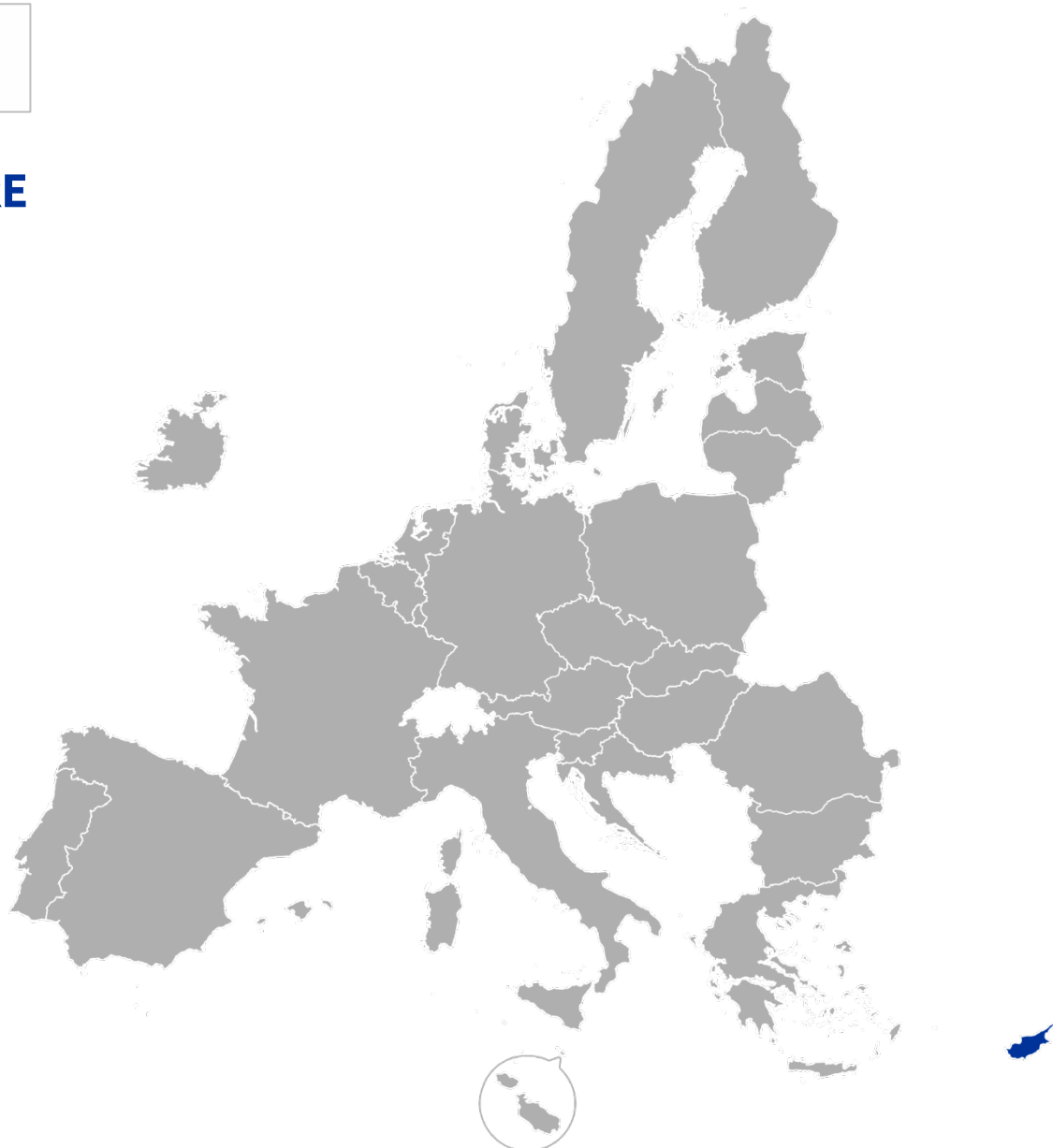
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
 ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
 QC-01-25-005-FR-C



CHYPRE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profil des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



CHYPRE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Croatie, la Hongrie et la Pologne**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

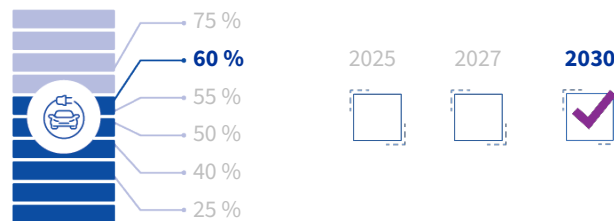
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre	60 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

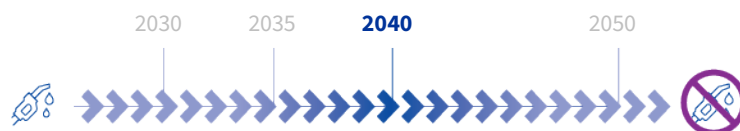
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **60 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2040**.



Vos arguments

- En raison de votre situation géographique, votre pays reste largement isolé des réseaux européens de l'énergie, et votre bouquet énergétique dépend fortement du pétrole. Bien que Chypre augmente activement sa part d'énergies renouvelables, cette transition nécessite du temps et des investissements importants.
- Vous estimez que la proposition de la Commission est importante, mais compte tenu des contraintes uniques de votre pays en matière d'énergie et de marché, vous cherchez à obtenir des assurances pour votre pays, telles que des dérogations ou des exemptions à certains délais, afin de garantir une transition réalisable.
- Dans le même temps, vous ne soutenez pas la révision à la baisse des objectifs à l'échelle de l'UE simplement parce que Chypre pourrait avoir du mal à les atteindre. Au lieu de cela, vous estimez que d'autres États membres, en particulier ceux qui ont la capacité économique d'atteindre ces objectifs, devraient suivre des engagements plus ambitieux.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **80 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

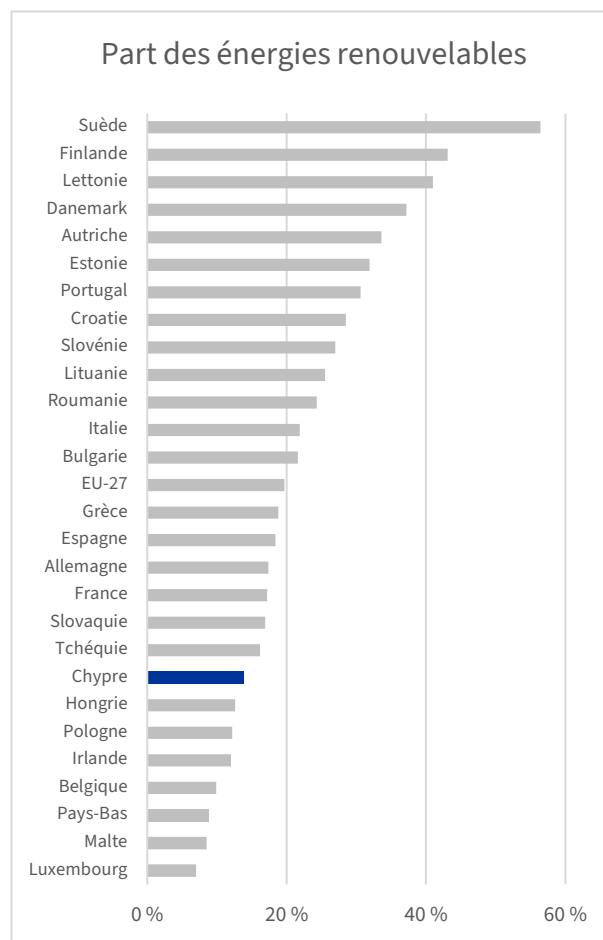
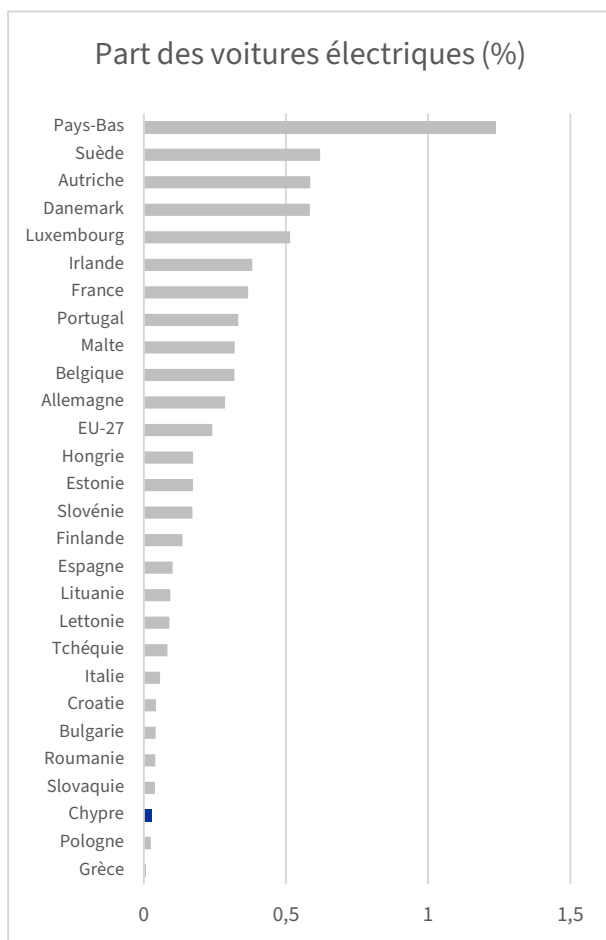
100 km

Vos arguments

- Vous adoptez une approche très prudente en ce qui concerne les infrastructures de points de recharge. Votre territoire étant petit, votre marché automobile limité et le nombre de voitures généralement bas, il n'y a pas de besoin immédiat d'un grand nombre de stations de recharge et de ravitaillement.
- Si le nombre de résidents sur l'île augmente en été, cela n'a pas d'incidence significative sur la circulation ou les émissions, étant donné que la plupart des visiteurs ne se rendent pas sur l'île dans leur propre voiture.
- Compte tenu de ces facteurs, vous estimez que les investissements élevés requis par la proposition ne sont pas justifiés dans votre contexte.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Chypre
PIB par habitant en €	30 440	25 080
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	95,7
Taux de chômage	7,2 %	7,6 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	256
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	585
Part des énergies renouvelables	19,7 %	13,8 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	645
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	10 237
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	0,4 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

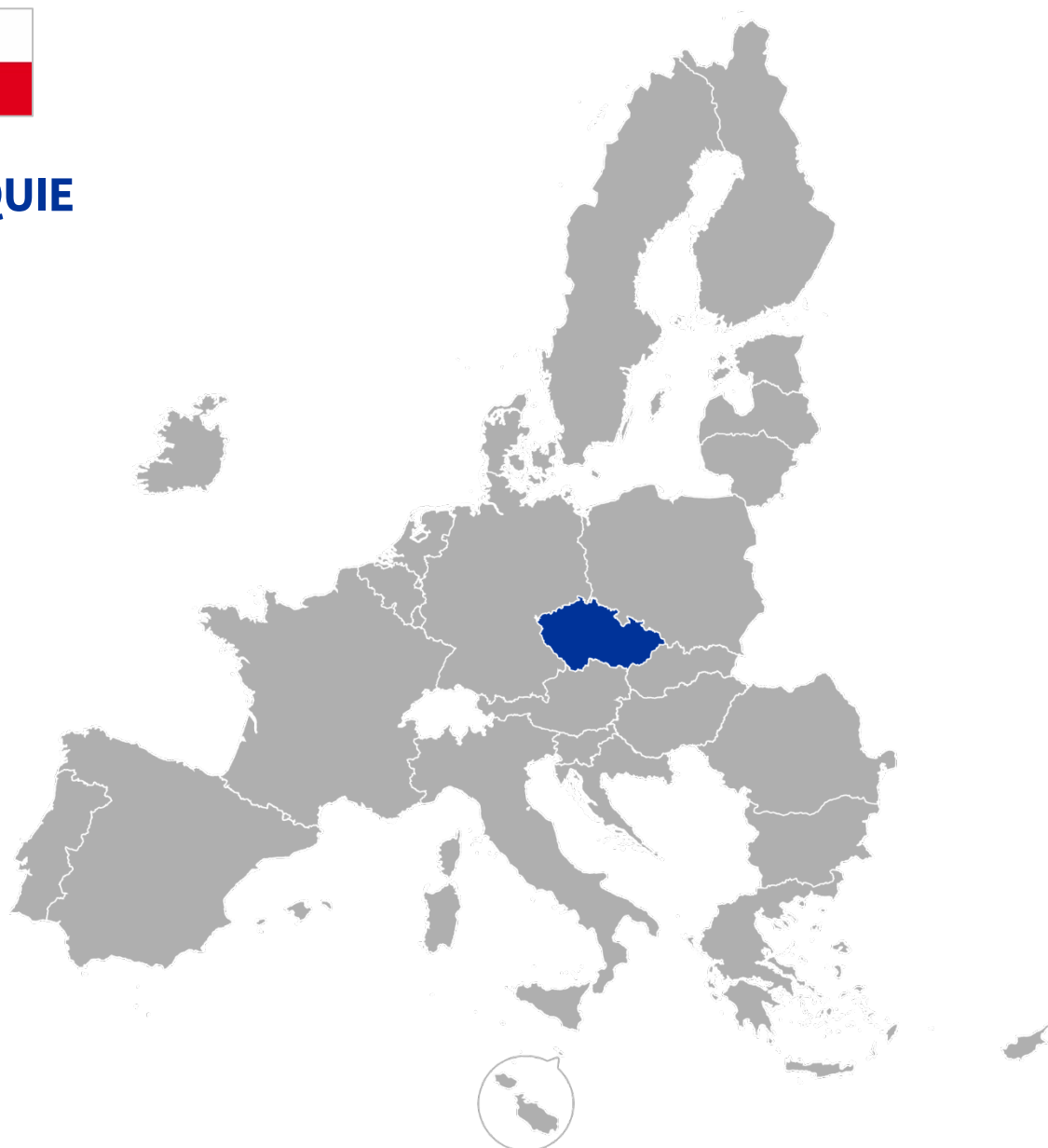
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
QC-01-25-005-FR-C



TCHÉQUIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profil des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Bulgarie, la Lettonie et la Roumanie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

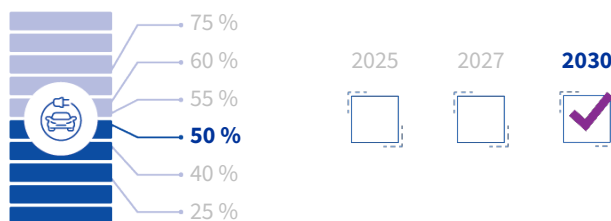
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie	50 %	2030	2050		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

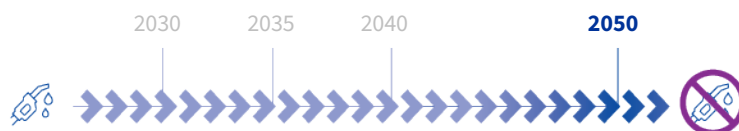
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **50 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2050**.



Vos arguments

- Pour les pays dont le PIB est moyen ou faible comme la Tchéquie, l'action pour le climat, bien qu'elle soit une priorité mondiale, est souvent un luxe, étant donné que la survie économique prime sur la durabilité à long terme. Sans des fondements économiques plus solides, des politiques climatiques ambitieuses pourraient aggraver la pauvreté et les inégalités dans les États membres de l'UE et accroître la dépendance à l'égard des fonds de l'UE.
- L'intensité des émissions de votre pays reste nettement supérieure à la moyenne de l'UE, bien qu'elle soit en baisse. Toutefois, l'économie de la Tchéquie reste fortement dépendante du charbon, et la réalisation d'une transformation durable nécessitera d'importants investissements, en particulier pour fournir une électricité durable afin de répondre à la demande croissante de véhicules électriques.
- Vous estimez qu'un objectif de réduction des émissions de 100 % pour 2035 est prématuré et irréaliste, compte tenu de votre paysage énergétique actuel.
- Vous souhaitez en particulier examiner les mesures de soutien, les clauses de réexamen et les garanties qui peuvent aider votre économie à atteindre progressivement ces objectifs sans entraîner de pression économique disproportionnée.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **80 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

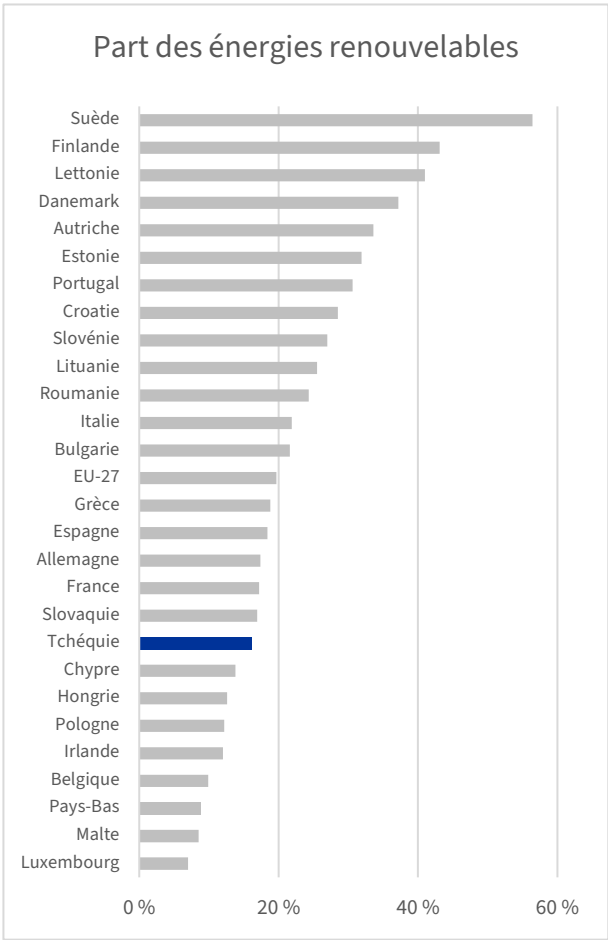
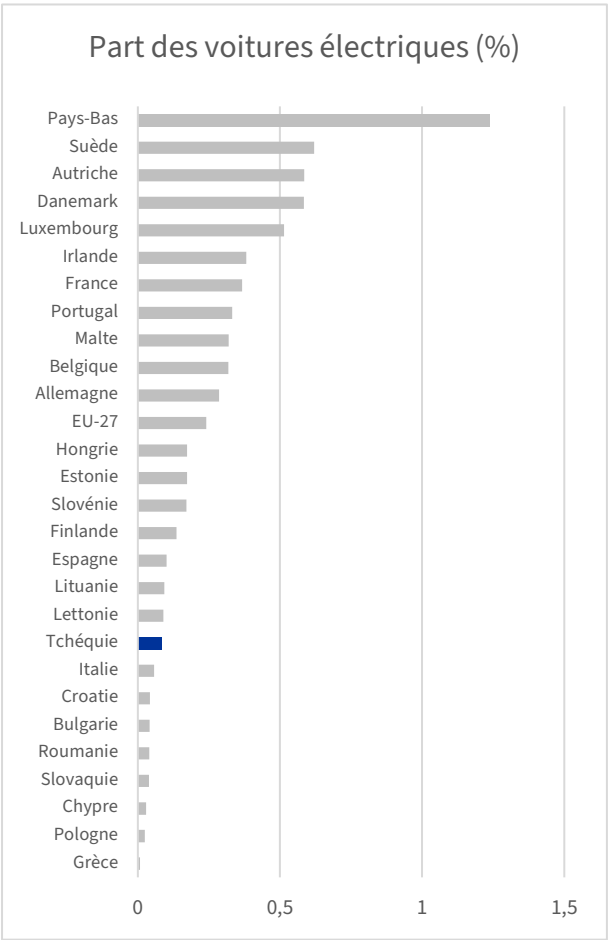
100 km

Vos arguments

- Vous reconnaissez la raison d'être de la proposition de la Commission et convenez que des investissements dans les infrastructures destinées aux véhicules électriques sont nécessaires.
- Toutefois, la mise en œuvre de la proposition sous sa forme actuelle nécessiterait un soutien financier supplémentaire de la part de l'UE, étant donné que votre pays ne dispose pas des ressources nécessaires pour la financer indépendamment.
- Par conséquent, vous ne pouvez convenir que de fixer un objectif de développement des infrastructures, mais ne pouvez pas vous engager en faveur d'une obligation contraignante à ce stade.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Tchéquie
PIB par habitant en €	30 440	20 980
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	138,2
Taux de chômage	7,2 %	2,6 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	2 762
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	440
Part des énergies renouvelables	19,7 %	16,2 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	576
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	198 400
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	1,6 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

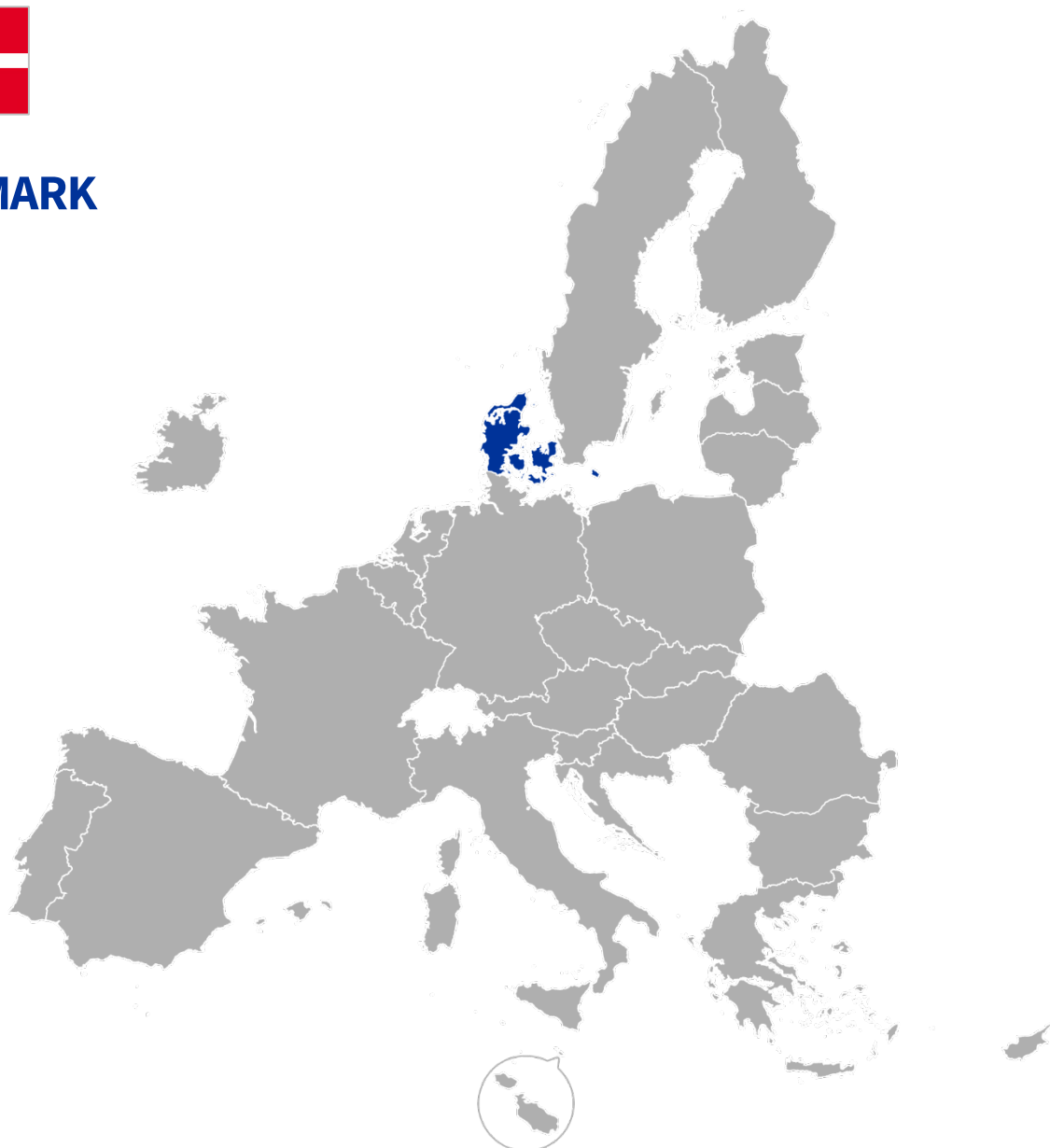
© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925 QC-01-25-005-FR-N
 Print ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567 OC-01-25-005-FR-C



DANEMARK



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



DANEMARK

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Autriche, la Belgique et les Pays-Bas**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

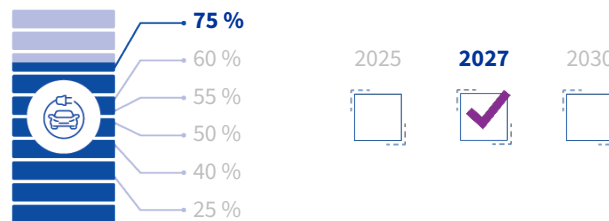
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark	75 %	2027	2030		s'engagent à	le réseau RTE-T	40 km	
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

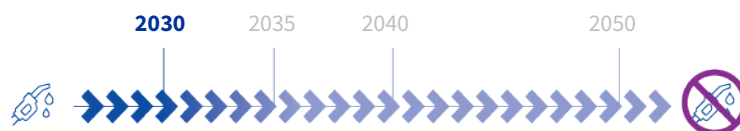
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2027**, les véhicules électriques devront représenter **75 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Votre gouvernement national se prépare actuellement à fixer des objectifs forts de réduction des émissions de 70 % d'ici à 2030 (par rapport aux niveaux de 1990), ce qui témoigne de votre engagement en faveur de la neutralité carbone.
- Le secteur des transports danois est responsable de la plus grande part des émissions du Danemark, de sorte qu'il est essentiel de trouver rapidement une solution ambitieuse.
- Si votre pays est relativement riche, vous reconnaissez que les investissements nécessaires à la restructuration économique représentent une charge importante pour d'autres pays. Par conséquent, vous êtes favorable à une solution intermédiaire assortie d'un objectif ambitieux peu avant la suppression progressive complète en 2030. Cette approche donnerait à tous les États membres suffisamment de temps pour s'adapter et se restructurer sans perdre de vue l'objectif commun.
- En outre, vous demandez la possibilité de mettre en œuvre des mesures nationales pour accélérer la transition. Indépendamment de l'issue des négociations de ce jour, les pays plus ambitieux devraient être encouragés à aller plus loin.
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **40 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

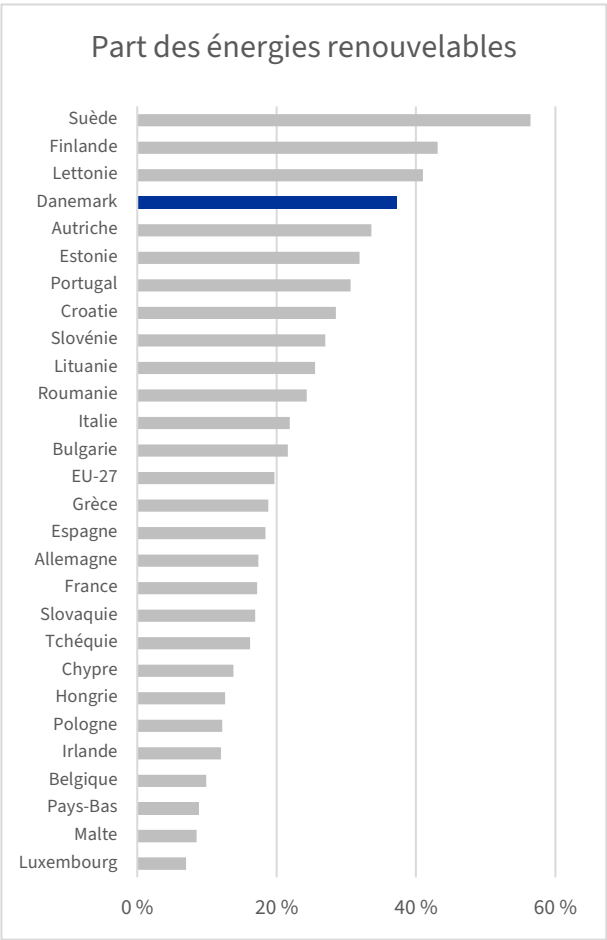
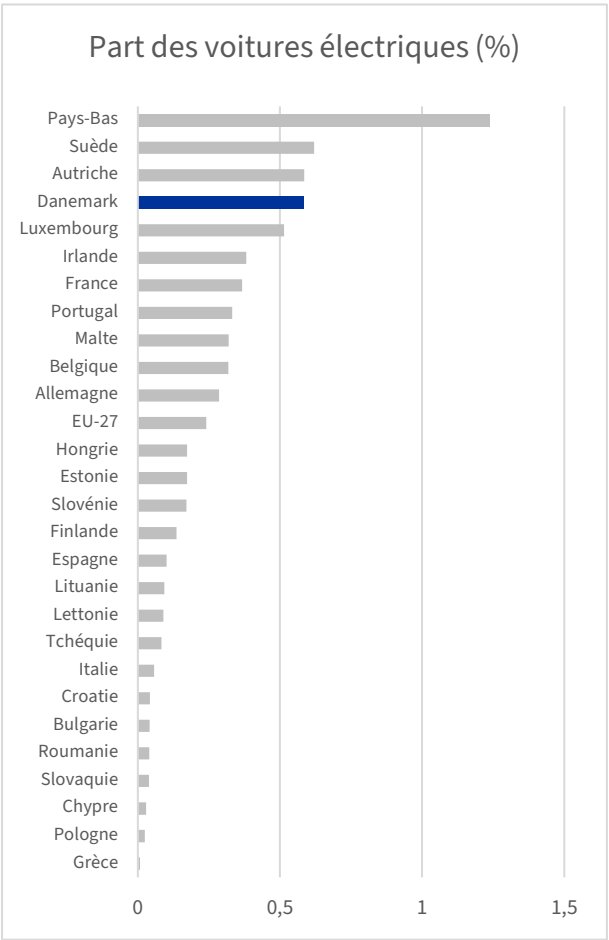
100 km

Vos arguments

- Le Danemark a de grandes ambitions en ce qui concerne les infrastructures pour carburant, étant donné que le pays a investi lourdement dans les stations de recharge et de ravitaillement, son industrie montrant en partie la voie en matière de mobilité électrique.
- Compte tenu de sa population relativement riche en capital et soucieuse de l'environnement, le Danemark entend montrer la voie dans le déploiement de la mobilité électrique.
- Un grand nombre de touristes transitant par votre pays, notamment en été, vous voulez vous assurer que la priorité est accordée aux routes couvertes par le réseau RTE-T. Cela contribuera à éviter une circulation trop importante sur les autres routes, qui ne sont pas équipées pour faire face à l'augmentation potentielle de la circulation.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Danemark
PIB par habitant en €	30 440	53 540
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	138,5
Taux de chômage	7,2 %	5,6 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	3 772
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	94
Part des énergies renouvelables	19,7 %	37,2 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	466
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	198 979
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	7,1 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

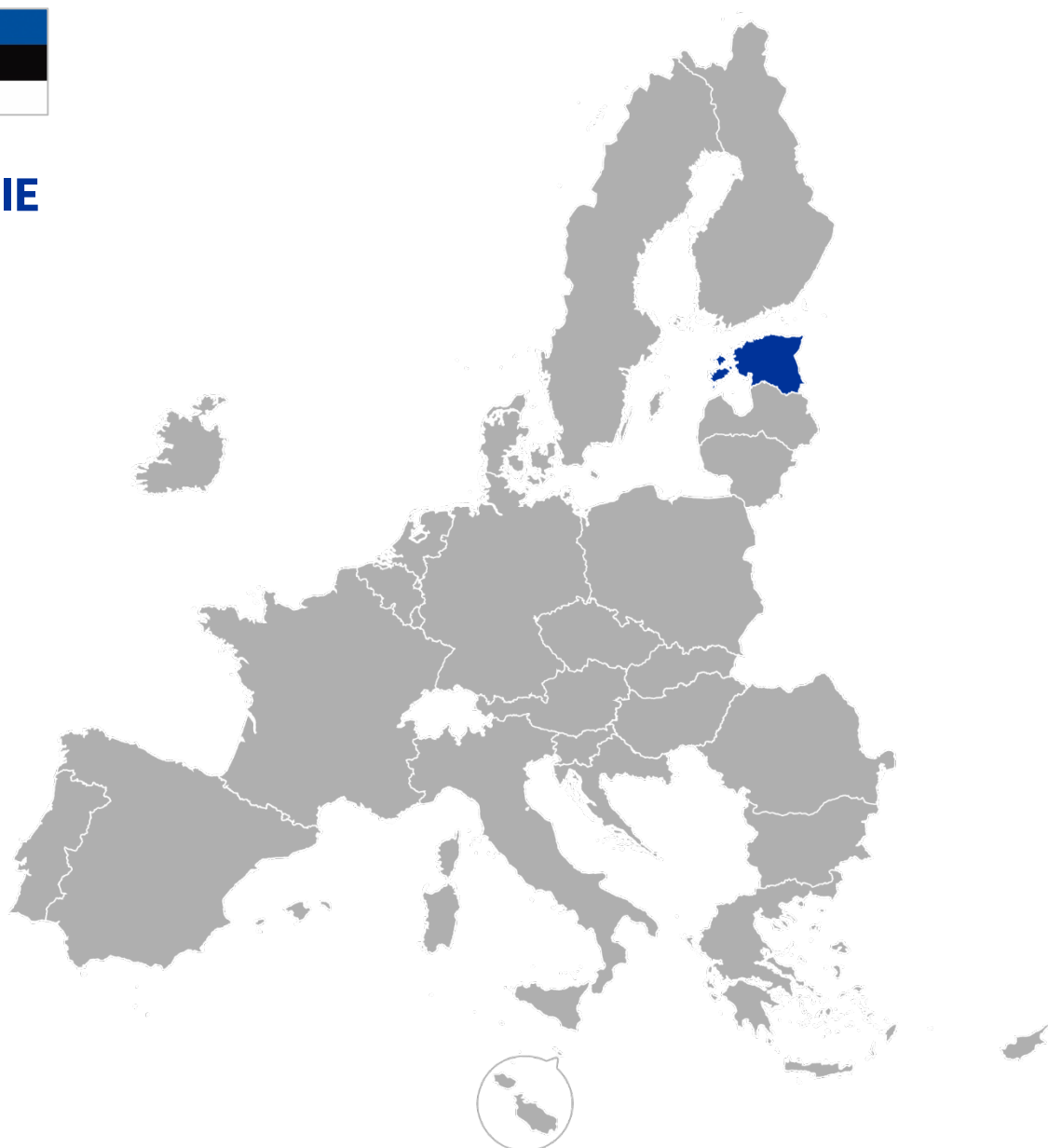
© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925 QC-01-25-005-FR-N
 Print ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567 OC-01-25-005-FR-C



ESTONIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Espagne et le Portugal**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous nous
sommes mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

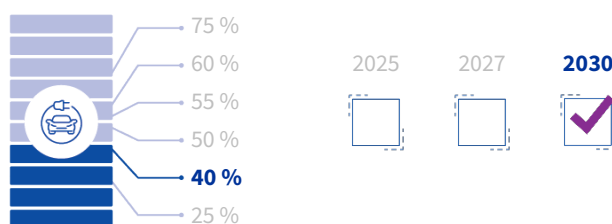
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie	40 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

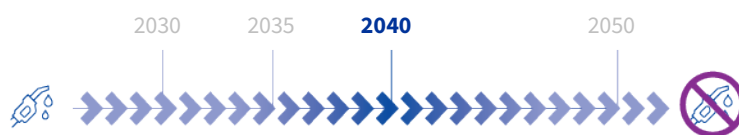
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **40 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2040**.



Vos arguments

- Vous reconnaissez l'importance des véhicules électriques et la nécessité de faire progresser l'action pour le climat dans le domaine des transports. Votre gouvernement national prend déjà des mesures en accordant une aide financière à l'achat de véhicules électriques et en investissant dans les infrastructures ferroviaires afin de promouvoir les transports publics.
- Toutefois, vous prévoyez que la proposition de la Commission entraînera une augmentation de la demande d'électricité, ce qui nécessitera de procéder à des ajustements dans votre bouquet énergétique. À l'heure actuelle, votre pays, tout comme la Lituanie et la Lettonie, reste connecté au réseau électrique contrôlé par la Russie, ce qui le rend très vulnérable aux pannes d'électricité et aux instabilités de fréquence.
- En outre, vous craignez que la Russie puisse tirer parti de son contrôle sur le réseau pour exercer une coercition économique, ce qui représenterait un risque stratégique non seulement pour votre pays, mais aussi pour l'UE dans son ensemble.
- Afin de garantir une transition énergétique stable et sûre, vous êtes favorable à des objectifs légèrement inférieurs, de manière à pouvoir procéder aux ajustements nécessaires du système énergétique. Dans le même temps, vous souhaitez fermement qu'une solution commune et contraignante soit trouvée aujourd'hui, de sorte que tous les États membres puissent aller de l'avant de manière coordonnée et durable.
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **80 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

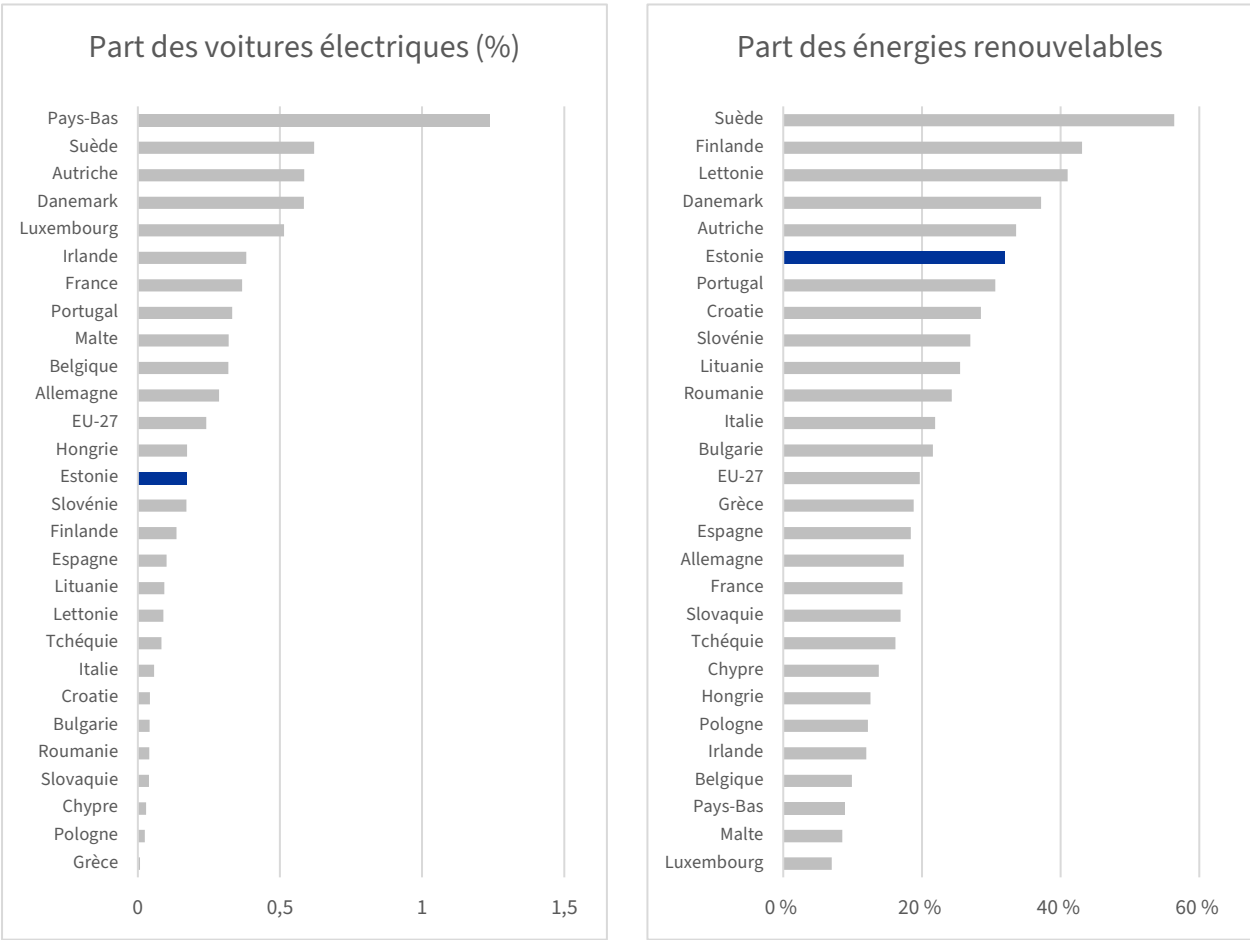
100 km

Vos arguments

- À l'heure actuelle, votre pays ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour installer des stations de recharge supplémentaires. Vous préconisez de plus grandes distances entre les stations, limitées au réseau RTE-T.
- Plus précisément, vous estimez que construire des stations de recharge tous les 60 km serait trop coûteux.
- Dans les pays comptant une petite population et relativement peu de voitures en circulation, comme l'Estonie, la demande de recharge de véhicules électriques est faible. Par conséquent, un réseau dense de points de recharge n'est pas justifié, et rendre les points de recharge obligatoires pourrait donner lieu à des investissements inutiles.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!

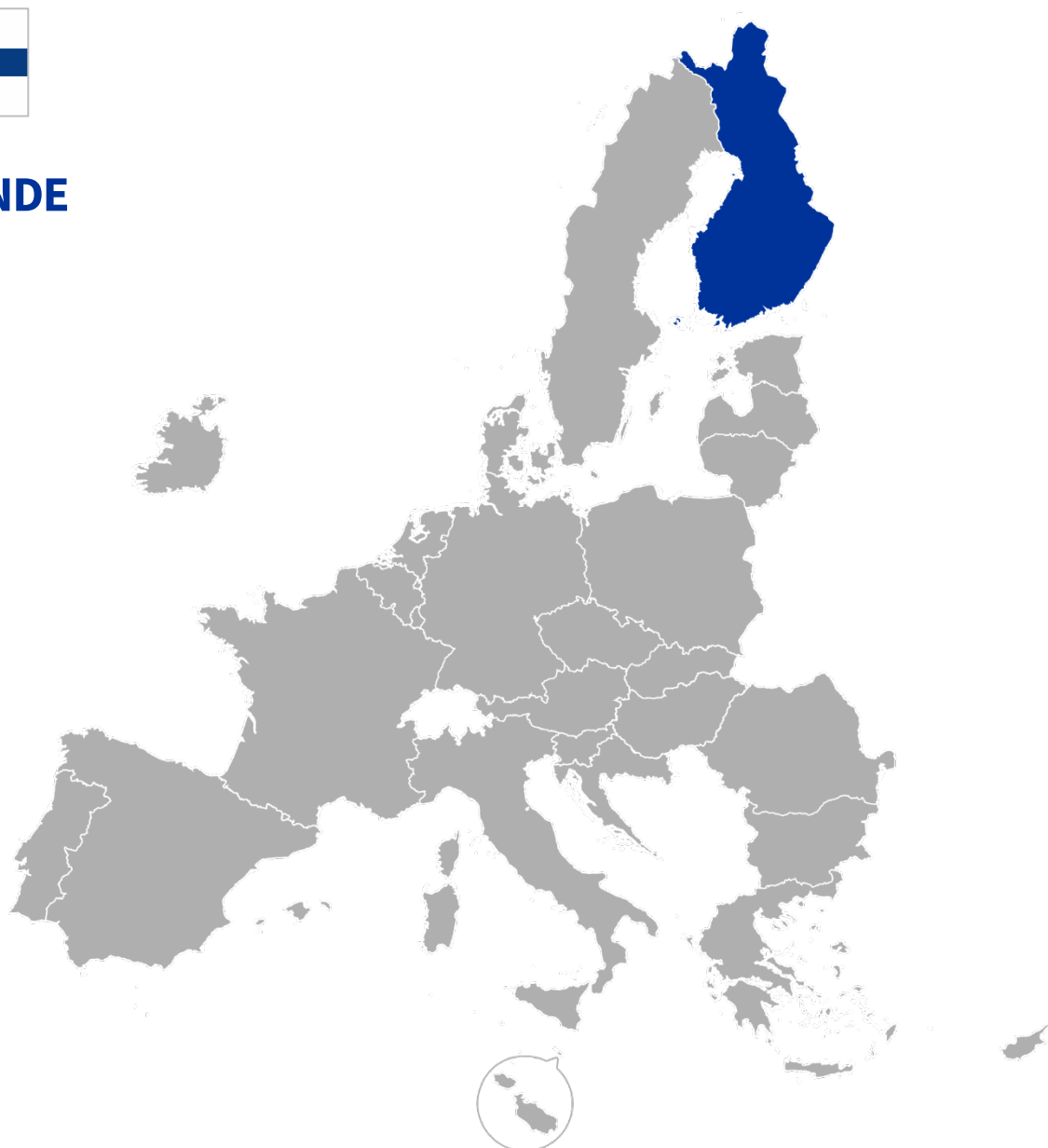


	Union européenne	Estonie
PIB par habitant en €	30 440	20 960
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	30,5
Taux de chômage	7,2 %	6,9 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	2 338
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	690
Part des énergies renouvelables	19,7 %	31,9 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	608
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	19 295
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	1,8 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



FINLANDE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



FINLANDE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Grèce, la Slovaquie et la Suède**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____%. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas _____ km les unes des autres, car _____.
Ces infrastructures devraient couvrir _____, car
_____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

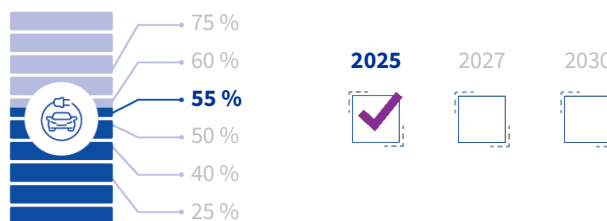
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande	55 %	2025	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	60 km	100 km sur les routes à faible densité de trafic
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

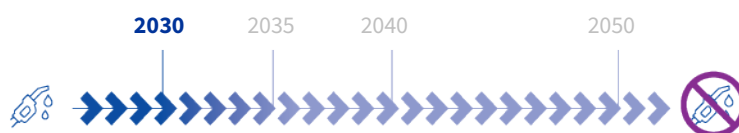
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2025**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Votre pays est un acteur de premier plan dans l'action pour le climat, et vous êtes déterminé(e) à défendre ce rôle dans ces négociations. Une action collective urgente s'impose pour réduire les émissions du secteur des transports, et vous apportez une expertise précieuse, après avoir fait la démonstration de solutions efficaces dans votre pays.
- Par exemple, vous avez introduit un pacte vert volontaire pour le secteur automobile, qui permet aux sociétés de leasing et aux concessionnaires automobiles finlandais de souscrire à des objectifs ambitieux et mesurables de réduction des émissions de CO₂ et de s'engager activement à les atteindre.
- Vous êtes favorable à une transition rapide et à un objectif intermédiaire plus précoce car vous estimez que la neutralité climatique est réalisable si l'on fait preuve de l'engagement approprié. Les forêts européennes, dont une part importante se situent en Finlande, recèlent un potentiel considérable en matière de bioénergie forestière. Lorsqu'elle est gérée de manière durable, la combustion du bois à des fins énergétiques peut être neutre en carbone, étant donné que le carbone libéré est réabsorbé par la repousse.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **60 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

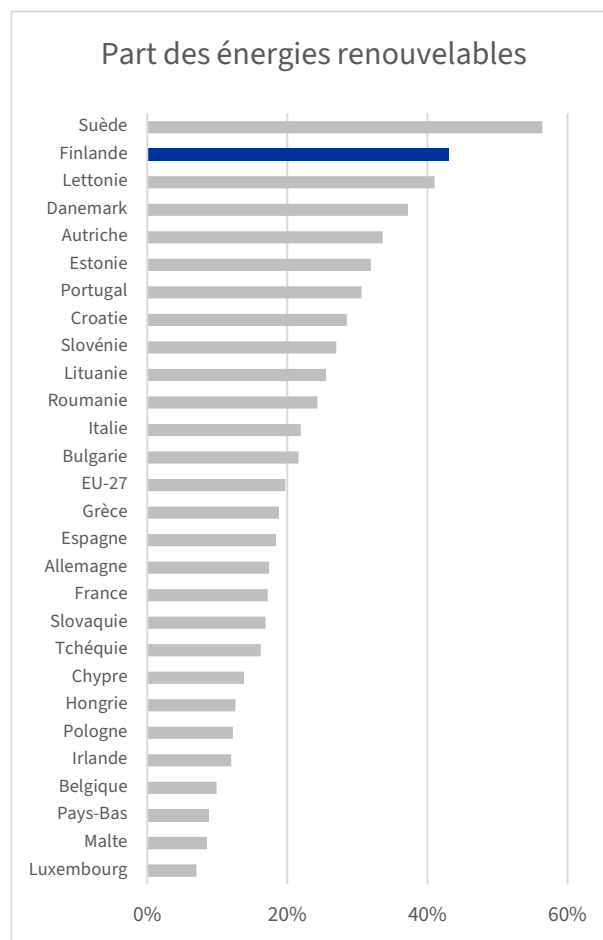
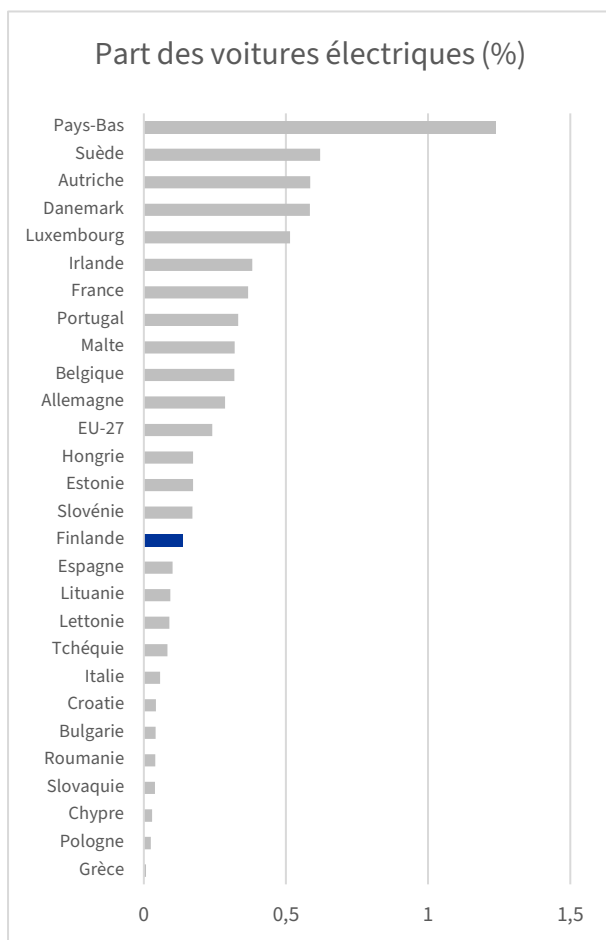
- En ce qui concerne les infrastructures pour carburant, vous devez veiller à ce que les nouveaux objectifs tiennent compte des particularités de la Finlande. Dans les zones septentrionales peu peuplées de votre pays, les distances entre les villages sont importantes, le trafic est faible et la rentabilité des stations de recharge est limitée.
- Par conséquent, vous ne pouvez souscrire à la proposition de la Commission que si une exception est prévue pour les routes à faible densité de trafic, en vertu de laquelle les stations de recharge pourraient y être espacées de 100 km.
- Le réseau de stations de recharge doit garantir une capacité suffisante sur la base du trafic réel, et non de distances arbitraires.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: **Les négociations se déroulent en 2021!**



	Union européenne	Finlande
PIB par habitant en €	30 440	42 740
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	18,1
Taux de chômage	7,2 %	7,7 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	2 476
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	40
Part des énergies renouvelables	19,7 %	43,1 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	652
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	96 418
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	4,4 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

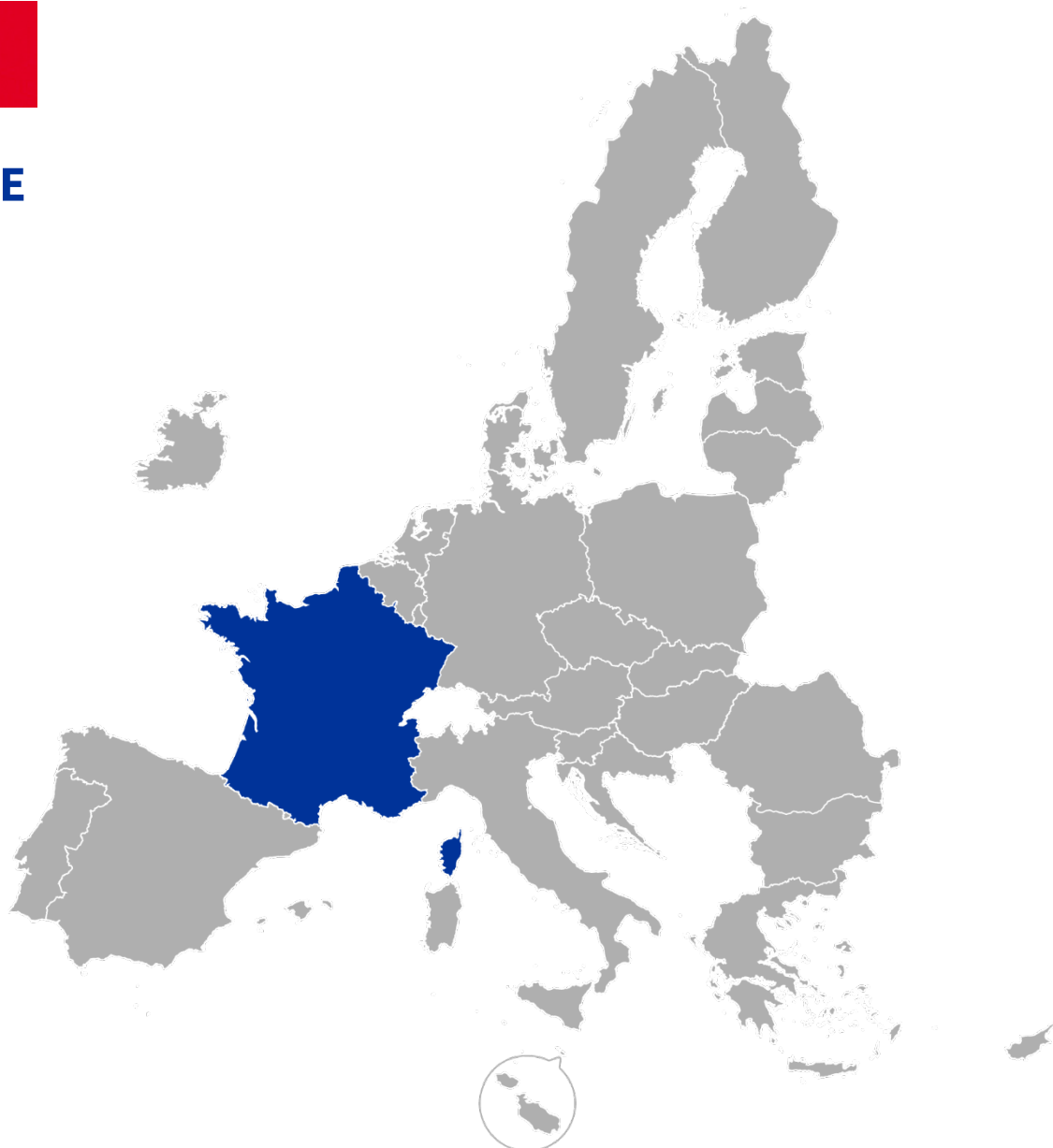
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
 ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
 QC-01-25-005-FR-C



FRANCE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Allemagne, l'Italie et la Slovaquie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____%. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas _____ km les unes des autres, car _____.
Ces infrastructures devraient couvrir _____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

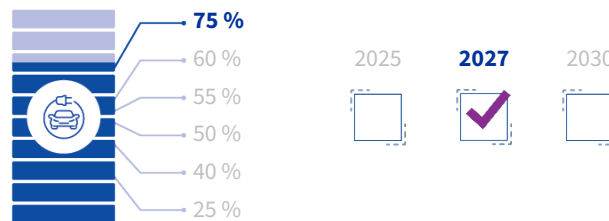
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France	75 %	2027	2030		s'engagent à	le réseau RTE-T	40 km	
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

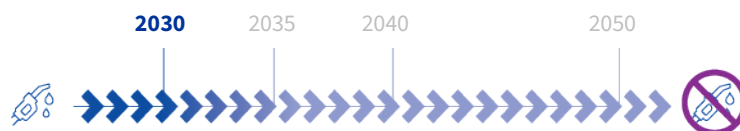
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2027**, les véhicules électriques devront représenter **75 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Votre pays est le deuxième plus grand émetteur de gaz à effet de serre de l'UE, sachant qu'il est également la deuxième économie après l'Allemagne.
- La plupart des forces politiques nationales soutiennent l'ambition climatique de votre pays de parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050. Dans ce contexte, vous êtes favorable à un objectif en matière d'émissions des véhicules à l'échelle de l'UE plus ambitieux que la proposition actuelle, car cela correspondrait mieux à vos engagements nationaux.
- Les véhicules électriques ne sont plus une simple tendance, mais représentent la technologie du futur. Vous estimez que ce changement est porteur de débouchés commerciaux, et votre industrie automobile nationale est désireuse de devenir un acteur de premier plan en matière d'innovation dans le domaine des véhicules électriques. Toutefois, l'industrie a fait part de ses préoccupations quant aux incidences négatives potentielles sur la compétitivité et l'emploi si aucune stratégie relative aux véhicules électriques n'est mise en place à l'échelle de l'UE.
- Votre principal objectif aujourd'hui est de trouver une solution commune. Si la proposition est adoptée, elle enverra un signal fort et clair à tous les constructeurs automobiles européens, en apportant prévisibilité et stabilité à l'industrie.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **40 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

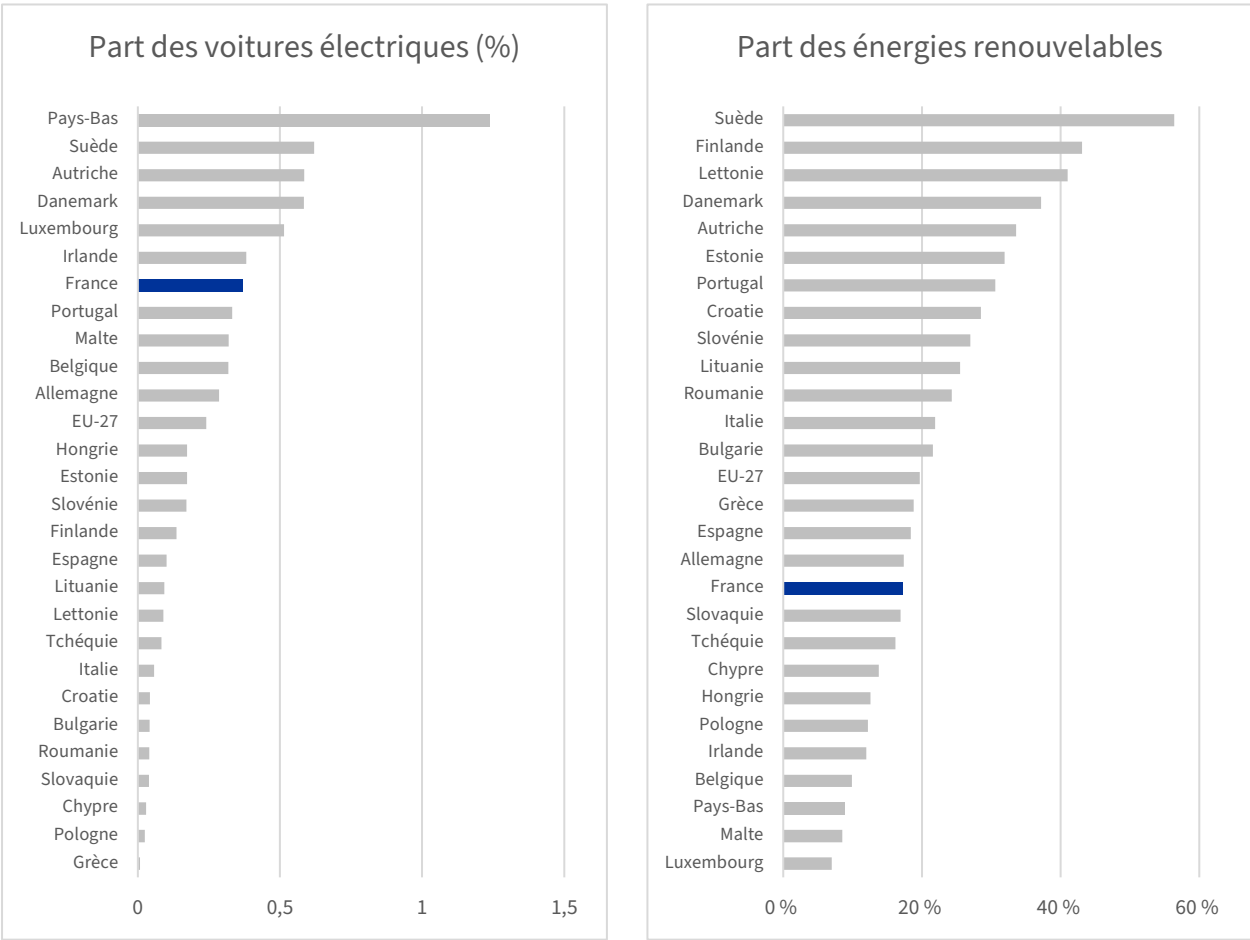
100 km

Vos arguments

- Les véhicules électriques connaissent déjà un bel essor dans votre pays, raison pour laquelle vous avez des objectifs ambitieux en ce qui concerne les infrastructures de recharge. Vous estimez que le réseau devrait être dense et convivial pour accompagner cette transition.
- Toutefois, vous souhaitez limiter le réseau de recharge à l'échelle de l'UE au réseau RTE-T, étant donné que vous avez déjà mis en place votre propre réseau national de stations de recharge sur d'autres autoroutes.
- Vous craignez qu'un excès de réglementation au niveau de l'UE puisse aller à l'encontre de vos ambitions nationales en matière de climat.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!

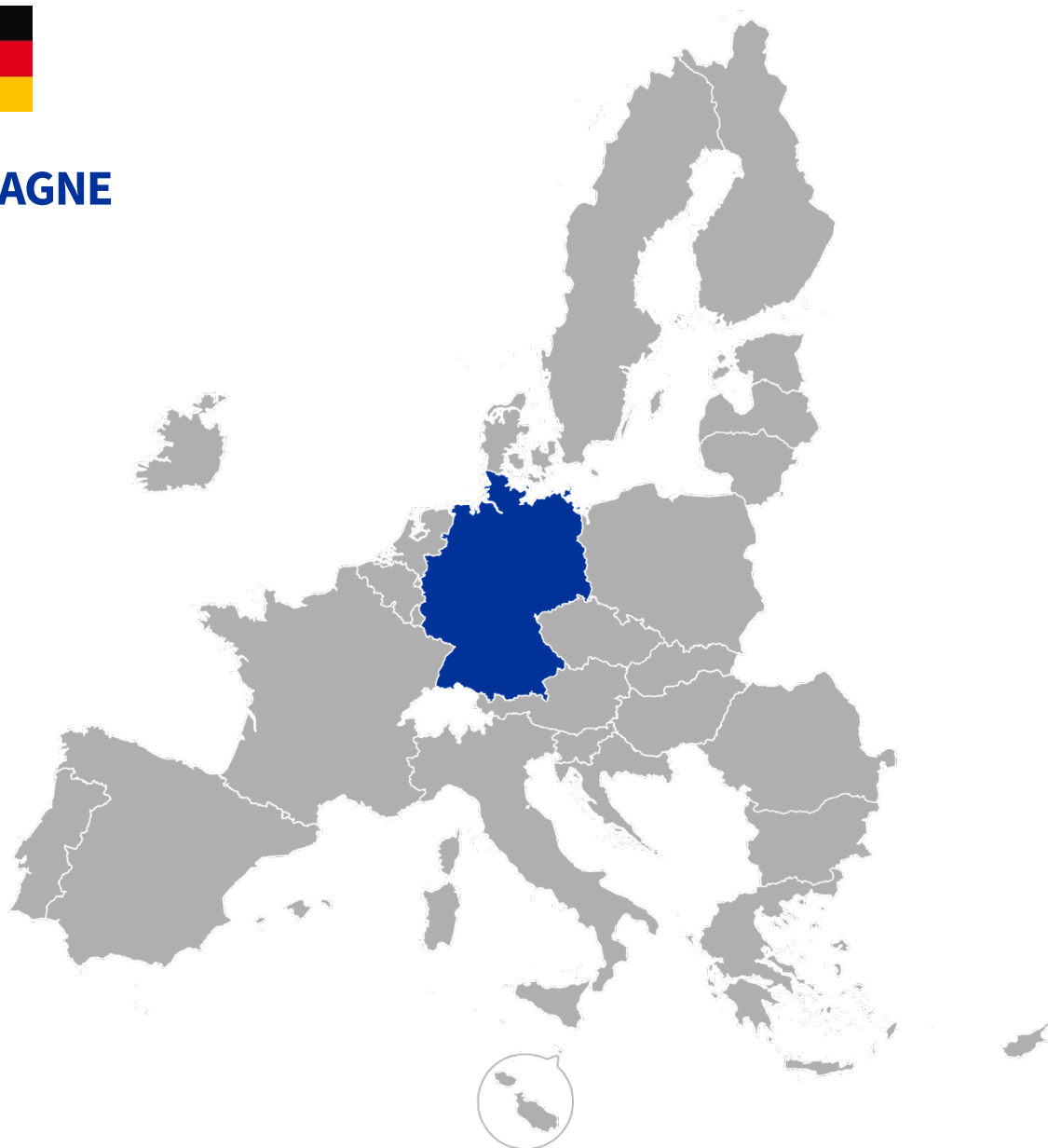


	Union européenne	France
PIB par habitant en €	30 440	34 280
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	106,3
Taux de chômage	7,2 %	8 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 745
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	50
Part des énergies renouvelables	19,7 %	17,2 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	568
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	1 631 045
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	6,9 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



ALLEMAGNE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



ALLEMAGNE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la France, l'Italie et la Slovaquie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne	40 %	2025	2035		s'engagent à	toutes les autoroutes	60 km	
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

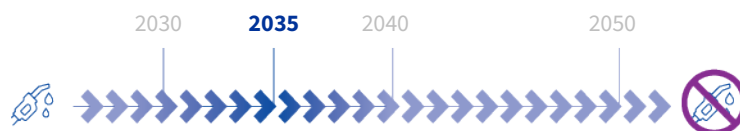
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2025**, les véhicules électriques devront représenter **40 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2035**.



Vos arguments

- Votre pays est le plus grand émetteur de gaz à effet de serre de l'UE, sachant qu'il est également la plus grande économie. Pour la stabilité de l'Union européenne et de son marché commun, il est toujours bénéfique lorsque les plus grandes économies, telles que l'Allemagne et la France, se portent bien économiquement.
- L'industrie automobile est un secteur clé pour l'Allemagne, tant du point de vue de l'emploi que des exportations. Ainsi, le développement du marché des véhicules électriques est une grande priorité pour votre pays.
- Aujourd'hui encore, au niveau des constructeurs, la stratégie évolue clairement vers l'électrification. Toutefois, de nombreux emplois dans la chaîne d'approvisionnement dépendent toujours des véhicules fonctionnant à l'essence ou au diesel. Par conséquent, vous souhaitez veiller à ce que les accords conclus ne créent pas des coûts sociaux et économiques impossibles à gérer ni ne nuisent à la compétitivité de vos industries clés.
- Vous soutenez pleinement la proposition de la Commission sur les véhicules électriques, car elle laisse suffisamment de temps à votre industrie pour s'adapter sans perdre de vue l'échéance pour une suppression définitive.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **60 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

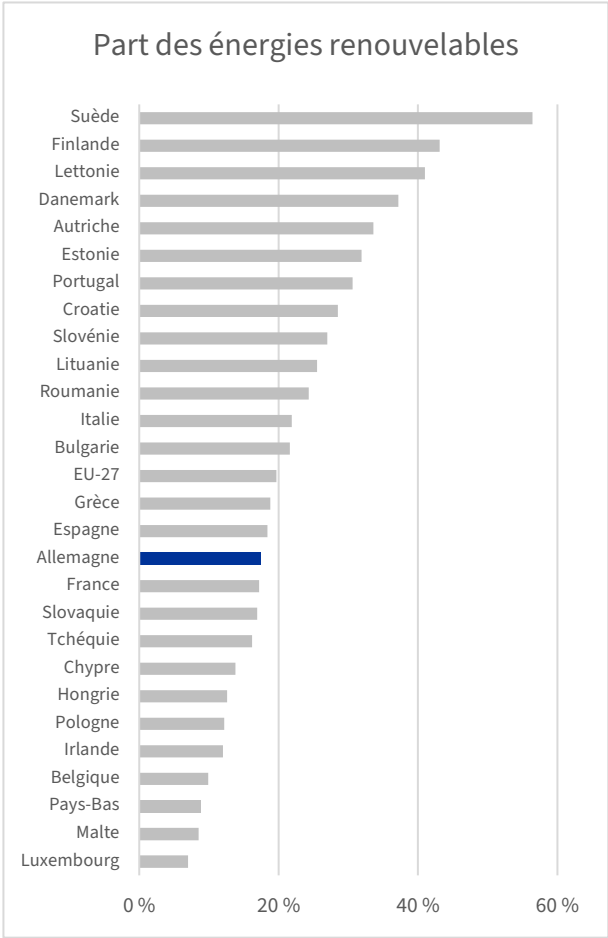
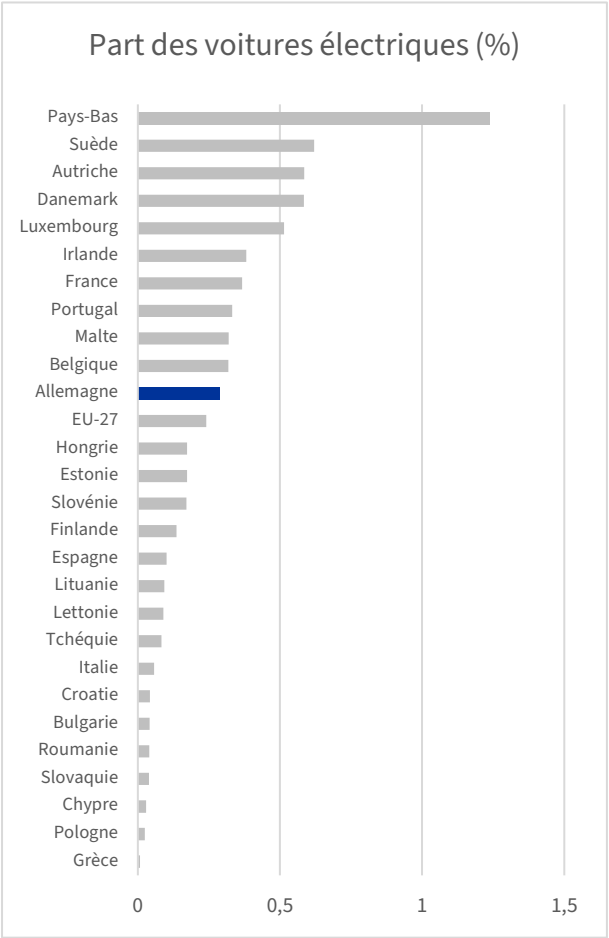
- L'Allemagne a de grandes ambitions en ce qui concerne les infrastructures pour carburant, étant donné que le pays a investi lourdement dans les stations de recharge et de ravitaillement, son industrie montrant en partie la voie en matière de mobilité électrique.
- Vous soutenez donc la proposition de la Commission mais estimez que le réseau devrait couvrir toutes les routes, et pas uniquement les autoroutes du réseau RTE-T. Le réseau RTE-T n'est pas suffisamment dense pour connecter tout le monde à l'infrastructure de mobilité électrique.
- Un réseau de stations de recharge dense et facile d'utilisation est essentiel pour véritablement ouvrir la voie à des transports verts.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Allemagne
PIB par habitant en €	30 440	41 480
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	235,2
Taux de chômage	7,2 %	3,7 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	2 599
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	329
Part des énergies renouvelables	19,7 %	17,4 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	580
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	2 917 678
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	6,7 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

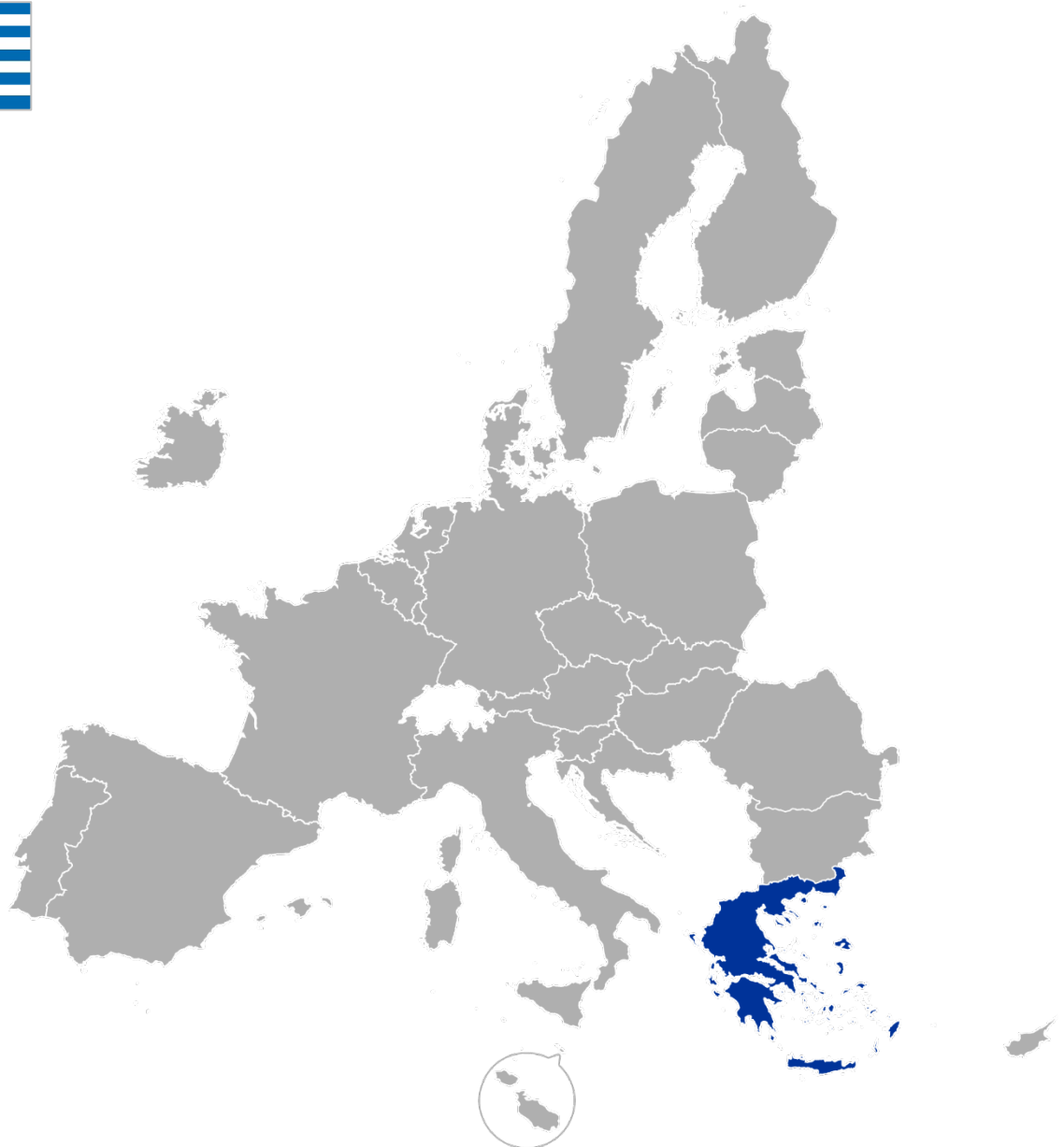
© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925 QC-01-25-005-FR-N
Print ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567 QC-01-25-005-FR-C



GRÈCE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



GRÈCE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Finlande, la Slovaquie et la Suède**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous nous
sommes mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

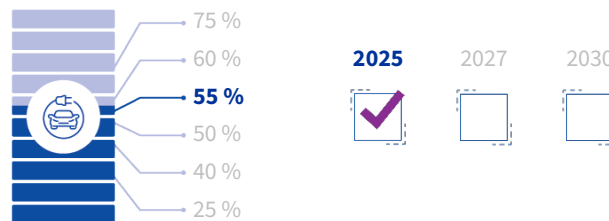
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce	55 %	2025	2030		s'efforcent de	toutes les autoroutes	80 km	
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

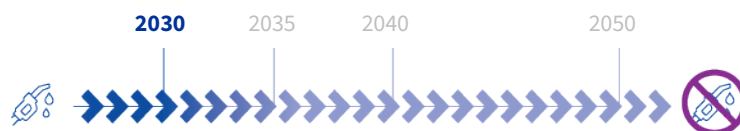
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2025**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Le changement climatique a déjà une incidence tangible sur les conditions météorologiques de votre pays, ses paysages et sa biodiversité. Avec un large littoral de 15 000 km, l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes font peser des risques importants tant sur votre population que sur votre industrie du tourisme.
- En conséquence, l'action pour le climat est une priorité absolue pour votre pays. Votre gouvernement prépare actuellement une loi sur le climat qui servira de feuille de route à la Grèce pour parvenir à la neutralité carbone dans tous les secteurs d'ici à 2050. Cette loi prévoit également que tous les véhicules neufs doivent être à émissions nulles d'ici à 2030.
- Vous êtes favorable à des objectifs plus ambitieux à l'échelle de l'UE, car ils se rapprochent de vos objectifs nationaux. Une ambition accrue accélérera le déploiement et le caractère abordable des voitures à émissions nulles, faisant en sorte que la transition vers une mobilité durable ne soit pas uniquement un luxe, mais un choix accessible et financièrement viable pour tous.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **80 kilomètres** les unes des autres.

**toutes les
autoroutes**



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

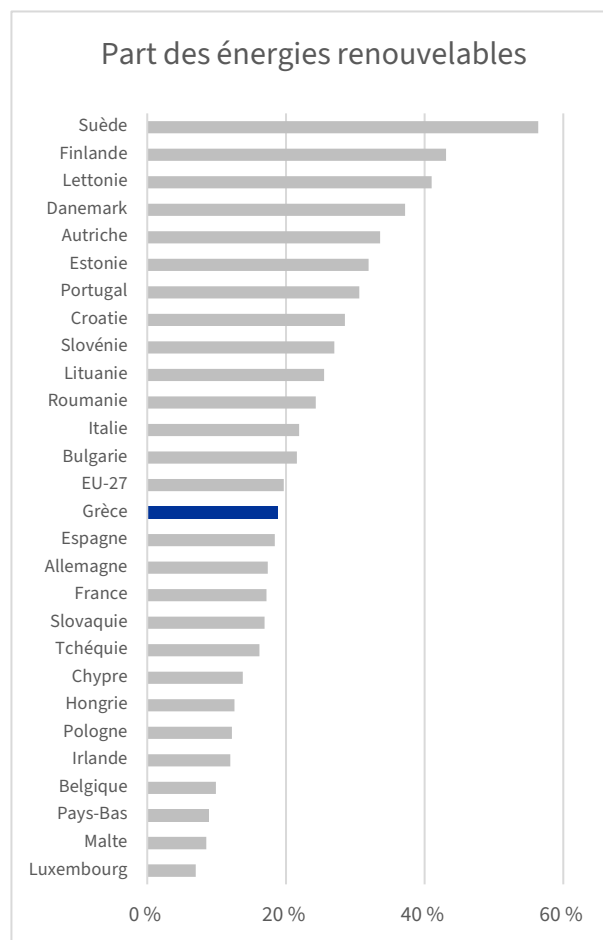
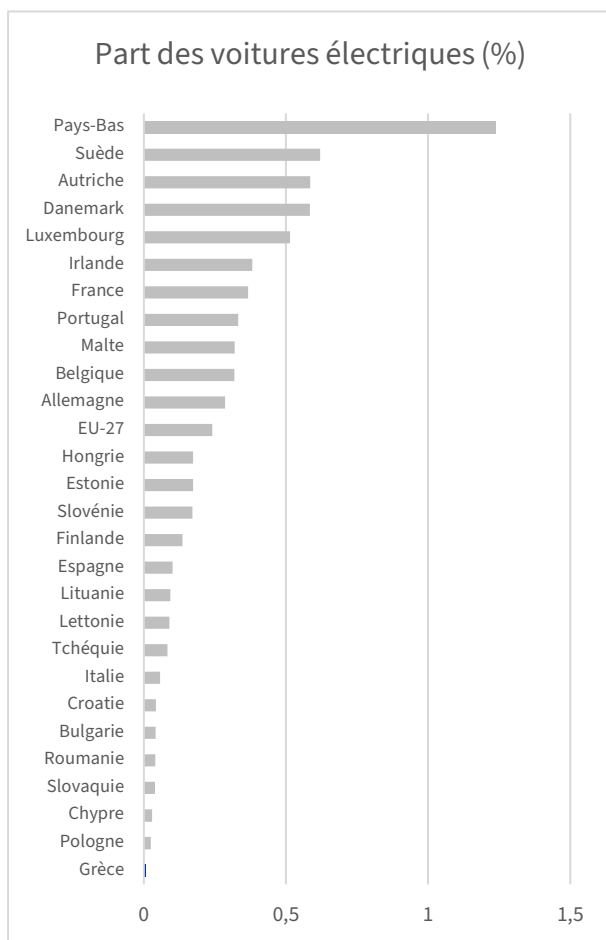
- Les États membres de l'UE ont des réseaux routiers uniques, qui varient en fonction de leur densité de population et de facteurs géographiques, ce qui rend difficile à appliquer un règlement "passe-partout".
- En Grèce, la concentration de véhicules dans les vastes zones rurales et sur les îles est faible, ce qui signifie que les points de recharge de véhicules électriques seraient sous-utilisés à certains endroits. Une exigence stricte de 60 km n'est ni nécessaire ni efficace.
- En outre, vous êtes préoccupé(e) par la charge financière que représenteraient les investissements requis, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur l'économie. Par conséquent, vous demandez une certaine souplesse pour fixer les objectifs nationaux afin de trouver un équilibre entre la durabilité et les intérêts économiques et commerciaux.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Grèce
PIB par habitant en €	30 440	15 660
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	82,4
Taux de chômage	7,2 %	17,6 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	2 329
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	258
Part des énergies renouvelables	19,7 %	18,8 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	514
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	79 597
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	0,9 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

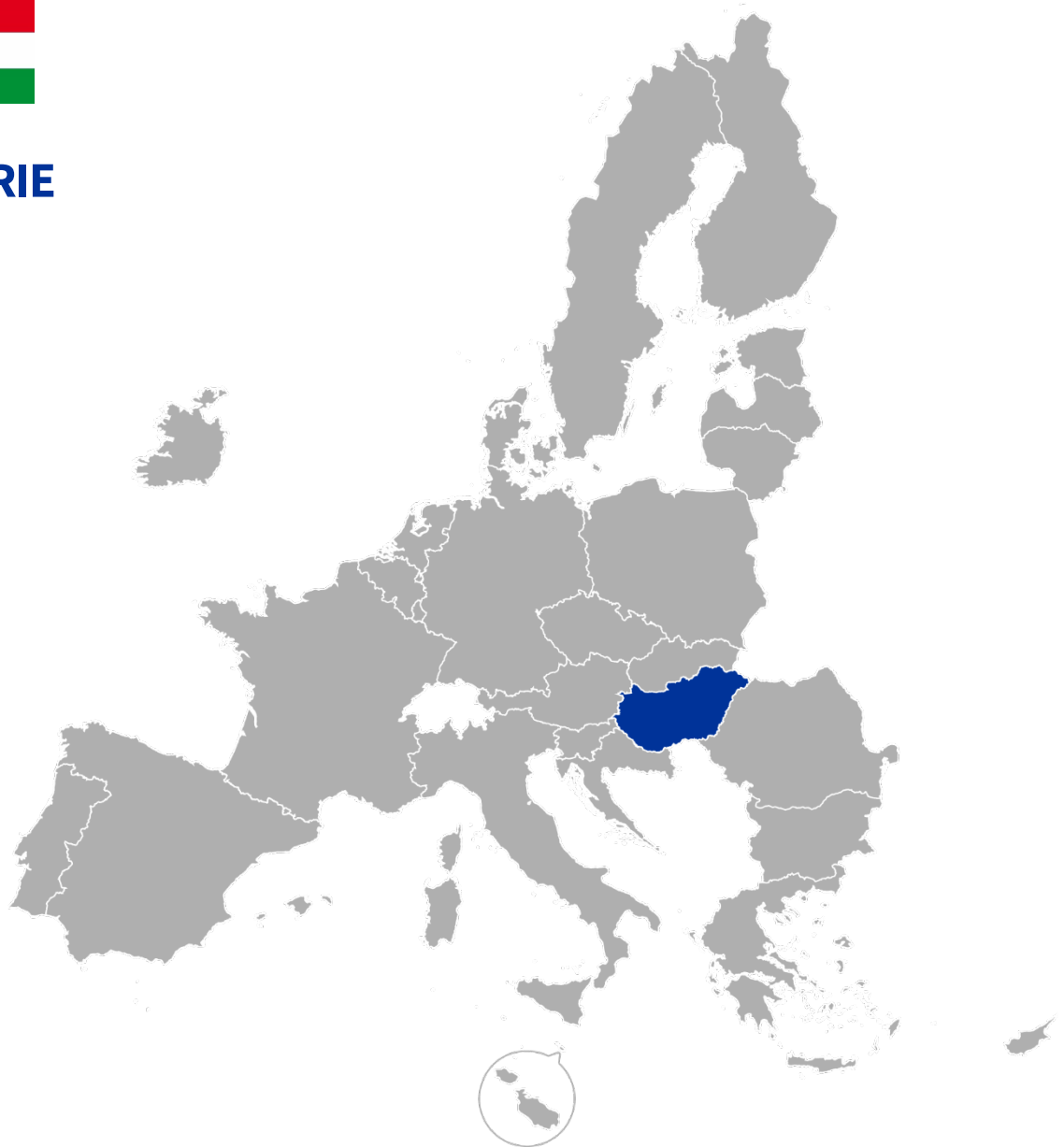
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
 ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
 QC-01-25-005-FR-C



HONGRIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **Chypre, la Croatie et la Pologne**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____%. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas _____ km les unes des autres, car
Ces infrastructures devraient couvrir _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

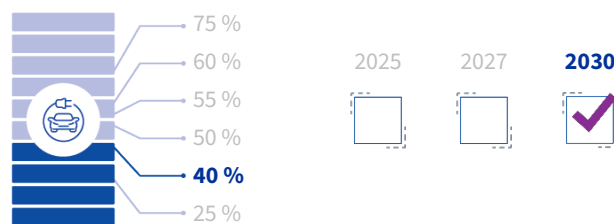
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie	40 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	100 km	
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

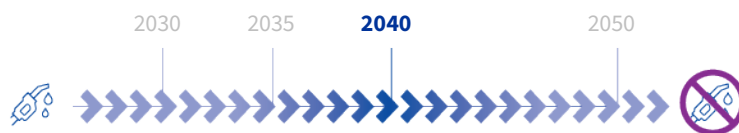
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **40 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2040**.



Vos arguments

- Depuis 2005, votre pays a réduit ses émissions à un rythme plus lent que la moyenne de l'UE. Dans le secteur des transports, les émissions ont même augmenté de plus de 19 % en Hongrie entre 2005 et 2019. Toutefois, vous estimez qu'un essor plus large de la mobilité électrique créera des possibilités de réductions significatives à l'avenir.
- Bien que vous compreniez le raisonnement de la Commission, vous ne considérez pas cette proposition comme une priorité absolue à ce stade. Au lieu de cela, vous estimez qu'elle est surtout avantageuse pour l'Allemagne et la France, dont les constructeurs automobiles profiteront de l'augmentation de la production et de l'exportation de véhicules électriques.
- À vos yeux, ramener à 40 % l'objectif à atteindre d'ici à 2030 et prévoir une suppression progressive complète d'ici à 2040 restent des objectifs ambitieux. Vous estimez qu'il n'est pas urgent d'accélérer davantage le calendrier.
- Vous demandez à l'Union européenne d'apporter un soutien financier concret aux investissements, en particulier dans les infrastructures énergétiques durables en Hongrie, étant donné que la proposition actuelle aurait une incidence disproportionnée sur votre économie.
- Si l'UE n'est pas disposée à proposer un financement supplémentaire, vous estimez qu'il serait plus raisonnable de reporter les négociations plutôt que d'aller de l'avant sans garanties adéquates.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **100 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

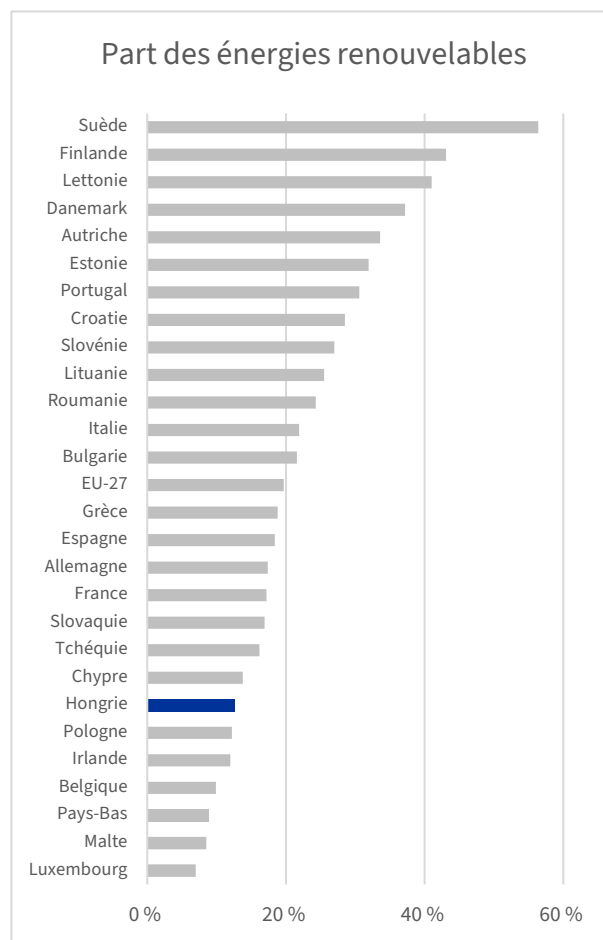
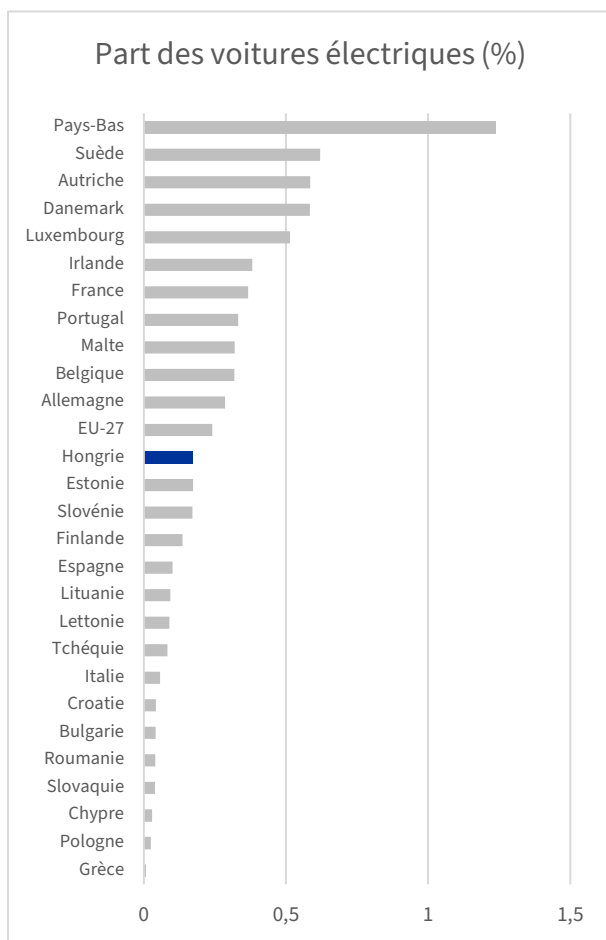
100 km

Vos arguments

- À vos yeux, il n'est pas urgent de construire rapidement un réseau global de points de recharge.
- La proposition de la Commission pourrait imposer des charges administratives inutiles aux entreprises et aux collectivités locales, qui seraient responsables du développement des infrastructures. Cet excès de bureaucratie risque de ralentir, plutôt que d'accélérer, l'essor des véhicules électriques.
- Vous pensez que le marché répondra naturellement à la demande. Là où des stations de recharge seront nécessaires, des investisseurs privés interviendront et financeront les infrastructures nécessaires.
- À titre de compromis, vous pourriez accepter un objectif consistant à prévoir une distance maximale de 100 km entre les points de recharge sur le réseau RTE-T.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Hongrie
PIB par habitant en €	30 440	14 370
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	107,1
Taux de chômage	7,2 %	4,1 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 899
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	154
Part des énergies renouvelables	19,7 %	12,6 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	406
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	128 196
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	2,4 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

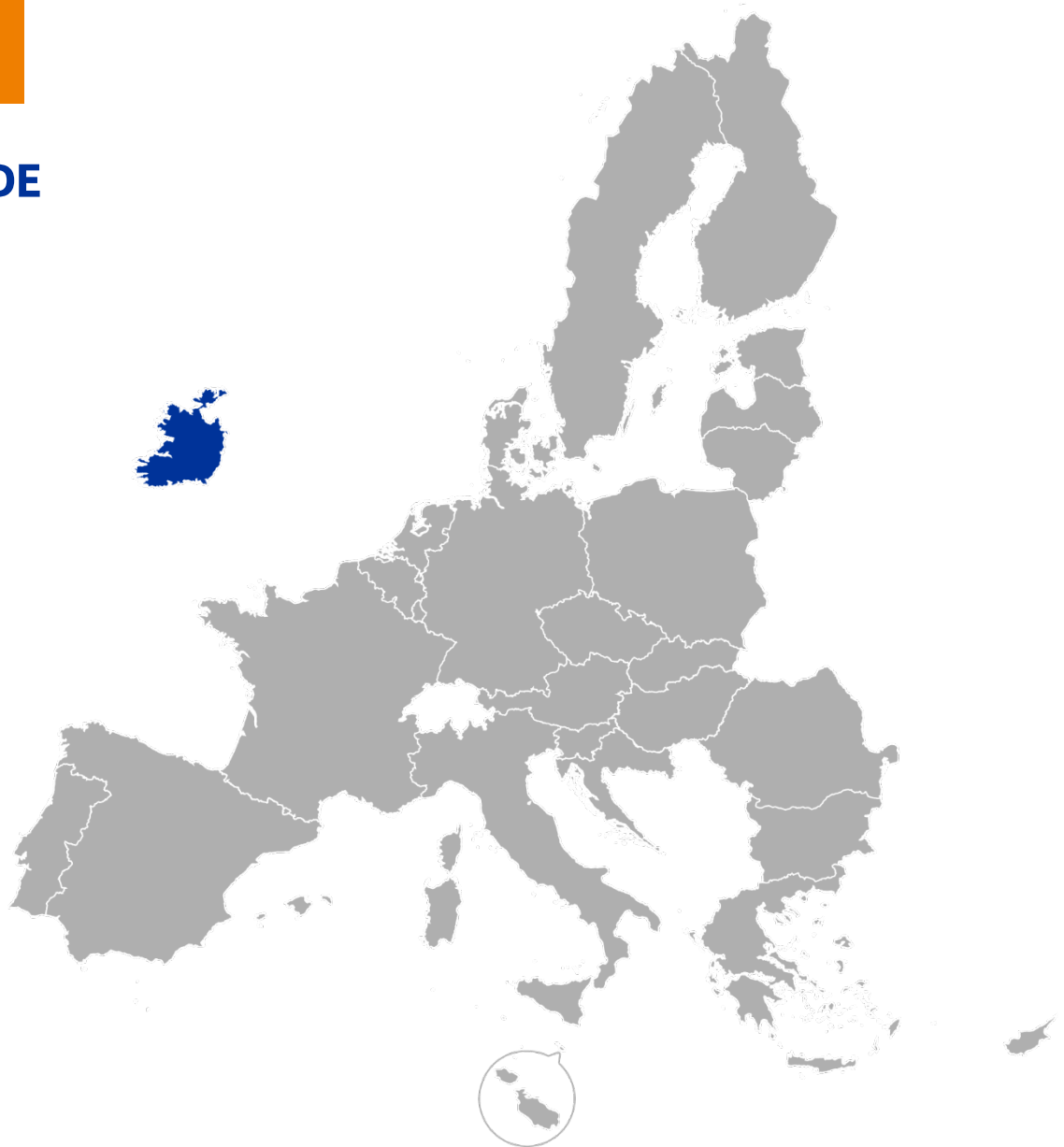
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
 ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
 QC-01-25-005-FR-C



IRLANDE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Lituanie, le Luxembourg et Malte**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les uns des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

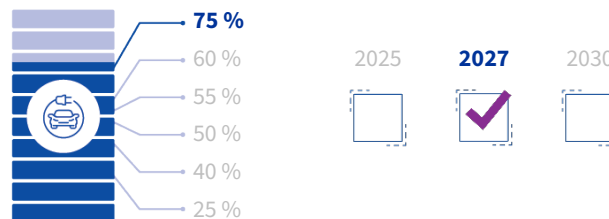
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande	75 %	2027	2030		s'efforcent de	toutes les autoroutes	60 km	

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

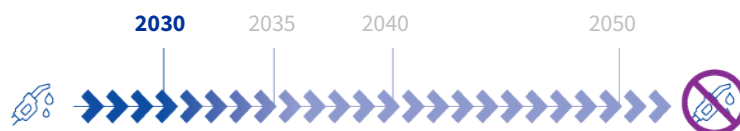
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2027**, les véhicules électriques devront représenter **75 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Votre pays déploie actuellement de plus en plus d'efforts au niveau national pour réduire ses émissions, notamment en élargissant les options de mobilité durable, en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et en accélérant l'électrification des voitures particulières neuves sur les routes.
- Par conséquent, vous êtes favorable à une proposition plus ambitieuse pour les deux objectifs, afin de réduire les émissions du secteur des transports tout en maximisant les avantages de la transition, sans nuire au bien-être économique ni affecter de manière disproportionnée les groupes sociaux.
- Une sortie rapide force les entreprises à innover plus rapidement, ce qui accélérera la transition écologique.
- Vous pensez qu'un changement de comportement à grande échelle est possible et qu'une nouvelle mobilité peut contribuer à un système de transport plus propre, plus sûr et plus durable pour tous.
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **60 kilomètres** les unes des autres.

**toutes les
autoroutes**



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

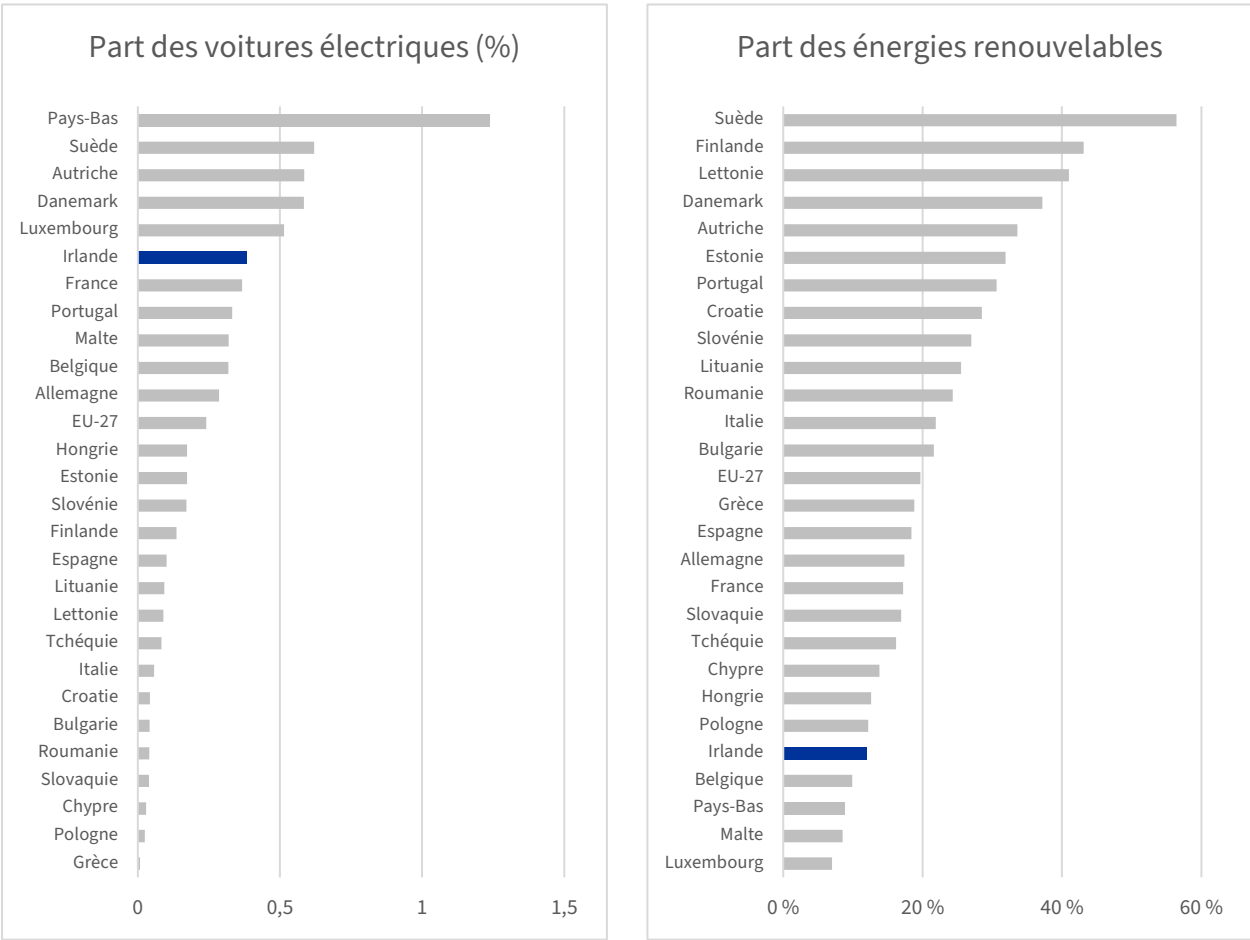
- Vous vous opposez à la mise en place d'un réseau obligatoire d'infrastructures.
- Au lieu de cela, vous préconisez d'investir sur le marché privé, en donnant la priorité à l'installation de stations de recharge dans les habitations privées, plutôt que de s'engager à mettre en place des infrastructures publiques de recharge à grande échelle.
- Toutefois, vous êtes ouvert(e) à la fixation d'un objectif non contraignant consistant à installer des points de recharge tous les 60 km sur les autoroutes et tous les 100 km sur les routes à faible densité de trafic, sous réserve d'une évaluation de la faisabilité économique.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Irlande
PIB par habitant en €	30 440	75 920
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	71,9
Taux de chômage	7,2 %	5,9 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	3 688
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	260
Part des énergies renouvelables	19,7 %	12,0 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	452
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	92 393
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	4,4 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0455-2doi:10.2860/7051678QC-01-25-005-EN-N
 Print ISBN 978-92-850-0456-9 doi:10.2860/50116670C-01-25-005-EN-C



ITALIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Allemagne, la France et la Slovaquie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

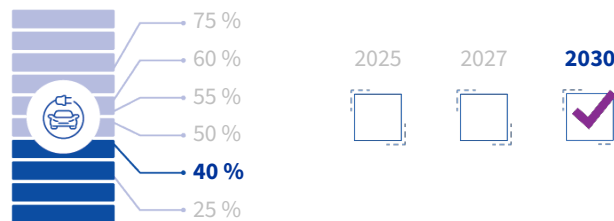
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie	40 %	2030	2040		s'engagent à	toutes les autoroutes	60 km	
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

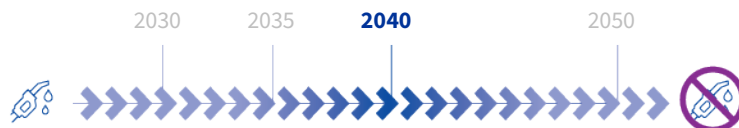
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **40 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2040**.



Vos arguments

- Au niveau national, l'Italie s'est efforcée d'utiliser l'éventail d'instruments le plus large possible pour renforcer la sécurité énergétique, la protection de l'environnement et le caractère abordable de l'énergie. Elle a notamment investi dans les réseaux ferroviaires à grande vitesse, les corridors de fret et les transports publics locaux durables. Vous estimez que vous contribuez de manière importante aux objectifs européens en matière d'énergie et d'environnement.
- Votre pays étant l'un des plus grands constructeurs et concepteurs automobiles de l'UE, vous êtes conscient(e) du rôle essentiel que la mobilité électrique jouera dans l'avenir de l'industrie automobile.
- Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que l'objectif de durabilité du système énergétique, en particulier d'un point de vue environnemental, doit être mis en œuvre avec prudence, compte tenu de son incidence économique sur les consommateurs et les entreprises. Les petites et moyennes entreprises, qui constituent l'épine dorsale de l'économie italienne, sont particulièrement vulnérables. Une forte hausse des prix de l'énergie due à la transition énergétique nuirait à votre économie.
- Par conséquent, vous êtes favorable au report de la suppression progressive complète à 2040. Si les autres États membres ne soutiennent pas ce calendrier, vous proposez d'exclure du règlement les petits constructeurs, y compris le segment des voitures de luxe, afin d'éviter les incidences négatives sur votre économie nationale.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **60 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

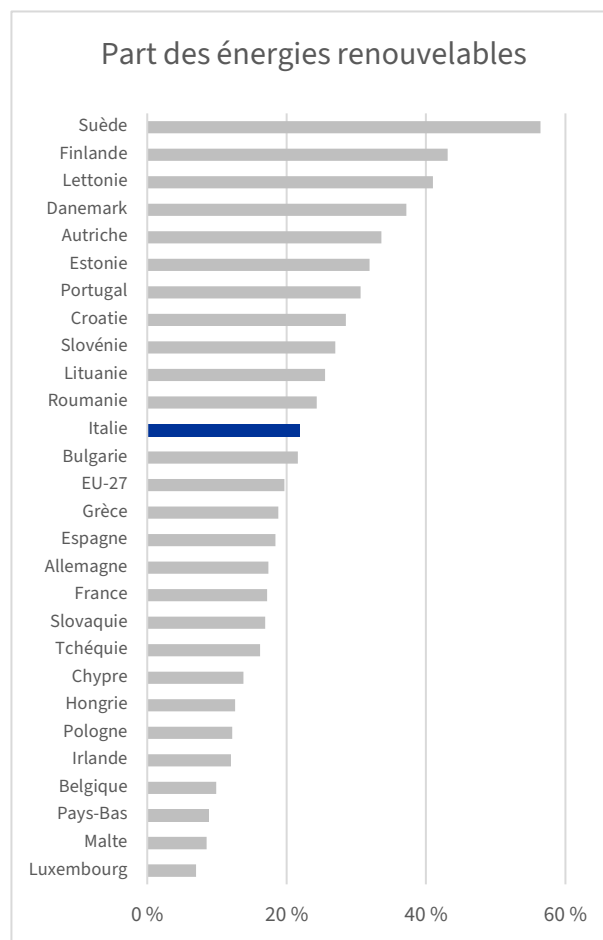
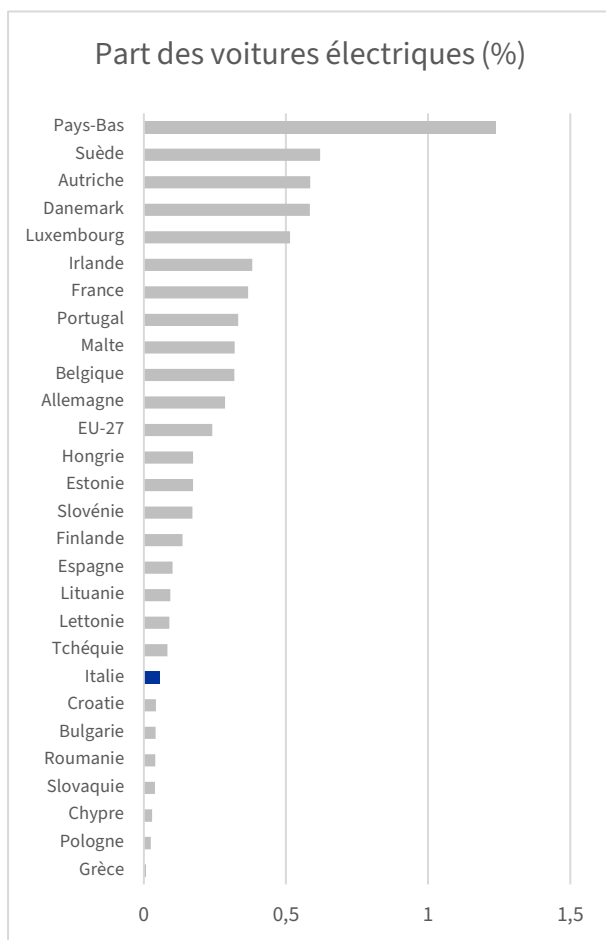
100 km

Vos arguments

- Vous avez de grandes ambitions en ce qui concerne les infrastructures de recharge, car vous savez que l'industrie automobile jouera un rôle crucial dans l'avenir de votre économie nationale. C'est pourquoi vous avez déjà beaucoup investi dans les infrastructures nécessaires pour soutenir le marché dans cette transition.
- Vous plaidez pour que le réseau couvre l'ensemble des autoroutes, car des infrastructures bien adaptées aux véhicules électriques peuvent entraîner une hausse de la valeur des biens immobiliers dans les villes et les villages, en attirant davantage de touristes et d'investisseurs internationaux à la recherche d'environnements favorables aux véhicules électriques.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: **Les négociations se déroulent en 2021!**



	Union européenne	Italie
PIB par habitant en €	30 440	28 100
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	200,6
Taux de chômage	7,2 %	9,3 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 837
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	225
Part des énergies renouvelables	19,7 %	21,9 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	671
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	1 437 259
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	2,2 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

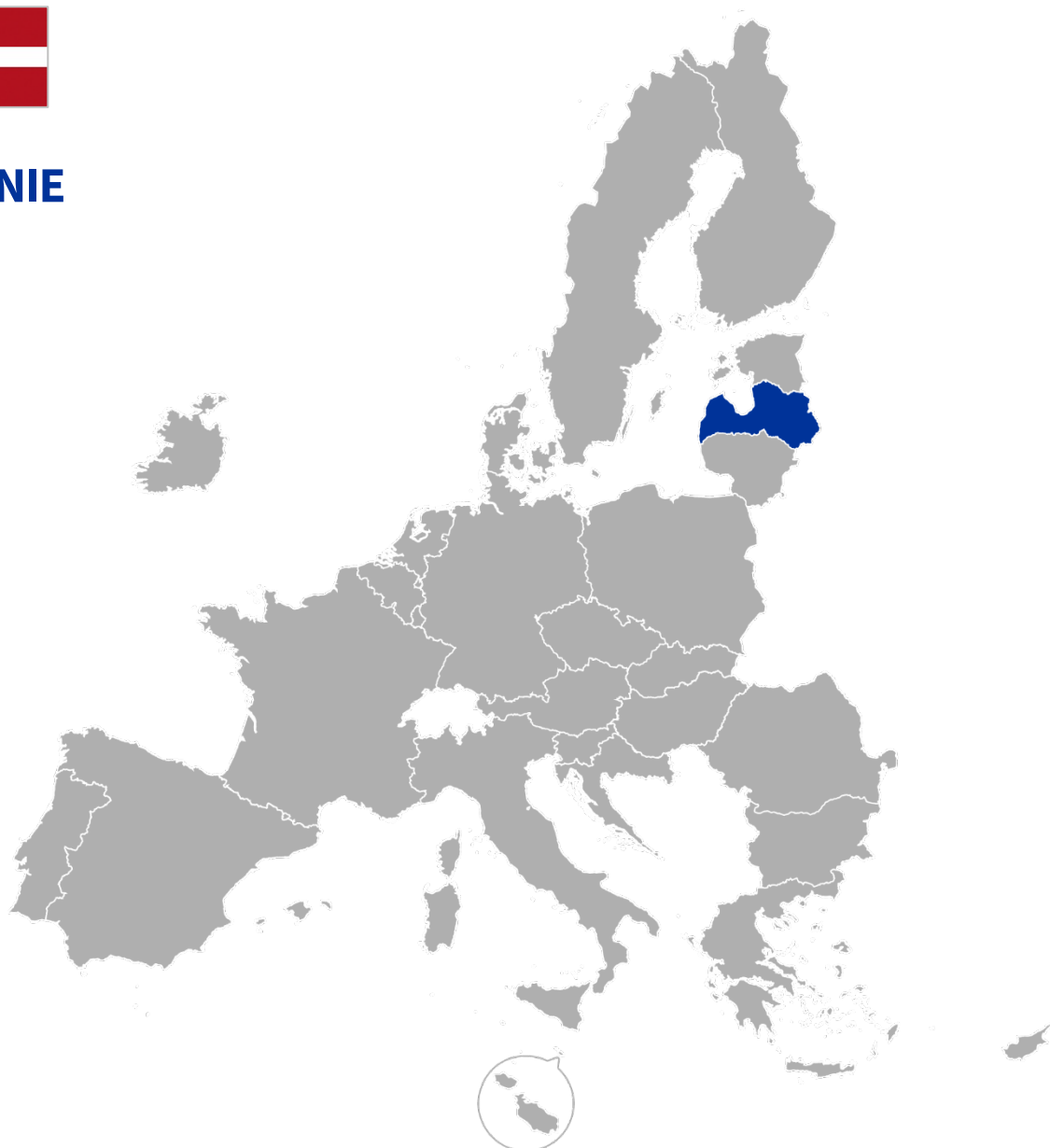
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
QC-01-25-005-FR-C



LETONIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



LETONNIE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Bulgarie, la Roumanie et la Tchéquie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____%. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les uns des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

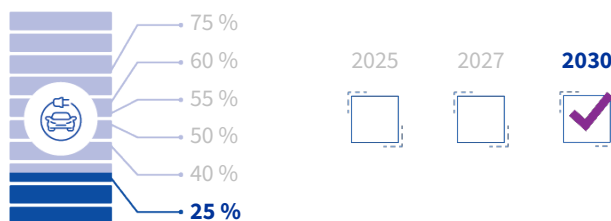
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie	25 %	2030	2040		s'engagent à	le réseau RTE-T	100 km	
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

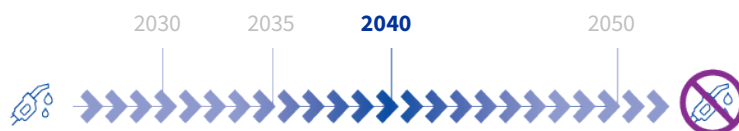
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **25 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2040**.



Vos arguments

- La priorité stratégique de votre pays pour la prochaine période est d'améliorer la qualité de vie et de stimuler le développement régional.
- Dans le secteur des transports, vous comptez augmenter la part des sources d'énergie renouvelables d'au moins 7 % d'ici à 2030. Il s'agit d'un objectif ambitieux pour votre petit pays, et sa faisabilité est fonction du budget limité disponible.
- L'un des principaux défis est la proportion élevée de véhicules vieillissants sur vos routes et l'importation continue de voitures d'occasion équipées d'un moteur à combustion en provenance d'autres États membres. L'âge moyen des voitures est le plus élevé de l'UE: plus de 11 ans. De nombreux Lettons n'ont pas les moyens de s'acheter un véhicule neuf respectueux du climat.
- Compte tenu de ces contraintes, il vous semble difficile de soutenir pleinement la proposition de la Commission. Vous plaidez en faveur de dérogations, en mettant en avant la position des pays à faible revenu, qui pourraient avoir du mal à percevoir des avantages tangibles apportés par la transition vers la durabilité.
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **100 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

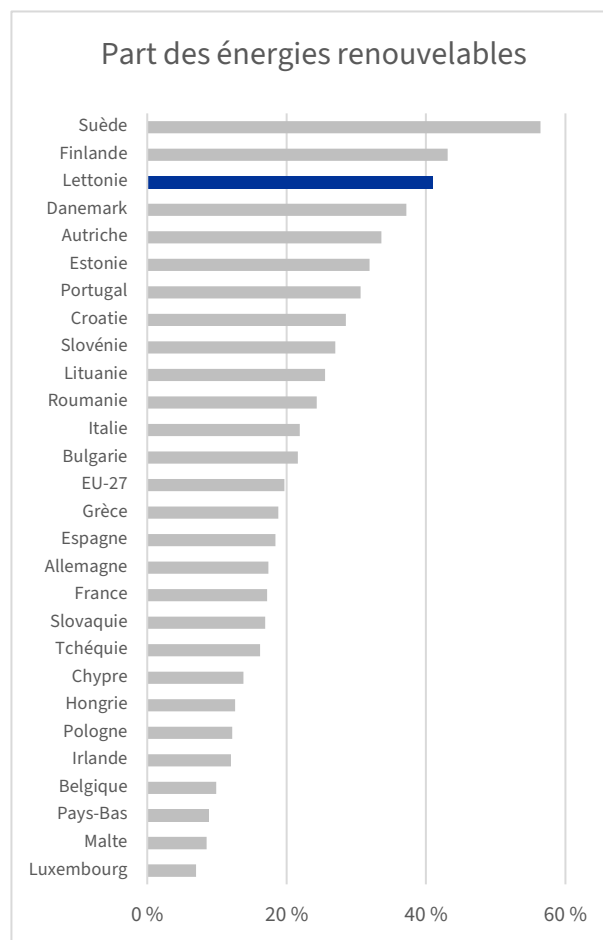
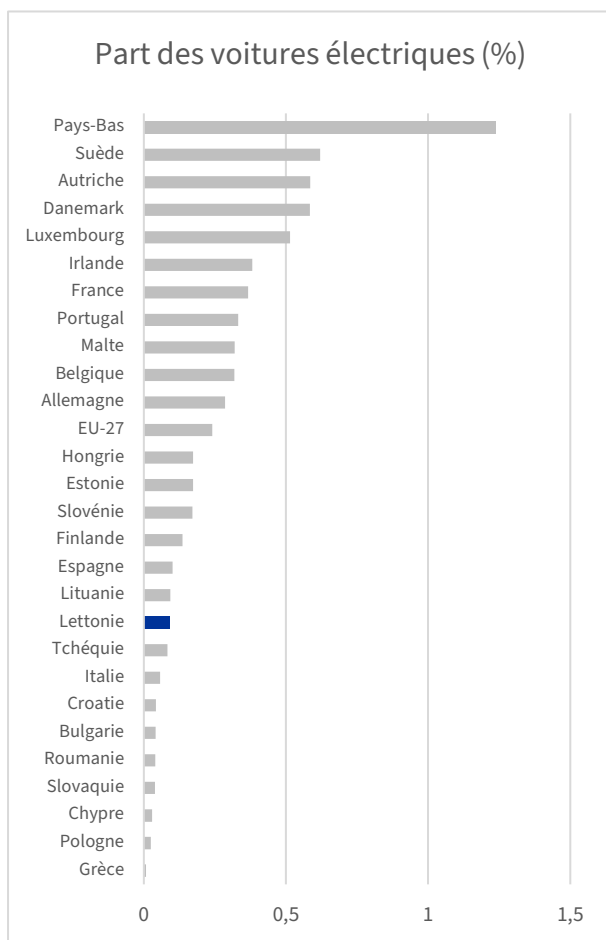
- Vous êtes conscient(e) de l'importance que revêtent les véhicules électriques et comprenez la nécessité de développer des points de recharge dans tout le pays. Toutefois, compte tenu des ressources financières disponibles, vous préconisez de plus grandes distances entre les stations de recharge et de ravitaillement.
- Votre approche plus prudente est également motivée par des préoccupations concernant votre réseau électrique, qui dépend fortement de la Russie, tout comme ceux de l'Estonie et de la Lituanie.
- En outre, construire une station tous les 60 km ne serait pas justifié au vu du volume de trafic sur un grand nombre des routes de votre pays. Une approche plus ciblée serait plus efficace.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: **Les négociations se déroulent en 2021!**



	Union européenne	Lettonie
PIB par habitant en €	30 440	15 370
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	30,2
Taux de chômage	7,2 %	8,1 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	149
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	67
Part des énergies renouvelables	19,7 %	41,0 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	390
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	13 725
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	2,6 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925

QC-01-25-005-FR-N

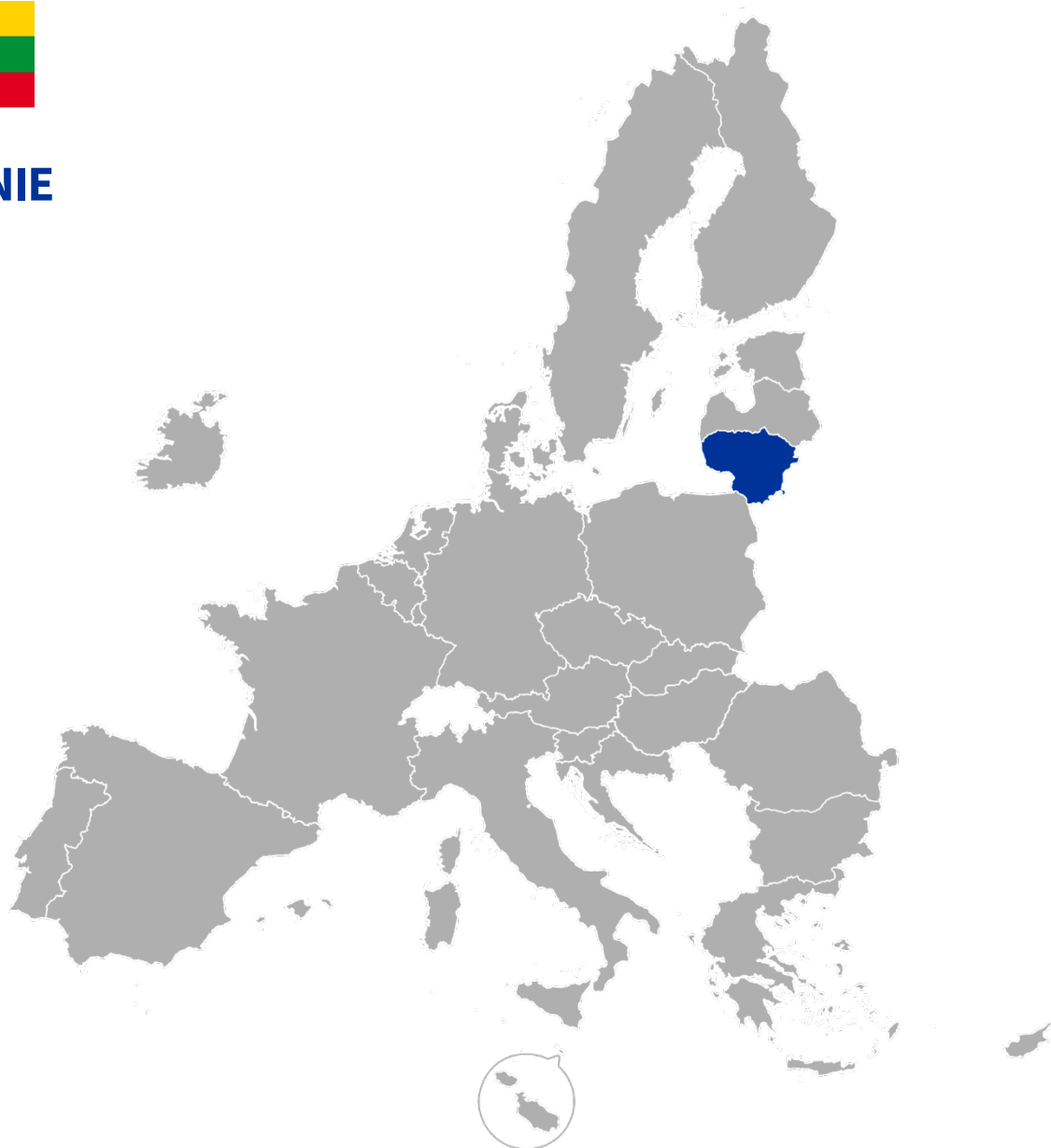
Print

ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-C



LITUANIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Irlande, le Luxembourg et Malte**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les uns des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

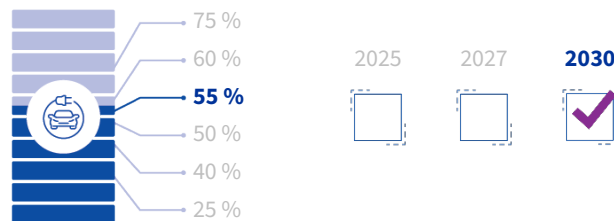
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie	55 %	2030	2035		s'engagent à	toutes les autoroutes	100 km	
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

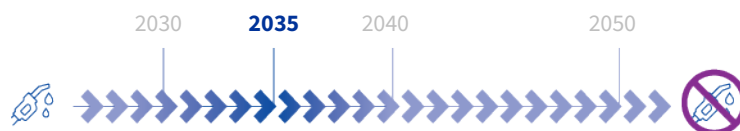
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2035**.



Vos arguments

- Le développement durable et la croissance économique sont des priorités essentielles pour votre pays. Pour vous, cela signifie investir dans une transformation socialement équitable.
- Votre pays vise à produire 100 % de son électricité à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2050. Cet objectif est également motivé par des préoccupations quant à d'éventuels conflits économiques avec la Russie, compte tenu de la dépendance actuelle de votre pays, tout comme l'Estonie et la Lettonie, à l'égard du réseau électrique contrôlé par la Russie. Le renforcement de l'indépendance et de la sécurité dans le secteur de l'électricité est essentiel à un avenir stable et résilient.
- Par conséquent, vous soutenez la proposition de la Commission, car elle correspond à votre engagement national et prévoit une période de transition équilibrée pour la société et les constructeurs automobiles.
- Vous comptez également rendre les transports publics à émissions nulles plus accessibles et abordables, en particulier pour les groupes à faibles revenus. L'avenir de la mobilité réside non seulement dans des voitures individuelles à émissions nulles, mais aussi dans une utilisation collective accrue de la route et du rail, pour un système de transport plus efficace et durable.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **100 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

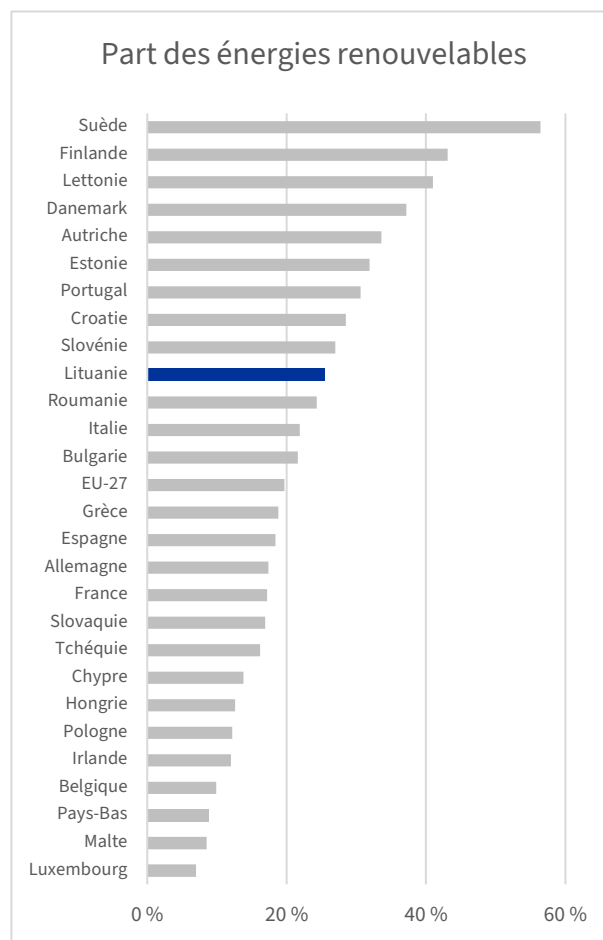
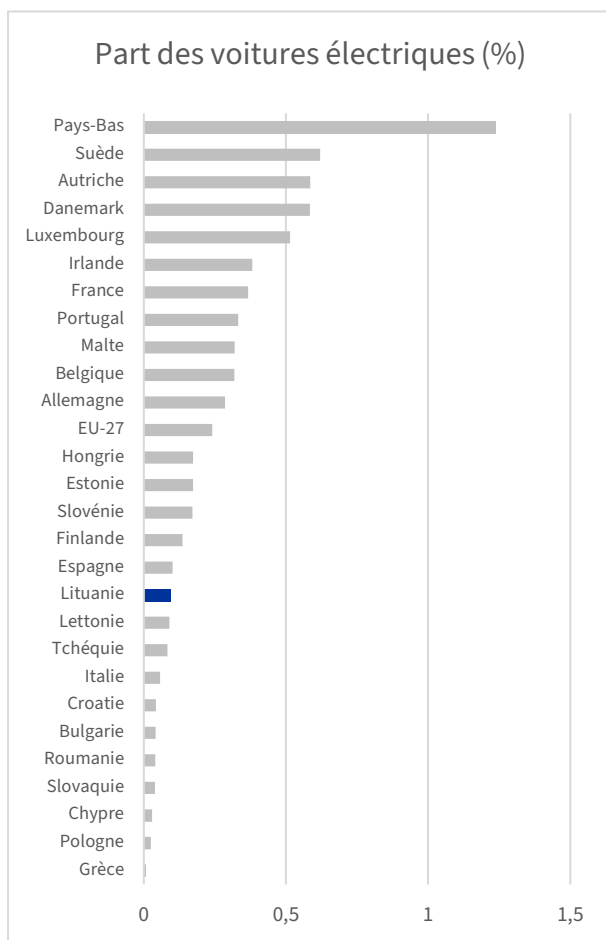
- Votre gouvernement travaille à l'établissement de 60 000 points de recharge pour véhicules électriques d'ici à 2030. Toutefois, les ressources financières supplémentaires nécessaires pour satisfaire à l'exigence d'une distance maximale de 60 km entre les points de recharge vous préoccupent, et vous préconisez de plus grandes distances.
- Le facteur le plus important à vos yeux consiste en un engagement ferme, qui soutienne la transition vers une énergie verte, facilite les déplacements transfrontières et évite les complications dues à l'incompatibilité des réseaux de recharge. L'objectif visé devrait être une expérience de mobilité véritablement intégrée.
- Au départ, la priorité devrait être donnée à une distance de 100 km entre les points de recharge. Si les résultats sont concluants, l'UE pourra envisager ultérieurement de raccourcir les distances.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Lituanie
PIB par habitant en €	30 440	17 890
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	44,6
Taux de chômage	7,2 %	8,5 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	2 184
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	124
Part des énergies renouvelables	19,7 %	25,5 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	557
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	40 878
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	1,2 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
QC-01-25-005-FR-C



LUXEMBOURG



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ **Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières**

Profils des rôles | **Version avancée** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Irlande, la Lituanie et Malte**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____%. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas _____ km les unes des autres, car
Ces infrastructures devraient couvrir _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

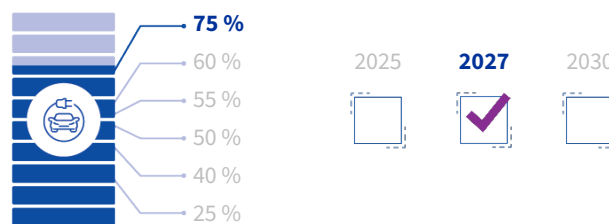
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg	75 %	2027	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	40 km	
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

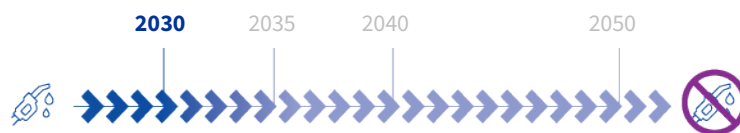
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2027**, les véhicules électriques devront représenter **75 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Bien que votre pays soit l'un des plus petits de l'UE, vous jouez un rôle de premier plan dans l'action pour le climat. Vous comptez bien défendre ce rôle dans ces négociations. Personne ne doit sous-estimer votre engagement.
- Le changement climatique a démontré que les marchés ne se régulent pas d'eux-mêmes, étant donné que les forces du marché ne suffisent pas à elles seules à mener la transition nécessaire. Des politiques et des mesures d'incitation ciblées sont essentielles pour accélérer les solutions durables et atténuer les risques climatiques futurs.
- Vous êtes favorable à ce que l'on avance la date limite pour les moteurs à combustion. Des délais ultérieurs risquent de ne pas être pris au sérieux ou d'avoir pour effet de vider la proposition d'une trop grande partie de sa substance. Un objectif intermédiaire fort est également essentiel pour envoyer un message clair à ceux qui ont encore des doutes quant à l'urgence de l'action pour le climat: c'est maintenant qu'il faut agir, et vous voulez vous assurer qu'il en sera ainsi.
- Une ambition accrue permettra un déploiement plus rapide des voitures à émissions nulles et les rendra plus abordables, tout en accélérant le développement d'un marché des véhicules électriques d'occasion. Un objectif clair incitera les constructeurs à passer plus rapidement à des voitures particulières propres. La technologie permettant de produire des véhicules électriques existe déjà, et la plupart des constructeurs ont d'ailleurs commencé à en produire, mais ils continuent de proposer des véhicules à émissions fortes faute d'incitations suffisantes.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **40 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

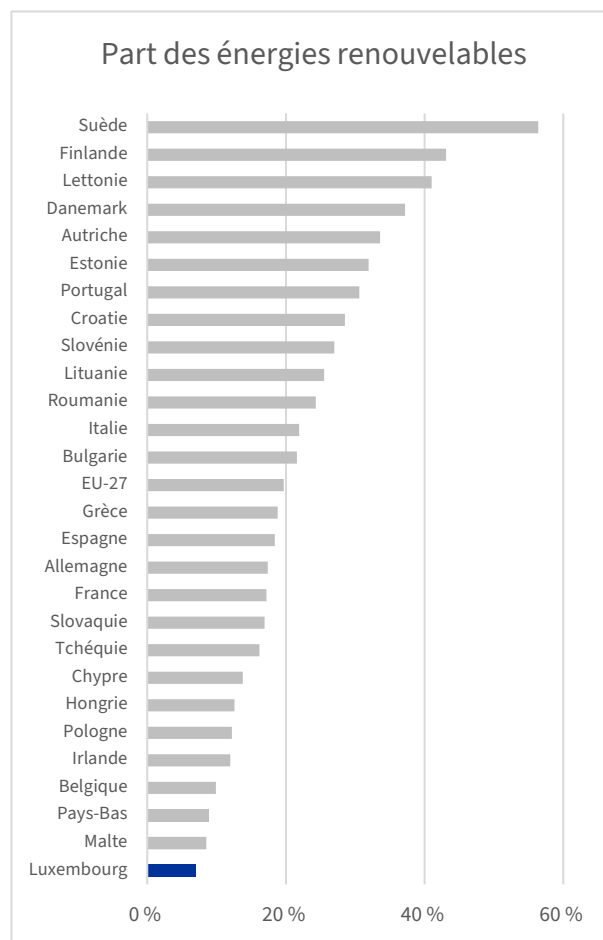
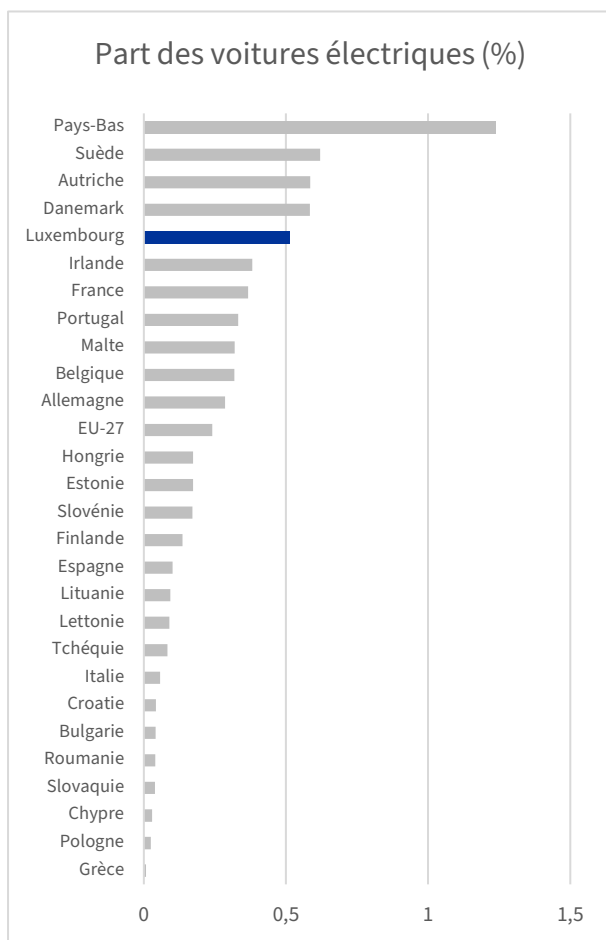
100 km

Vos arguments

- Vous avez de grandes ambitions en ce qui concerne les infrastructures de recharge et vous avez déjà investi beaucoup dans les stations de recharge.
- Un réseau étendu, couvrant à la fois les zones urbaines et rurales, garantit que la recharge des véhicules électriques est accessible à une population plus large, en particulier dans les régions mal desservies où les stations privées peuvent être limitées.
- Vous préconisez même des distances plus courtes entre les points de recharge afin d'améliorer l'accessibilité pour les utilisateurs. Ainsi, les conducteurs ne doivent pas parcourir des kilomètres supplémentaires uniquement pour trouver une station de recharge.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Luxembourg
PIB par habitant en €	30 440	102 230
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	239,8
Taux de chômage	7,2 %	6,8 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	4 186
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	56
Part des énergies renouvelables	19,7 %	7,0 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	682
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	45 198
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	5,5 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
 ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
 QC-01-25-005-FR-C



MALTE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



MALTE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.



Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Irlande, la Lituanie et le Luxembourg**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.
3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

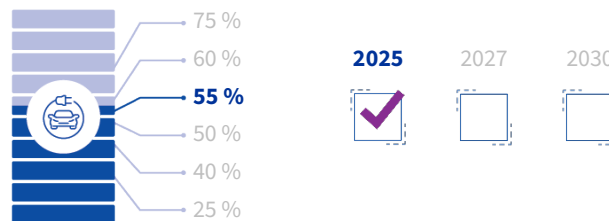
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte	55 %	2025	2030		s'engagent à	le réseau RTE-T	100 km	
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

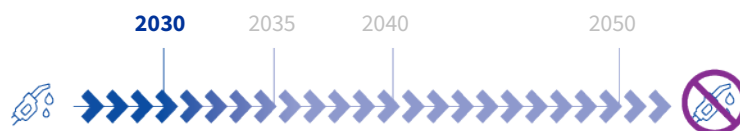
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2025**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Le changement climatique est une priorité absolue pour votre pays, et une action internationale urgente est nécessaire pour faire face à ses effets négatifs croissants, tels que la chaleur extrême et les inondations côtières, qui sont déjà visibles à l'échelle nationale.
- Votre gouvernement national élabore activement des politiques visant à parvenir à la neutralité climatique totale d'ici à 2050. Dans ce contexte, vous estimez qu'un objectif plus ambitieux à l'échelle de l'UE en matière d'émissions des véhicules est nécessaire. Cela correspondrait mieux à vos engagements nationaux.
- La fixation d'un objectif clair en vue de la suppression progressive des véhicules utilisant des combustibles fossiles offrira un certain degré de certitude aux constructeurs de véhicules électriques, en veillant à ce que la demande de véhicules électriques augmente dans l'ensemble de l'UE. Cela encouragera les investissements, l'innovation et une transition plus rapide vers des transports durables.
- En prenant des mesures audacieuses, l'UE peut se positionner comme un leader mondial de l'innovation et de la technologie, une étape essentielle, étant donné que les constructeurs automobiles chinois déploient déjà des efforts pour entrer sur le marché européen et le dominer.
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **100 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

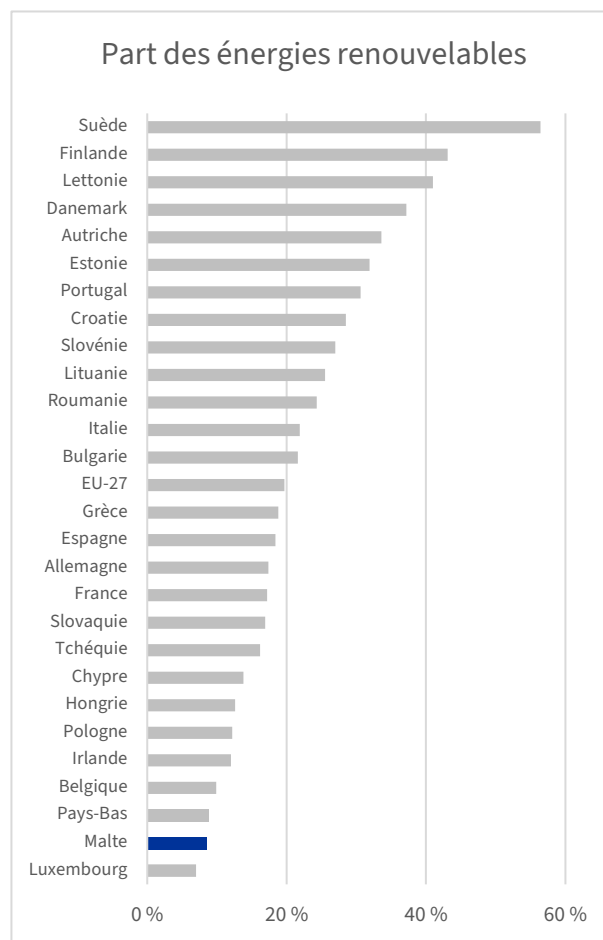
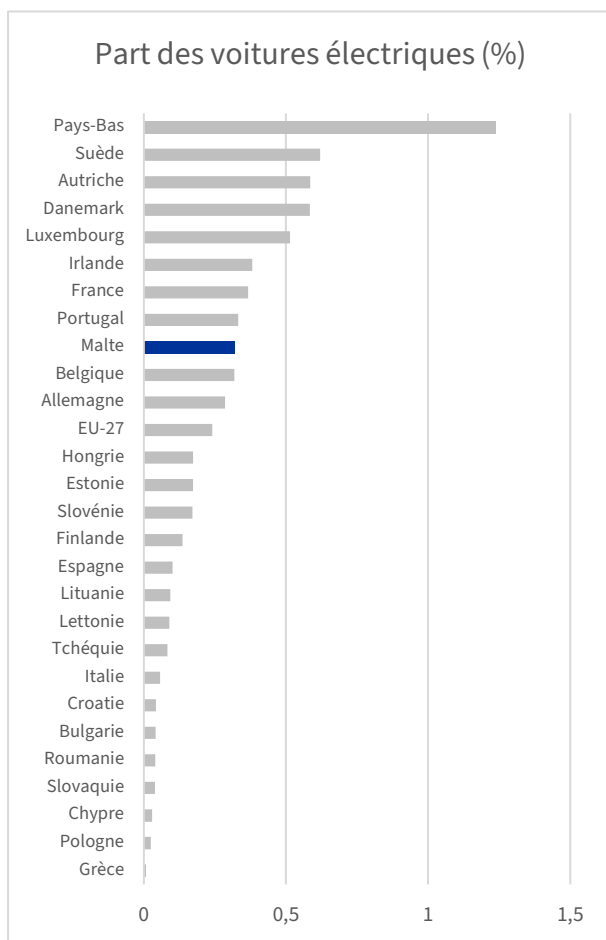
- Il est essentiel pour vous de vous engager aujourd'hui en faveur d'une infrastructure de recharge destinée aux véhicules électriques à l'échelle de l'UE afin de veiller à ce que l'ambition d'accélérer l'adoption des véhicules électriques ne perde pas sa dynamique.
- Toutefois, une approche plus mesurée est nécessaire. Tous les pays de l'UE ne disposent pas d'un bouquet énergétique vert, et promouvoir l'adoption de véhicules électriques sans garantir des sources d'énergie renouvelables en suffisance pourrait, par inadvertance, accroître la dépendance à l'égard de l'électricité produite à partir du charbon ou du gaz.
- Un compromis pratique consiste à convenir de plus grandes distances maximales entre les points de recharge, établissant ainsi un équilibre entre accessibilité et efficacité. Si nécessaire, les pays peuvent opter pour des distances plus courtes. Par exemple, dans les pays plus petits comme Malte, qui ne fait que 27 km de longueur, il serait nécessaire que les stations de recharge soient plus rapprochées les unes des autres.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Malte
PIB par habitant en €	30 440	27 880
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	1 610,4
Taux de chômage	7,2 %	4,9 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 537
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	342
Part des énergies renouvelables	19,7 %	8,5 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	597
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	4 602
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	3,9 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web:

www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925

QC-01-25-005-FR-N

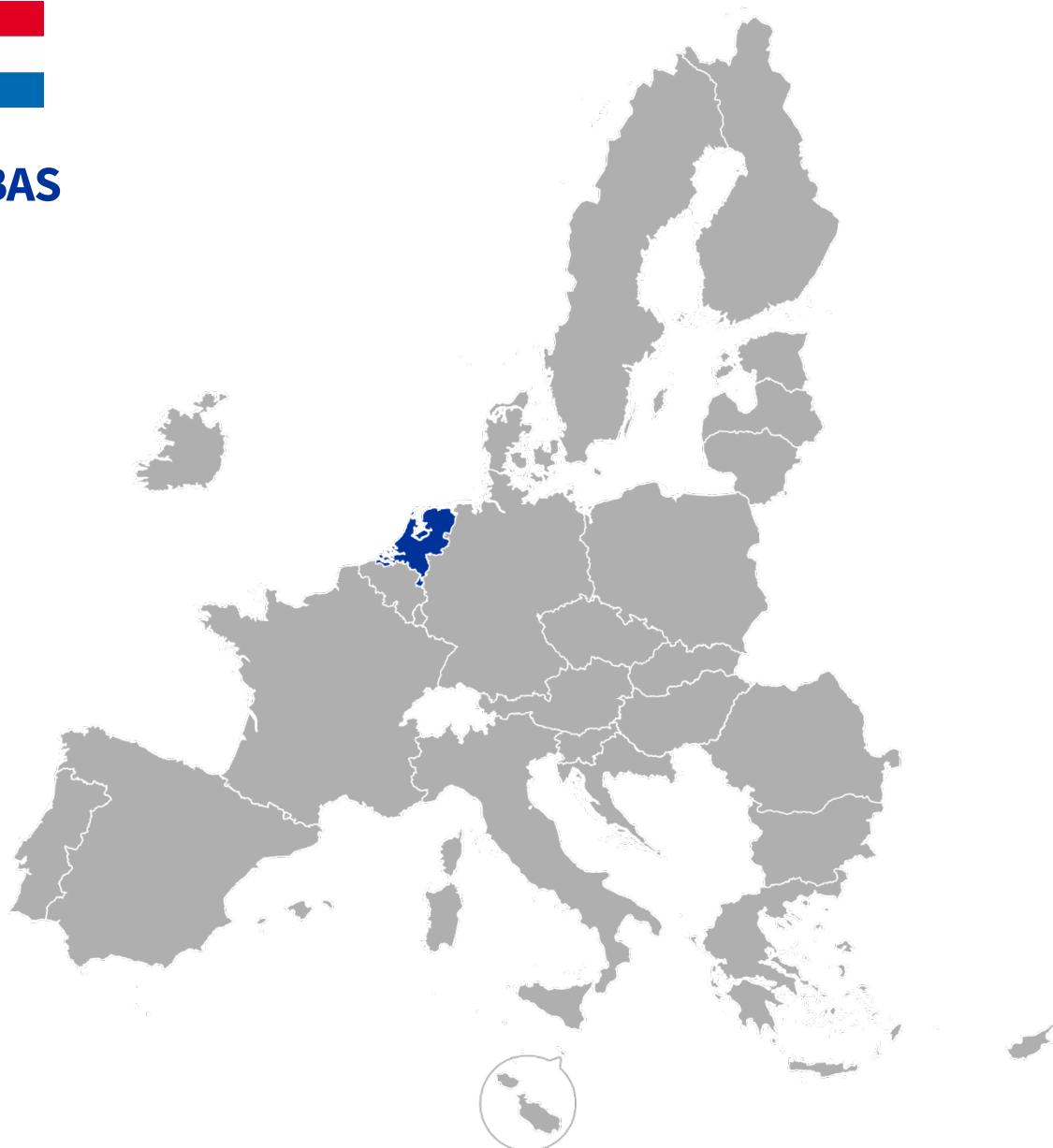
Print

ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-C



PAYS-BAS



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Autriche, la Belgique et le Danemark**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____%. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas _____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.



Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

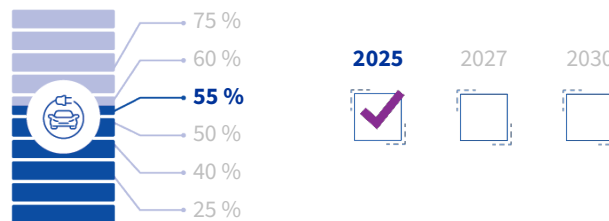
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas	55 %	2025	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	40 km	
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

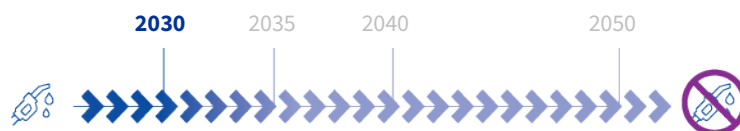
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2025**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Le thème du changement climatique figure en bonne place parmi les priorités de votre pays. Votre pays est relativement riche et peut se permettre des investissements (même coûteux) dans la mobilité et les infrastructures électriques.
- Vous discutez actuellement d'objectifs climatiques nationaux ambitieux dans différents secteurs. L'UE doit également fixer des objectifs ambitieux pour concrétiser la promesse du pacte vert.
- Vous estimez qu'une perspective à long terme bien réfléchie permettrait une transition progressive, préviendrait les effets de choc et garantirait que votre pays et d'autres puissent saisir les possibilités économiques.
- Le marché de l'emploi directement lié aux véhicules électriques connaît une croissance rapide: il crée plus de 1 000 nouveaux emplois par an aux Pays-Bas et favorise le développement de capacités et de compétences. Vous estimez que d'autres pays bénéficieront également de la création de nouveaux emplois dans le secteur.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **40 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

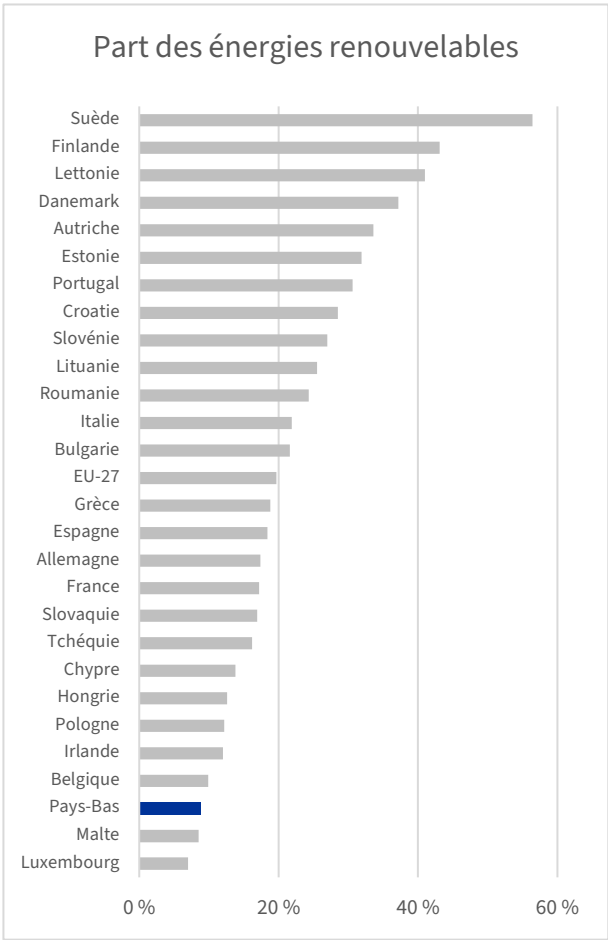
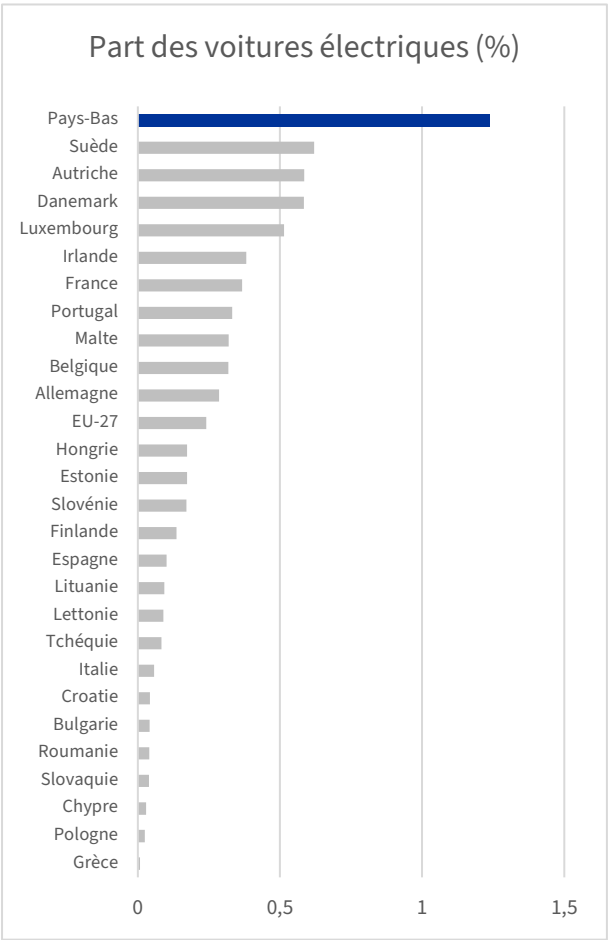
Vos arguments

- Les véhicules électriques connaissent déjà un bel essor dans votre pays. C'est pourquoi vous avez aussi des objectifs ambitieux en ce qui concerne les infrastructures de recharge. Le réseau devrait être dense et convivial.
- D'après votre expérience, là où il existe des infrastructures, les gens les utiliseront. Les États membres devraient s'engager à étendre leurs infrastructures de recharge. Cela accélérera l'essor des véhicules électriques.
- Le réseau devrait couvrir l'ensemble des autoroutes afin d'assurer une large couverture. Le réseau RTE-T n'est pas suffisamment dense pour connecter tout le monde à l'infrastructure de mobilité électrique.
- Dans votre pays densément peuplé, la distance entre les stations de recharge sera inférieure à 40 kilomètres. Vous seriez disposé(e) à réduire cette distance à 30 kilomètres afin de garantir une accessibilité encore plus grande.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Pays-Bas
PIB par habitant en €	30 440	46 810
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	507,3
Taux de chômage	7,2 %	4,9 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	3 033
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	263
Part des énergies renouvelables	19,7 %	8,8 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	497
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	355 431
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	20,5 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

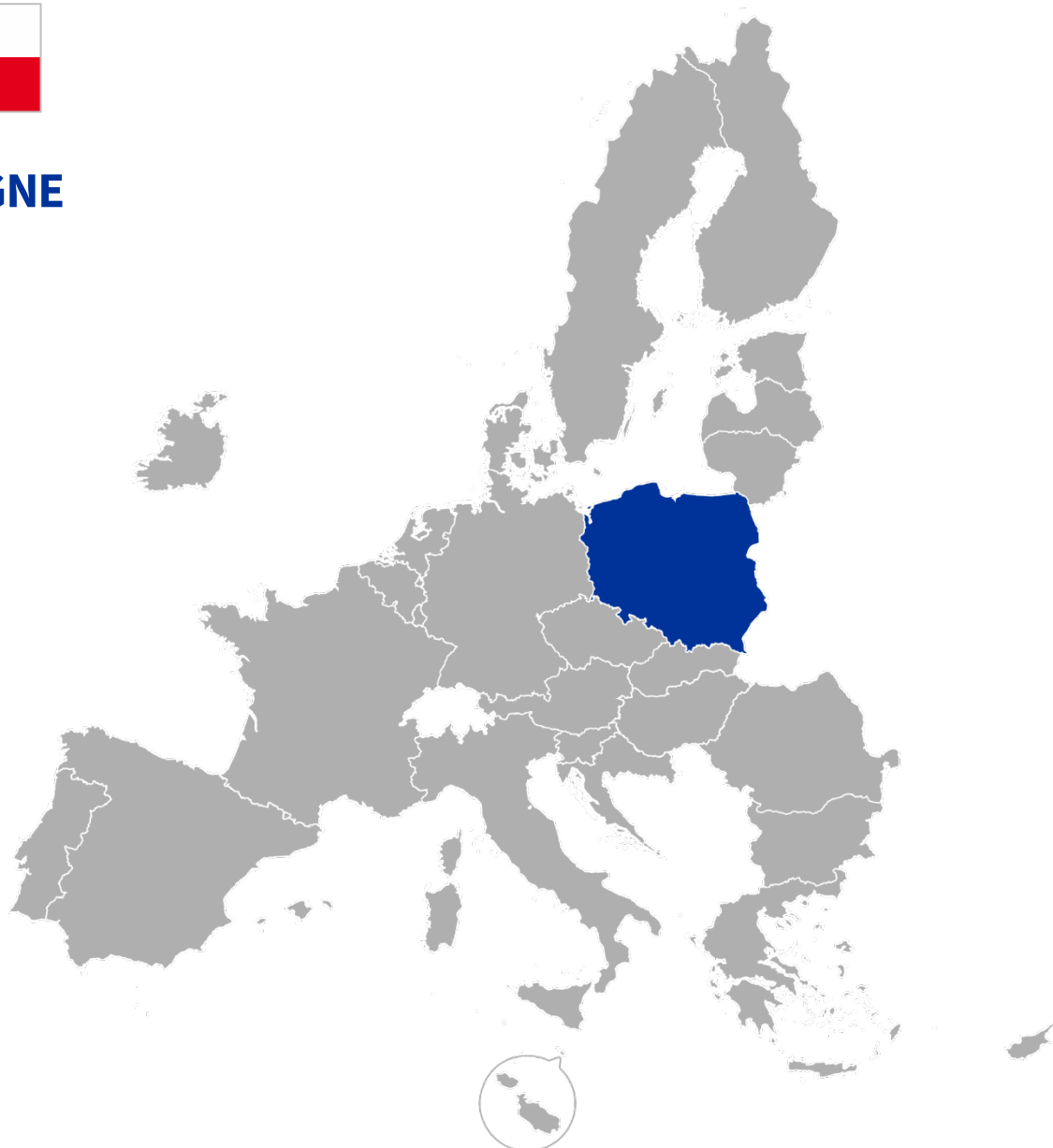
© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925 QC-01-25-005-FR-N
 Print ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567 QC-01-25-005-FR-C



POLOGNE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



POLOGNE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **Chypre, la Croatie et la Hongrie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

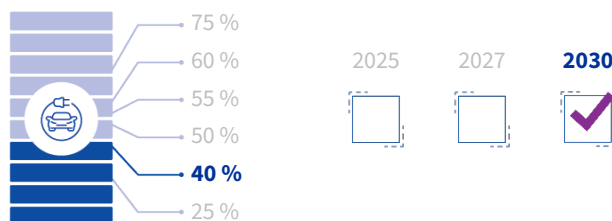
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne	40 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	100 km	
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

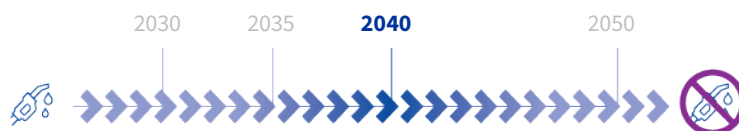
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **40 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2040**.



Vos arguments

- Historiquement, votre pays a fortement dépendu du charbon pour produire de l'énergie, ce qui lui donne un point de départ différent de celui des autres pays de l'UE dans la transition vers une énergie durable. Dans ce contexte, vous soulignez l'importance d'une transition juste pour les régions dépendantes du charbon.
- En Pologne, par exemple, l'emploi dans l'industrie minière a diminué de 33 % entre 2010 et 2019, ce qui a entraîné des tensions parmi les mineurs et les syndicats. Si des efforts sont déployés pour reformer les travailleurs à des rôles dans le secteur de l'énergie éolienne, ces initiatives nécessitent des investissements importants.
- Vous avez quelques réserves quant au déploiement rapide des véhicules électriques en Pologne. Une approche plus progressive et plus équilibrée est nécessaire pour éviter des perturbations du marché. Par conséquent, vous préconisez un objectif intermédiaire revu à la baisse pour 2030 et une échéance ultérieure en ce qui concerne la suppression progressive complète, ce qui laisserait plus de temps à la société et aux entreprises pour s'adapter, tout en atténuant les conséquences imprévues potentielles.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **100 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

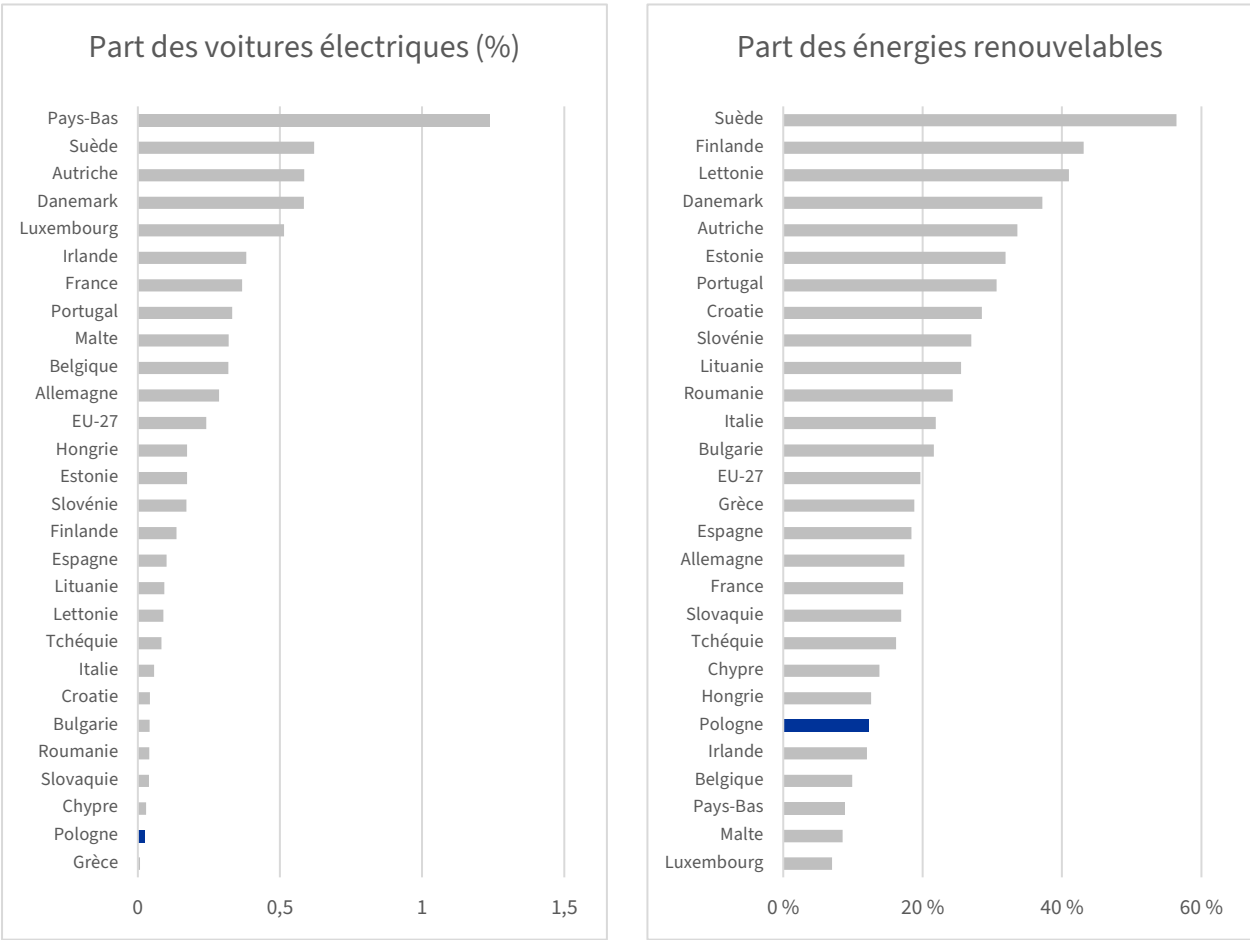
Vos arguments

- Vous ne vous opposez pas à la proposition de la Commission sur l'infrastructure pour carburant et en comprenez la raison d'être.
- Toutefois, compte tenu de la structure de votre marché, à vos yeux, il n'est ni urgent ni opportun d'accélérer la transition vers des carburants alternatifs.
- Dans les pays où l'essor des véhicules électriques est lent, comme la Pologne, l'obligation de prévoir des points de recharge dans l'ensemble de l'UE pourrait faire peser une charge financière importante sur les municipalités et les contribuables.
- Par conséquent, vous êtes favorable à une approche non contraignante, permettant une certaine souplesse dans la réalisation des objectifs en fonction des circonstances nationales.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Pologne
PIB par habitant en €	30 440	14 310
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	123,6
Taux de chômage	7,2 %	3,2 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	2 785
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	614
Part des énergies renouvelables	19,7 %	12,2 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	566
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	1 179 776
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	0,3 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

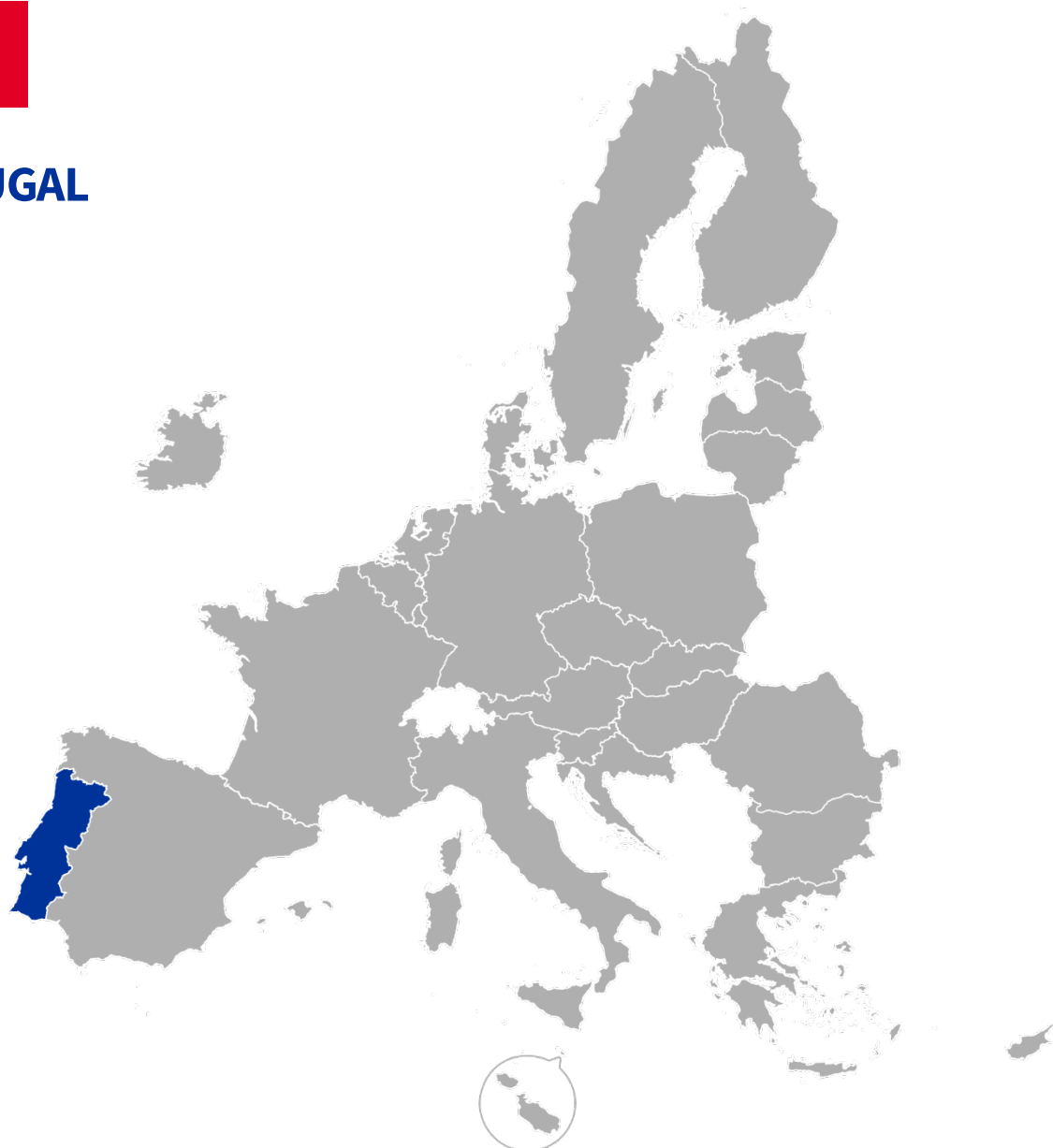
© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925 QC-01-25-005-FR-N
Print ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567 QC-01-25-005-FR-C



PORTUGAL



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profil des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

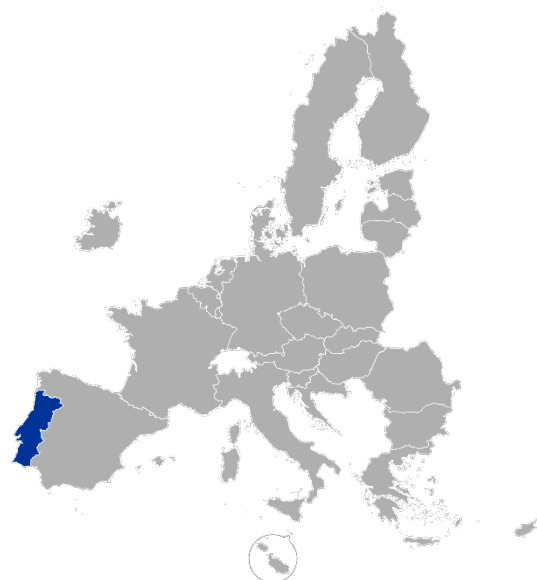
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Espagne et l'Estonie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins _____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas _____ km les uns des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

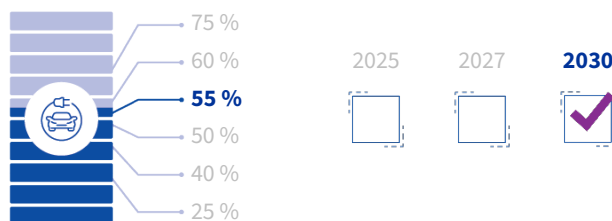
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal	55 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

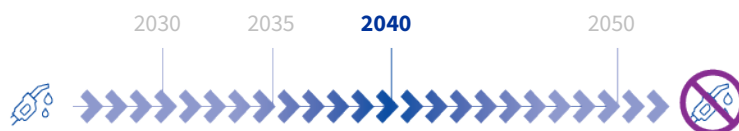
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2040**.



Vos arguments

- Votre pays est fermement engagé en faveur de l'action pour le climat, car il subit déjà les graves conséquences de phénomènes météorologiques extrêmes.
- Votre gouvernement travaille activement à l'élaboration de lois nationales strictes sur le climat et considère les transports publics comme la solution clé pour une mobilité durable, plutôt que de donner la priorité au trafic routier individualisé par l'intermédiaire des véhicules électriques.
- Un aspect critique mais souvent négligé de ce débat est la dépendance à l'égard des minerais, tels que le lithium et le cobalt, qui sont essentiels pour les batteries des véhicules électriques. Leur extraction a de graves répercussions sur l'environnement et la santé dans les régions minières, ce qui rend impératif de repenser la mobilité dans une perspective plus large, plutôt que de se concentrer uniquement sur les véhicules électriques.
- Compte tenu de l'approche plus large de votre pays en matière de transports durables, vous êtes favorable au maintien de l'objectif intermédiaire, mais vous plaidez en faveur d'une transition plus prudente et plus prévisible, y compris un report de la suppression progressive complète.
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **80 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes

réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

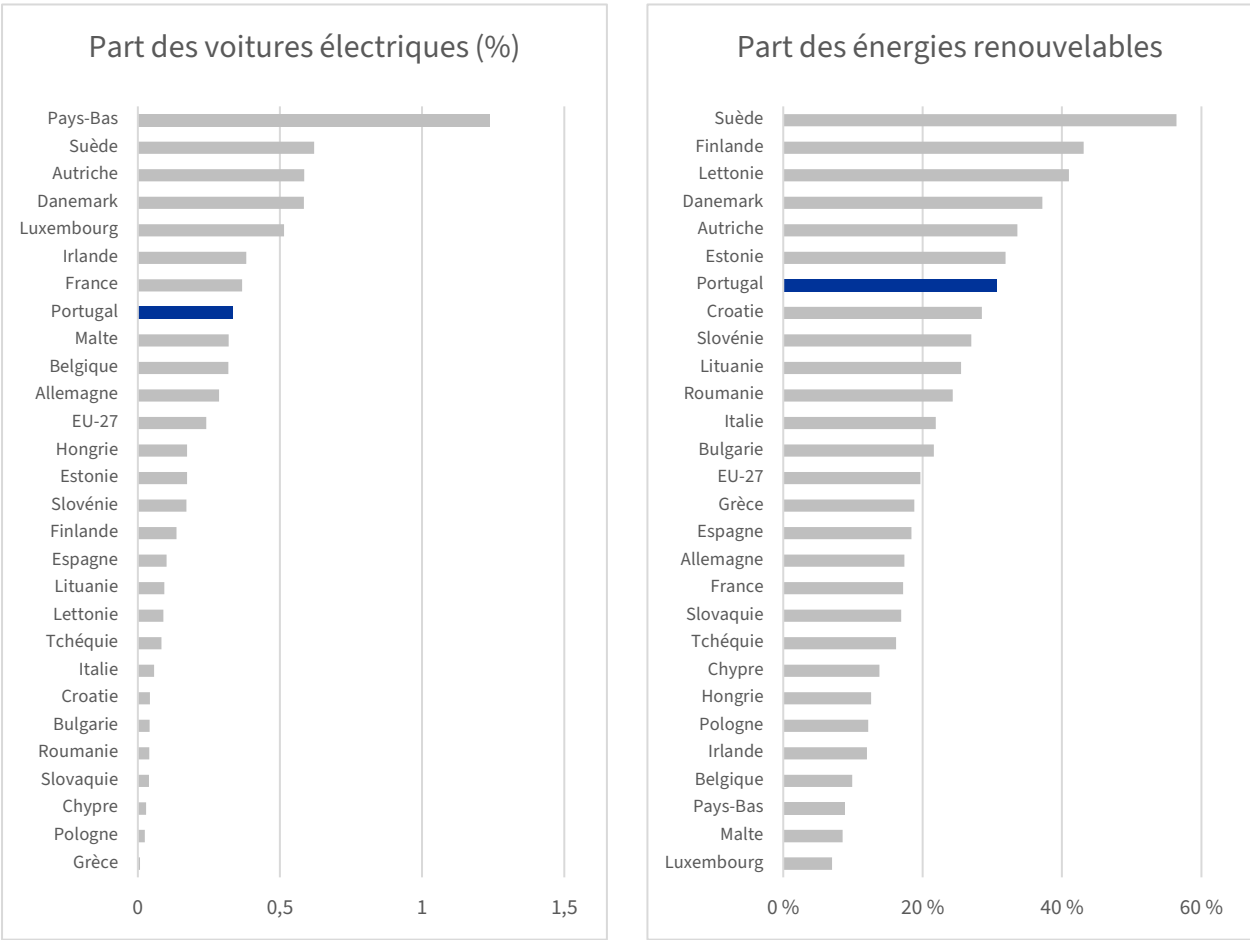
- Malgré votre soutien à long terme en faveur d'un déploiement progressif des véhicules électriques, vous êtes préoccupé(e) par les investissements importants requis pour les infrastructures de recharge.
- Le réseau électrique portugais ne dispose actuellement pas de la capacité pour soutenir la recharge à grande échelle des véhicules électriques sans une mise à niveau coûteuse. En outre, le réseau est parfois affecté par des conditions météorologiques extrêmes, ce qui entraîne des pannes d'électricité.
- Par conséquent, avant de s'engager à investir dans les points de recharge, il est essentiel de donner la priorité aux mises à niveau urgentes du réseau afin qu'il soit plus stable et moins exposé à la volatilité.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Portugal
PIB par habitant en €	30 440	19 360
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	113,0
Taux de chômage	7,2 %	7,1 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 554
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	119
Part des énergies renouvelables	19,7 %	30,6 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	535
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	202 986
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	3,9 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925 QC-01-25-005-FR-N

Print ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567 QC-01-25-005-FR-C



PRÉSIDENCE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles, ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE. Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.

Votre objectif principal

Dégager un accord sur une position commune du Conseil en statuant à la double majorité (c'est-à-dire au moins 55 % des États membres, représentant 65 % de la population de l'UE). Idéalement, c'est l'unanimité qui est recherchée, mais si cela n'est pas possible, la règle de la double majorité est appliquée. En réalité, la plupart des décisions ne sont pas soumises au vote: la présidence tente normalement de trouver un compromis qui peut convenir à toutes les délégations.



Votre rôle

Vous appartenez à la délégation de l'État membre exerçant actuellement la présidence. L'animateur ou l'animatrice du jeu vous indiquera de quel pays il s'agit.

Au sein de cette délégation, votre rôle consiste à présider les négociations officielles, tandis que vos collègues présentent les intérêts et les positions de votre pays. Vous êtes chargé(e) de superviser toutes les discussions officielles, en donnant la parole aux délégué(e)s et en respectant l'horaire prévu.

Ouverture

1. Vous **ouvrez officiellement la session**, vous accueillez l'ensemble des délégations et la Commission et vous expliquez l'objet de cette session (maximum 1 minute). Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni à la page suivante.
2. Après cela, vous **demandez à la représentante ou au représentant de la Commission de présenter le projet**.
3. **Suivent les déclarations d'introduction des États membres** (maximum 1 minute chacun), appelés par vous dans l'ordre des demandes de parole. Invitez les États membres à indiquer clairement les points sur lesquels ils partagent des intérêts communs avec d'autres États membres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Discussions

1. **Animez les négociations officielles qui s'ensuivent.** Les ministres ne peuvent s'exprimer que lorsque vous leur donnez la parole. Appelez les délégué(e)s dans l'ordre des demandes de parole.
2. Demandez aux délégué(e)s de ne pas répéter des arguments et positions qui ont déjà été présentés. Invitez les États membres ayant des positions similaires à s'exprimer au nom les uns des autres. **Le temps est limité!**
3. Les **négociations officielles sont interrompues pour des entretiens informels.** Vous annoncez quand commencent les entretiens informels et à quel moment la session officielle reprendra. Des entretiens informels peuvent avoir lieu sans votre supervision.

Parvenir à un accord

1. Pendant les entretiens informels, vous disposez de temps pour **élaborer une proposition de compromis**. Bien sûr, vous pouvez également demander aux États membres s'ils ont des suggestions de compromis.
2. Vous soumettez au vote la ou les propositions les plus prometteuses pour l'article 1^{er} et l'article 2. Le **texte final est adopté à la double majorité** (55 % des États membres, représentant au moins 65 % de la population de l'UE). Utilisez le calculateur de vote pour compter les votes. L'animateur ou l'animatrice du jeu vous aidera.
3. En ce qui concerne le vote final sur une proposition de compromis, rappelez aux États membres qu'ils doivent, à ce stade, faire un choix entre un compromis dont ils ne sont pas satisfaits à 100 % ou pas de résultat du tout.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
Madame la commissaire/Monsieur le commissaire,

J'ai le plaisir d'ouvrir aujourd'hui la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie".

Comme vous le savez, _____ exerce actuellement la présidence du Conseil et présidera les négociations. Au cours de la session d'aujourd'hui, je jouerai mon rôle de modérateur/modératrice et je ne présenterai pas les positions de notre pays sur la question.

À l'ordre du jour d'aujourd'hui figure un nouveau règlement sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques. Le sujet revêt une grande importance pour tous les citoyens européens, ainsi que pour le rôle de l'UE dans le monde, car _____.

Avant de donner la parole à la Commission, je tiens à souligner que le Service juridique du Conseil a examiné la proposition et nous a fait savoir que le texte était conforme aux traités et qu'il reposait bien sur la base juridique correspondante.

Nous invitons à présent la Commission à présenter sa proposition. Ensuite, chacun(e) d'entre vous aura la possibilité de présenter les positions de son pays dans une brève déclaration d'introduction. Nous nous réjouissons à la perspective d'un débat constructif et fructueux.

Madame la commissaire/Monsieur le commissaire, vous avez la parole!

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). **Les véhicules électriques doivent représenter ...**

options: 25 % 40 % 50 % 55 % 60 % 75 %

☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

des véhicules nouvellement immatriculés d'ici à

options: 2025 2027 2030

☐ ☐ ☐

- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année ...

options: 2030 2035 2040 2050

☐ ☐ ☐ ☐

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres ... fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

options: s'engagent à s'efforcent de

☐ ☐

- B) Ce réseau couvre ...

options: toutes les le réseau RTE-T
autoroutes

☐ ☐

Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de ... kilomètres les unes des autres.

options: 40 km 60 km 80 km 100 km

☐ ☐ ☐ ☐

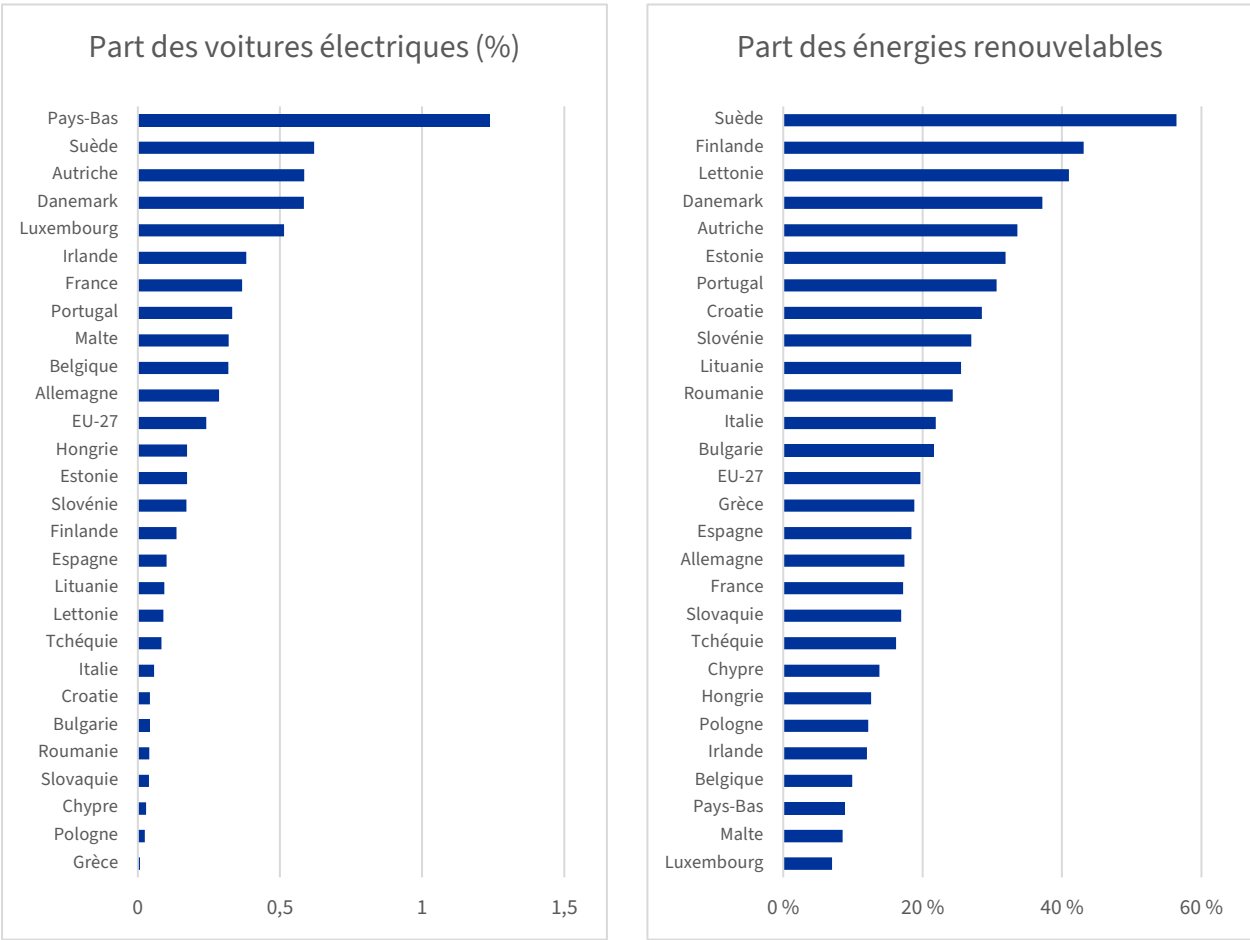
Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche	55 %	2025	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	40 km	
Belgique	55 %	2025	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	40 km	
Bulgarie	40 %	2030	2050		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Croatie	40 %	2030	2040		s'efforcent de	toutes les autoroutes	100 km	
Chypre	60 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Tchéquie	50 %	2030	2050		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Danemark	75 %	2027	2030		s'engagent à	le réseau RTE-T	40 km	
Estonie	40 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Finlande	55 %	2025	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	60 km	100 km sur les routes à faible densité de trafic
France	75 %	2027	2030		s'engagent à	le réseau RTE-T	40 km	
Allemagne	40 %	2025	2035		s'engagent à	toutes les autoroutes	60 km	
Grèce	55 %	2025	2030		s'efforcent de	toutes les autoroutes	80 km	
Hongrie	40 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	100 km	
Irlande	75 %	2027	2030		s'efforcent de	toutes les autoroutes	60 km	

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie	40 %	2030	2040		s'engagent à	toutes les autoroutes	60 km	
Lettonie	25 %	2030	2040		s'engagent à	le réseau RTE-T	100 km	
Lituanie	55 %	2030	2035		s'engagent à	toutes les autoroutes	100 km	
Luxembourg	75 %	2027	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	40 km	
Malte	55 %	2025	2030		s'engagent à	le réseau RTE-T	100 km	
Pays-Bas	55 %	2025	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	40 km	
Pologne	40 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	100 km	
Portugal	55 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Roumanie	50 %	2030	2050		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Slovaquie	55 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	60 km	
Slovénie	55 %	2030	2035		s'efforcent de	le réseau RTE-T	100 km	
Espagne	40 %	2030	2035		s'efforcent de	toutes les autoroutes	80 km	
Suède	75 %	2027	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	60 km	100 km sur les routes à faible densité de trafic
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne
PIB par habitant en €	30 440
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9
Taux de chômage	7,2 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210
Part des énergies renouvelables	19,7 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

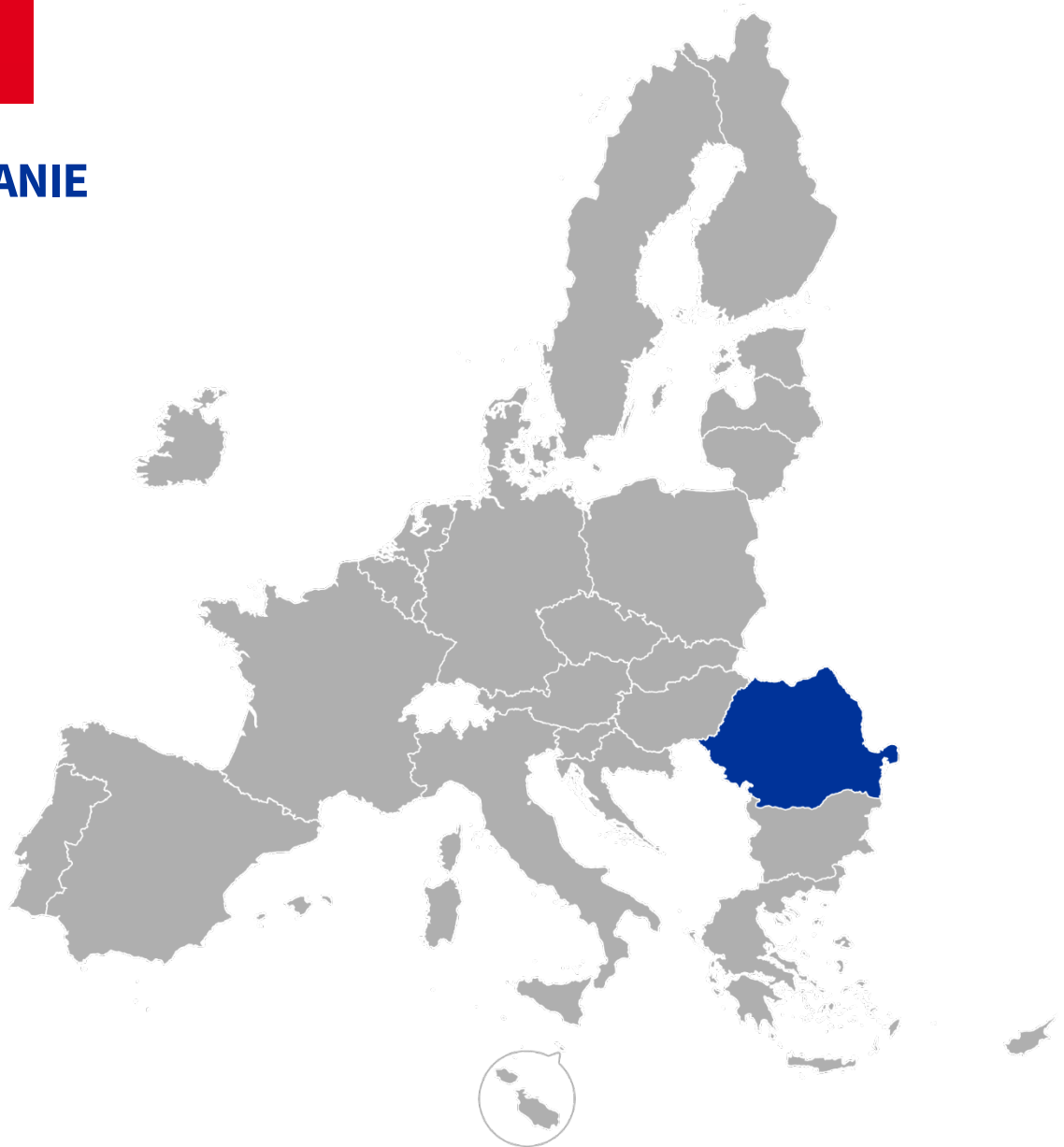
© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925 QC-01-25-005-FR-N
 Print ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567 QC-01-25-005-FR-C



ROUMANIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Bulgarie, la Lettonie et la Tchéquie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les uns des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

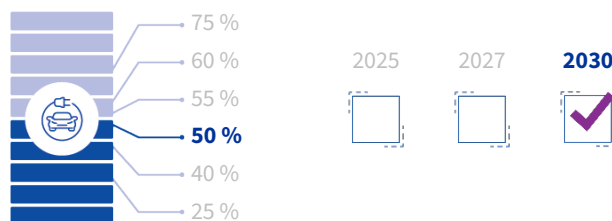
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie	50 %	2030	2050		s'efforcent de	le réseau RTE-T	80 km	
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

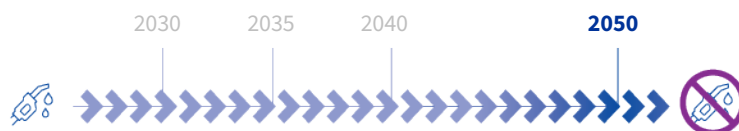
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **50 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2050**.



Vos arguments

- Votre pays est déterminé à contribuer équitablement à la réduction des émissions dans le secteur des transports, tout en veillant à ce que cette transition ne nuise pas à l'économie nationale. Si plusieurs organisations pour le climat ont critiqué le manque d'ambition des plans de transition de la Roumanie, vous mettez en œuvre des changements dans les limites de ce qui est économiquement réalisable.
- L'afflux continu de voitures d'occasion, qui a eu une incidence négative tant sur le climat que sur la performance énergétique dans le passé, constitue une préoccupation majeure. Vous reconnaissez qu'il est nécessaire de modifier les habitudes des consommateurs, mais vous considérez qu'il s'agit d'un objectif à long terme étroitement lié au développement économique de la Roumanie.
- Vous vous opposez fermement à une suppression progressive complète des véhicules à moteur à combustion d'ici à 2035 et plaidez plutôt en faveur d'une échéance plus tardive. Une suppression progressive d'ici à 2050 est bien plus réaliste, et donne à votre économie et à votre population le temps nécessaire pour s'adapter.
- Vous êtes particulièrement intéressé(e) par d'éventuelles mesures de soutien, clauses de réexamen et garanties susceptibles de faciliter la transition et d'atténuer les risques économiques.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **80 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

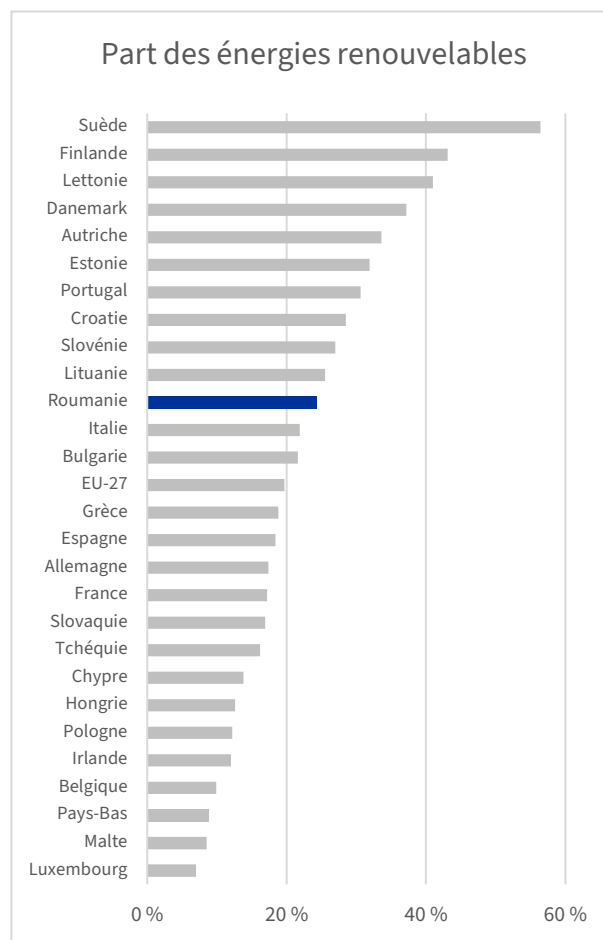
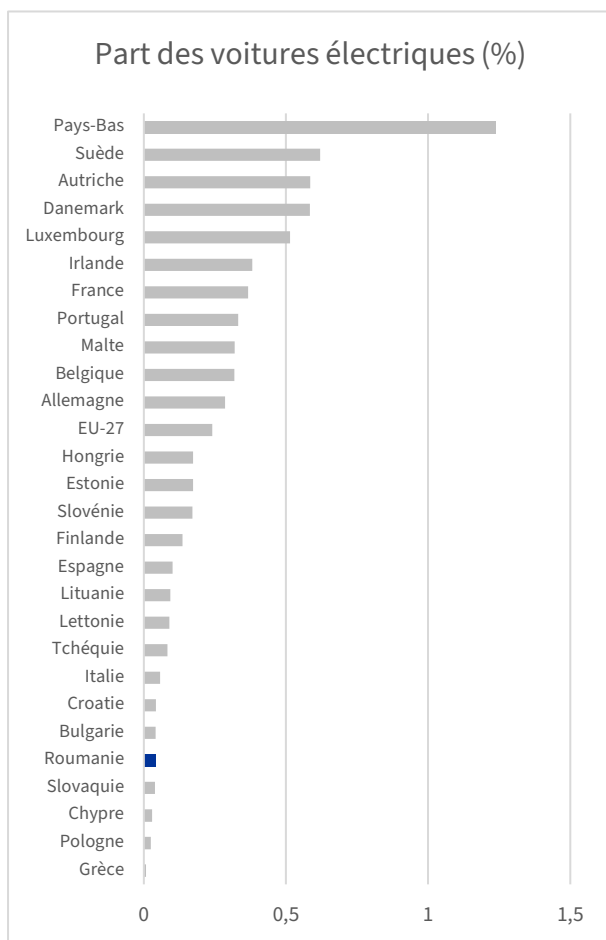
- En ce qui concerne les véhicules électriques, votre pays s'appuie sur un marché de l'occasion en expansion, qui prendra du temps pour se développer étant donné que l'essor des véhicules électriques dans les États membres d'Europe occidentale plus riches commence seulement à s'accélérer.
- Compte tenu de ce qui précède, vous êtes fermement opposé(e) à tout engagement contraignant en faveur de l'expansion des infrastructures de recharge.
- En outre, vous êtes préoccupé(e) par l'équité de la proposition, étant donné que les fonds publics utilisés pour les infrastructures destinées aux véhicules électriques profiteraient principalement aux propriétaires de véhicules électriques, tandis que ceux qui n'en possèdent pas subventionneraient effectivement un système qu'ils n'utilisent pas.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: **Les négociations se déroulent en 2021!**



	Union européenne	Roumanie
PIB par habitant en €	30 440	11 460
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	82,7
Taux de chômage	7,2 %	6,1 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 464
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	234
Part des énergies renouvelables	19,7 %	24,3 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	379
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	126 329
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	2,3 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

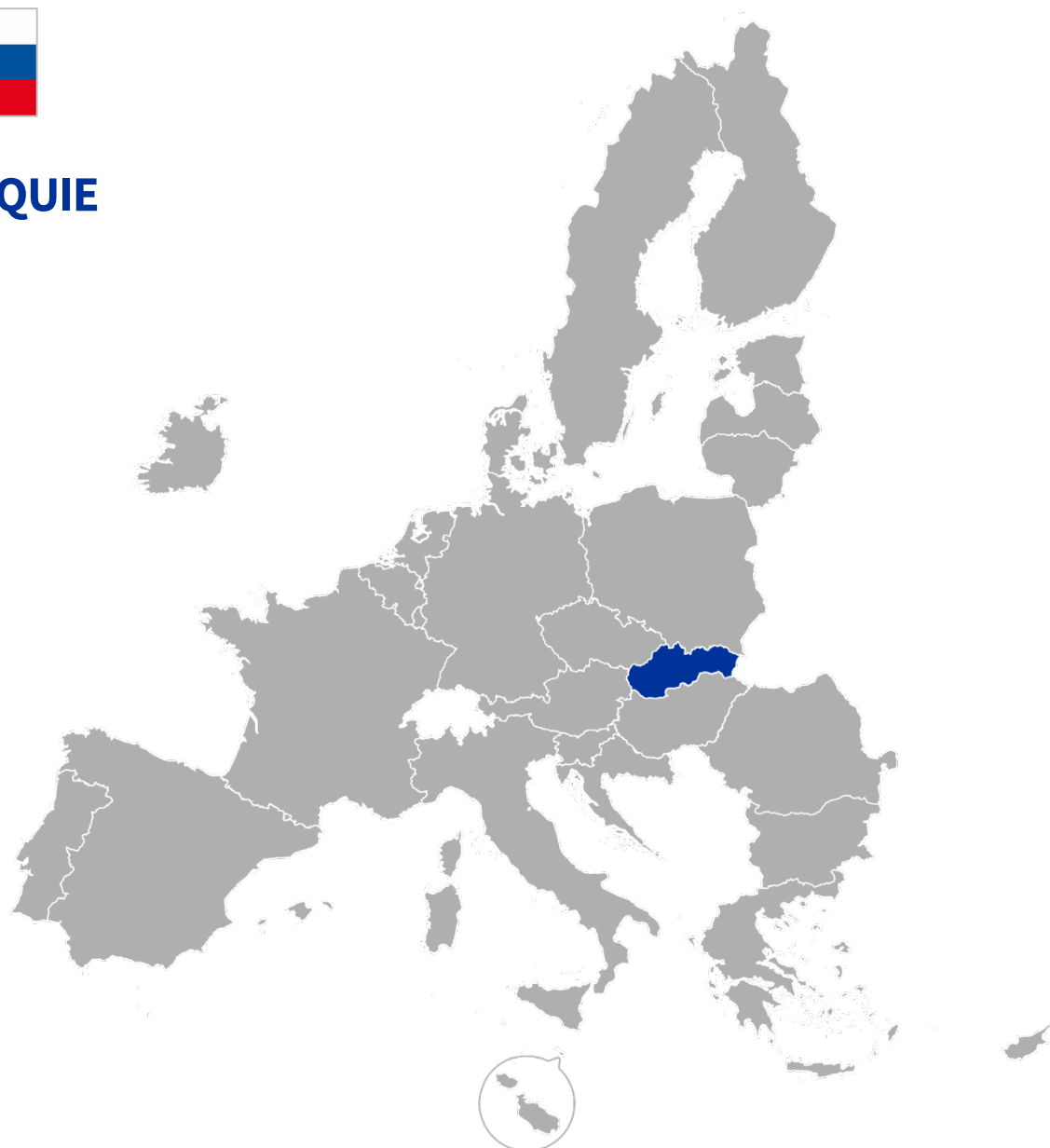
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
QC-01-25-005-FR-C



SLOVAQUIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIÉ À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Allemagne, la France et l'Italie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.
Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous
nous sommes mis d'accord sur une position
commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

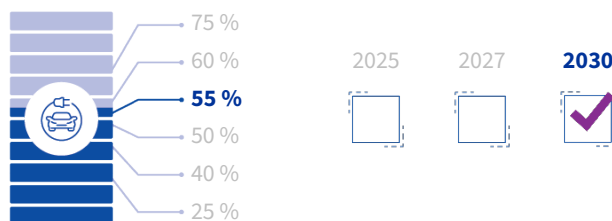
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie	55 %	2030	2040		s'efforcent de	le réseau RTE-T	60 km	
Slovénie								
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

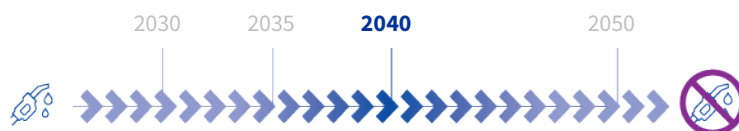
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2040**.



Vos arguments

- Votre pays aspire à jouer un rôle de premier plan en matière d'action pour le climat. Au début de cette année, votre gouvernement a approuvé la stratégie de politique environnementale "Pour une Slovaquie plus verte", qui fixe des objectifs en matière de protection des ressources naturelles, de réduction de la pollution et de promotion d'une économie circulaire. Cela renforce votre rôle de premier plan dans ce domaine et vous souhaitez exprimer votre position aujourd'hui.
- La Slovaquie abrite des usines de fabrication pour de grandes entreprises automobiles, avec 177 000 emplois directs dans le secteur et bien plus dans les industries connexes. En 2019, les constructeurs ont produit plus d'un million de voitures. L'industrie automobile est une pierre angulaire de l'économie slovaque, représentant 13 % du PIB, près de 50 % de la production industrielle, et 46 % des exportations.
- Vous reconnaissez que pour passer à la mobilité électrique, le secteur automobile de votre pays devra être considérablement restructuré. Par conséquent, vous êtes favorable à une suppression progressive légèrement ultérieure tout en maintenant l'objectif initial de 55 % pour 2030.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **60 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

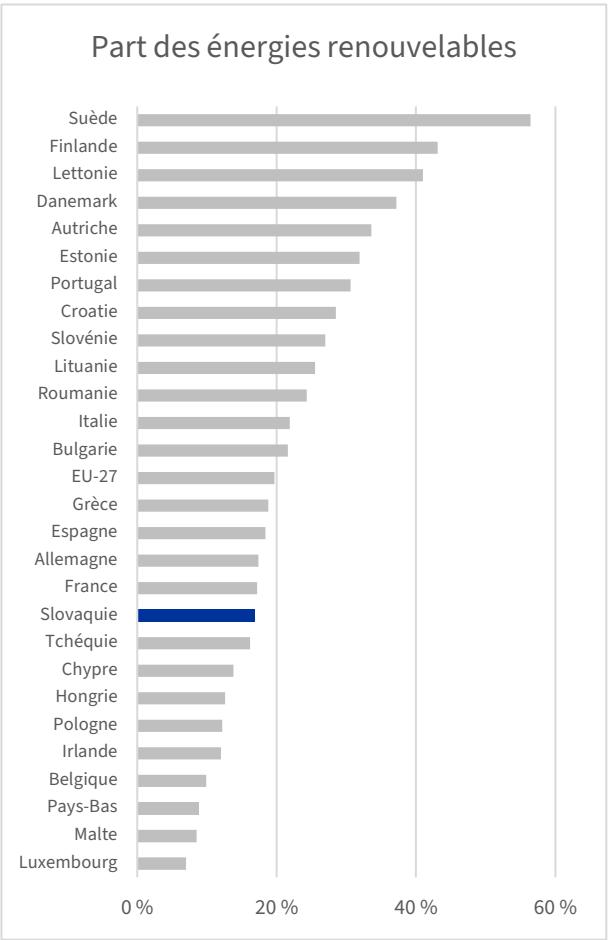
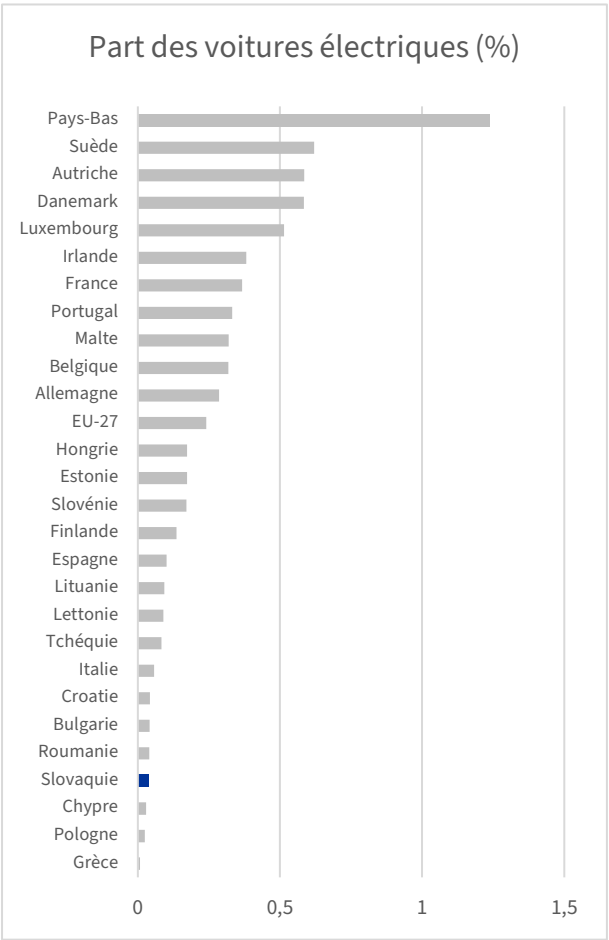
- Vous ne vous opposez pas nécessairement à la proposition de la Commission, mais préférez une approche plus prudente.
- Les technologies des véhicules électriques évoluent rapidement et des innovations telles que la recharge sans fil et l'échange de batteries apparaissent régulièrement.
- Compte tenu de cette incertitude, les investissements à grande échelle dans les infrastructures de recharge actuelles risquent de devenir obsolètes, ce qui pourrait entraîner un gaspillage de ressources. Une stratégie plus souple est nécessaire pour s'adapter aux évolutions futures.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: **Les négociations se déroulent en 2021!**



	Union européenne	Slovaquie
PIB par habitant en €	30 440	17 270
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	112,0
Taux de chômage	7,2 %	6,7 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 803
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	84
Part des énergies renouvelables	19,7 %	16,9 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	447
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	76 300
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	1,2 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu

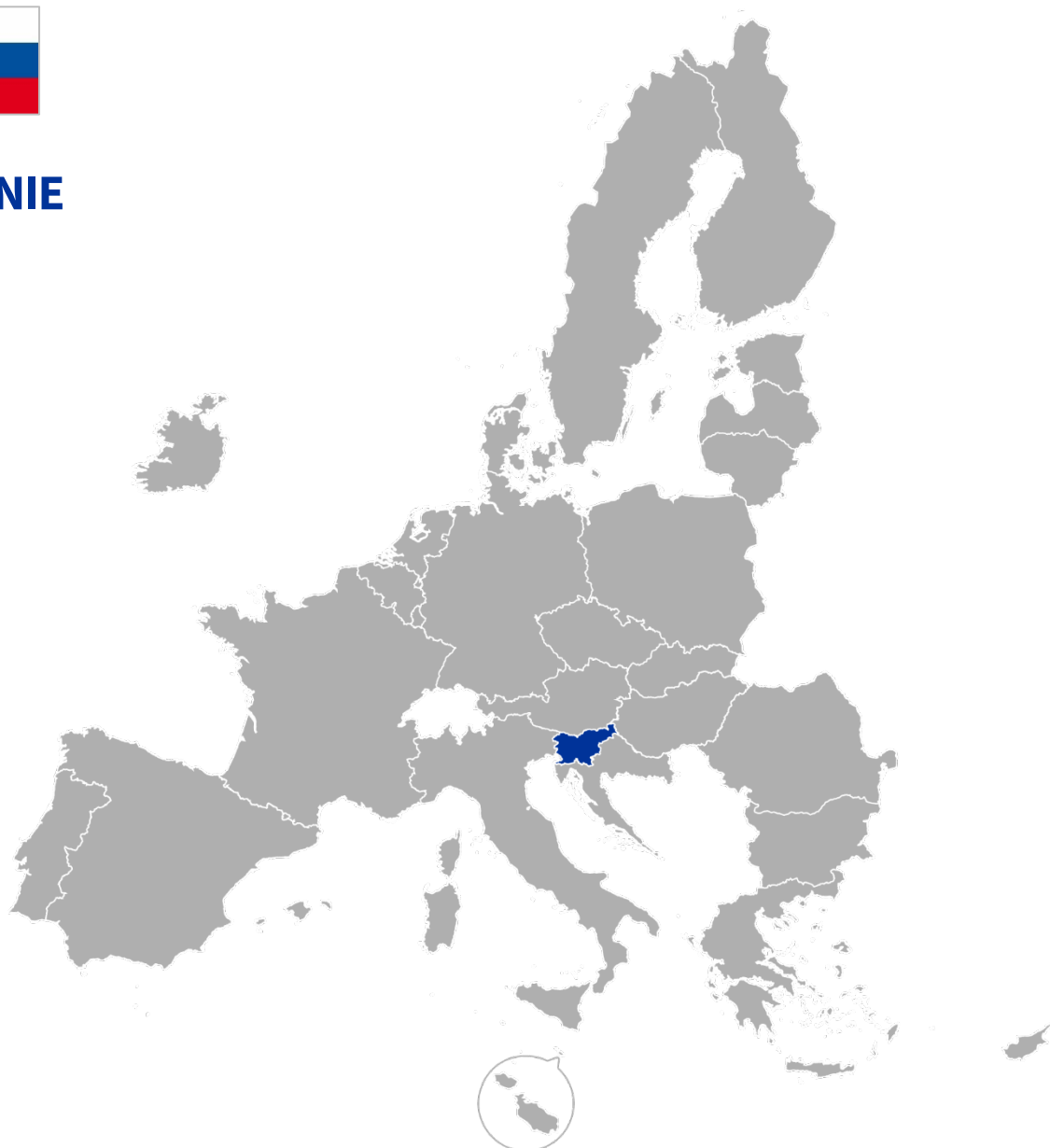
© Union européenne, 2025

| Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925 QC-01-25-005-FR-N
 Print ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567 QC-01-25-005-FR-C



SLOVÉNIE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR



Conseil de
l'Union européenne

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Finlande, la Grèce et la Suède**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____%. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas _____ km les unes des autres, car
Ces infrastructures devraient couvrir _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

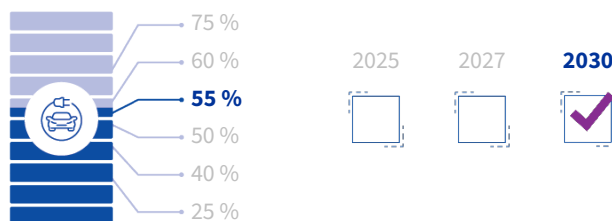
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie	55 %	2030	2035		s'efforcent de	le réseau RTE-T	100 km	
Espagne								
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

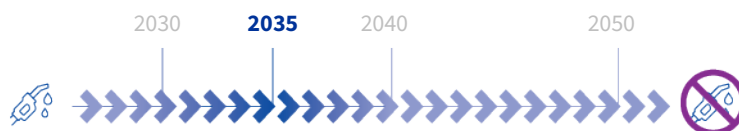
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **55 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2035**.



Vos arguments

- Le changement climatique est une priorité absolue pour votre pays, et la transition vers une économie circulaire à faible intensité de carbone est un objectif stratégique pour l'économie slovène.
- Vous soutenez la proposition de la Commission, qui suit selon vous une approche équilibrée – ni trop ambitieuse ni trop modeste. Vous reconnaissez que, pour de nombreux pays de l'UE, la restructuration des sources d'énergie sera essentielle, compte tenu de l'augmentation attendue de la demande d'électricité en raison du passage à l'électromobilité. Vous soulignez qu'il importe de veiller à ce que tous les pays disposent du temps et du soutien nécessaires à la transition vers des sources d'énergie plus propres.
- La transition vers des sources d'énergie à émissions de carbone nulles, bien qu'elle ne fasse pas directement partie de cette proposition, est essentielle, étant donné que la recharge des véhicules électriques avec de l'électricité à forte intensité de carbone n'est pas une solution durable. Un effort coordonné est nécessaire pour faire en sorte que l'électromobilité s'aligne sur des objectifs de décarbonation plus larges.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre le **réseau RTE-T**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **100 kilomètres** les unes des autres.

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

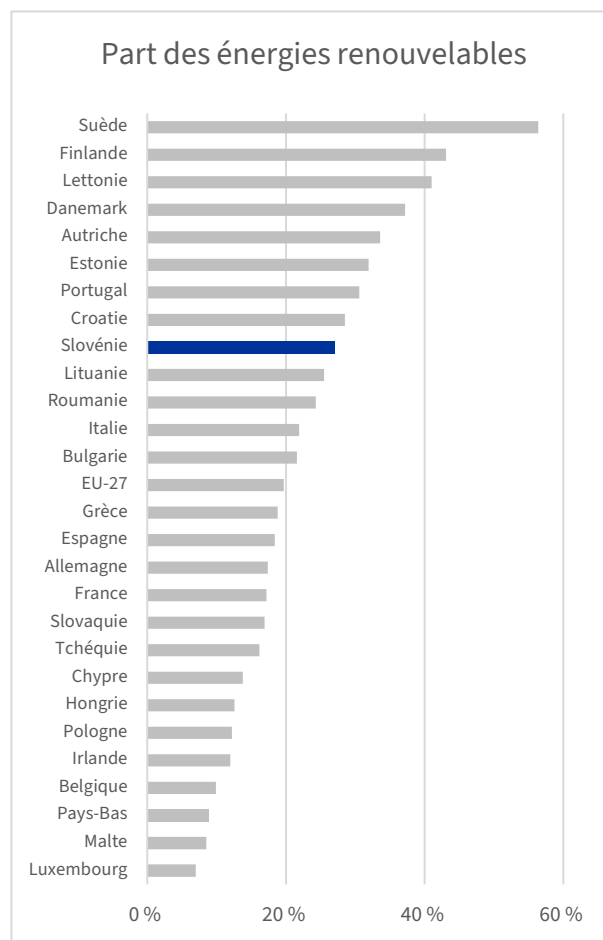
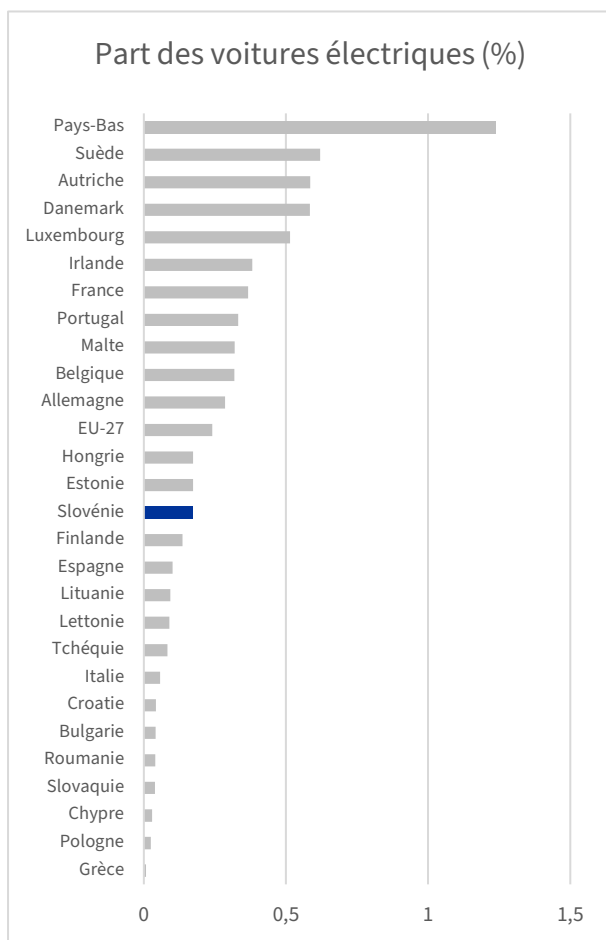
100 km

Vos arguments

- Vous êtes opposé(e) aux exigences obligatoires applicables aux points de recharge, estimant que la croissance du marché des véhicules électriques stimulera naturellement la demande d'infrastructures de recharge.
- Le secteur privé devrait jouer un rôle clé dans le développement d'un réseau efficace, en veillant à ce que les investissements correspondent aux besoins réels du marché.
- Cette approche est conforme aux principes du marché libre, étant donné que les investissements publics pourraient décourager l'innovation du secteur privé ainsi que ses investissements dans les solutions de recharge.
- Vos notes:

Contexte

N.B.: **Les négociations se déroulent en 2021!**



	Union européenne	Slovénie
PIB par habitant en €	30 440	22 230
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	103,7
Taux de chômage	7,2 %	5,0 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 957
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	176
Part des énergies renouvelables	19,7 %	27,0 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	555
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	53 367
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	3,2 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

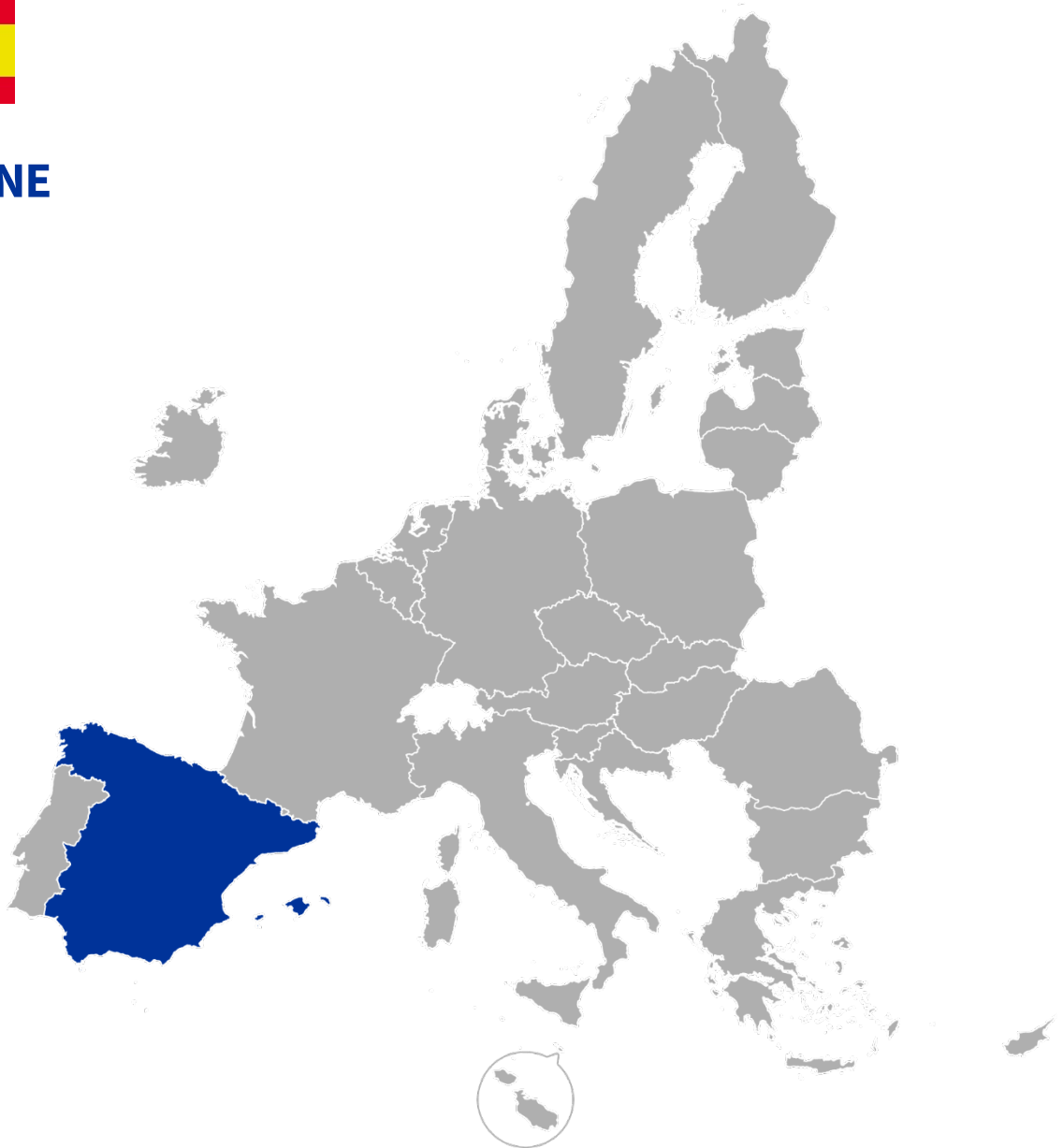
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
 ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
 QC-01-25-005-FR-C



ESPAGNE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ **Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières**

Profils des rôles | **Version avancée** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



ESPAGNE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **l'Estonie et le Portugal**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des discussions
fructueuses avec _____, et nous nous
sommes mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques devrait
représenter au moins ____ %. Nous sommes en
faveur d'une suppression progressive de
l'immatriculation de véhicules non électriques à
partir de l'année _____, parce que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des infrastructures
de recharge destinées aux véhicules électriques à
une distance ne dépassant pas ____ km les unes des
autres, car. Ces infrastructures devraient couvrir
_____, car _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que nous
trouverons un compromis réaliste lors de la session
d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

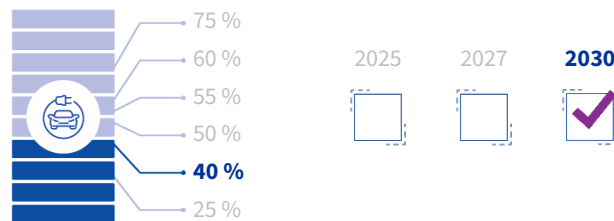
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne	40 %	2030	2035		s'efforcent de	toutes les autoroutes	80 km	
Suède								
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

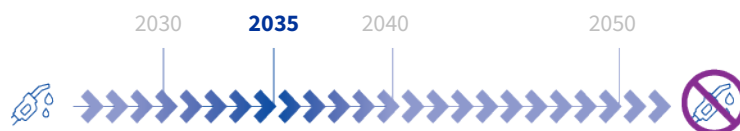
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2030**, les véhicules électriques devront représenter **40 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2035**.



Vos arguments

- Votre pays étant le deuxième plus grand pays de l'UE, le secteur des transports joue un rôle majeur dans votre économie, mais est aussi la principale source d'émissions de gaz à effet de serre.
- Vous trouvez que la proposition de la Commission est trop rigide et insistez sur la nécessité d'une certaine souplesse, notamment pour atteindre l'objectif pour 2030, afin d'éviter les chocs sur le marché. Il s'agit d'une réelle préoccupation compte tenu des difficultés économiques rencontrées par votre pays au cours de la dernière décennie.
- Avec l'un des taux de chômage les plus élevés de l'UE, votre principale priorité est de veiller à ce que la transition vers les véhicules électriques ne conduise pas à des pertes d'emplois. Par conséquent, vous plaidez en faveur de mesures de soutien, y compris des investissements dans des jeunes entreprises espagnoles pour stimuler l'essor des véhicules électriques et les programmes de formation destinés aux jeunes travailleurs sans emploi, afin de les aider à s'insérer dans le secteur des véhicules électriques, qui est en pleine croissance.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'efforcent de** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **80 kilomètres** les unes des autres.

**toutes les
autoroutes**



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

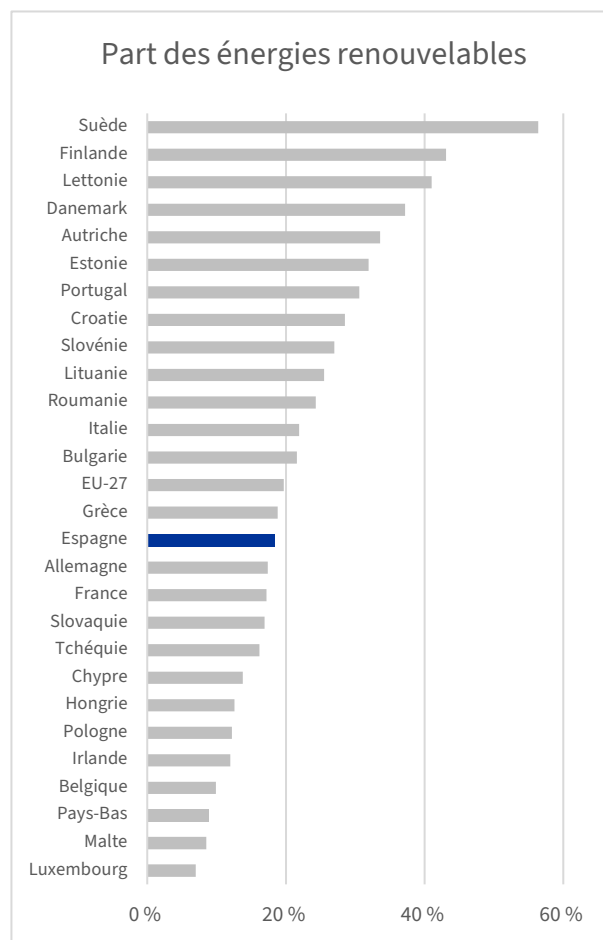
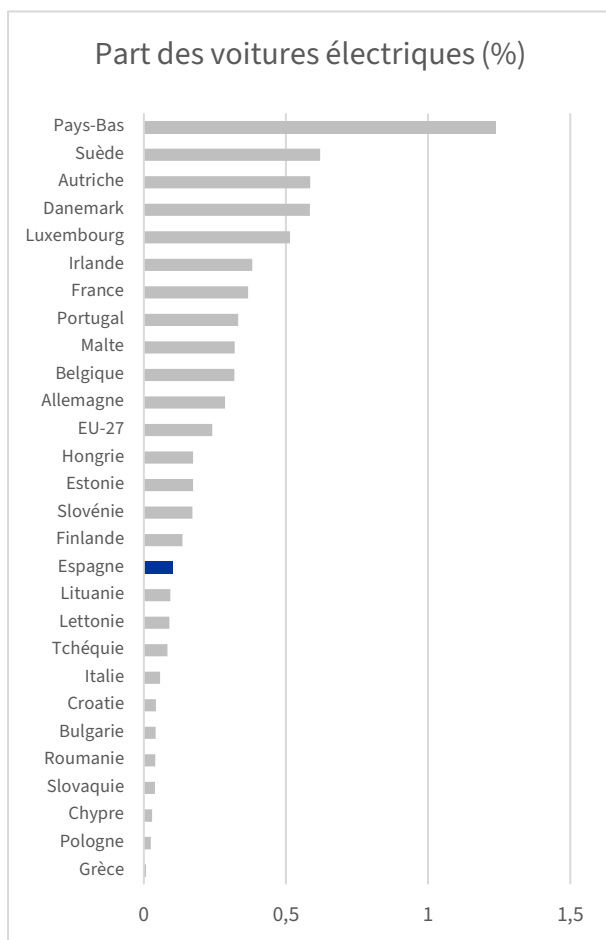
- Les États membres de l'UE ont des réseaux routiers différents, qui varient en fonction de leur densité de population, donc un règlement "passe-partout" ne convient pas.
- L'Espagne compte de nombreuses zones rurales à faible densité de population où la concentration de voitures est faible, ce qui signifie que les points de recharge de véhicules électriques seraient sous-utilisés dans ces régions et ne sont donc pas nécessaires tous les 60 km. Par conséquent, vous demandez une certaine souplesse pour fixer des objectifs nationaux qui n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales.
- Toutefois, vous estimez qu'il serait plus avantageux de se concentrer sur l'installation de points de recharge le long de toutes les autoroutes, étant donné que les propriétaires de véhicules électriques ne résident pas uniquement le long du réseau RTE-T.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Espagne
PIB par habitant en €	30 440	23 850
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	93,8
Taux de chômage	7,2 %	15,5 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 577
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	158
Part des énergies renouvelables	19,7 %	18,4 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	549
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	939 096
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	1,9 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

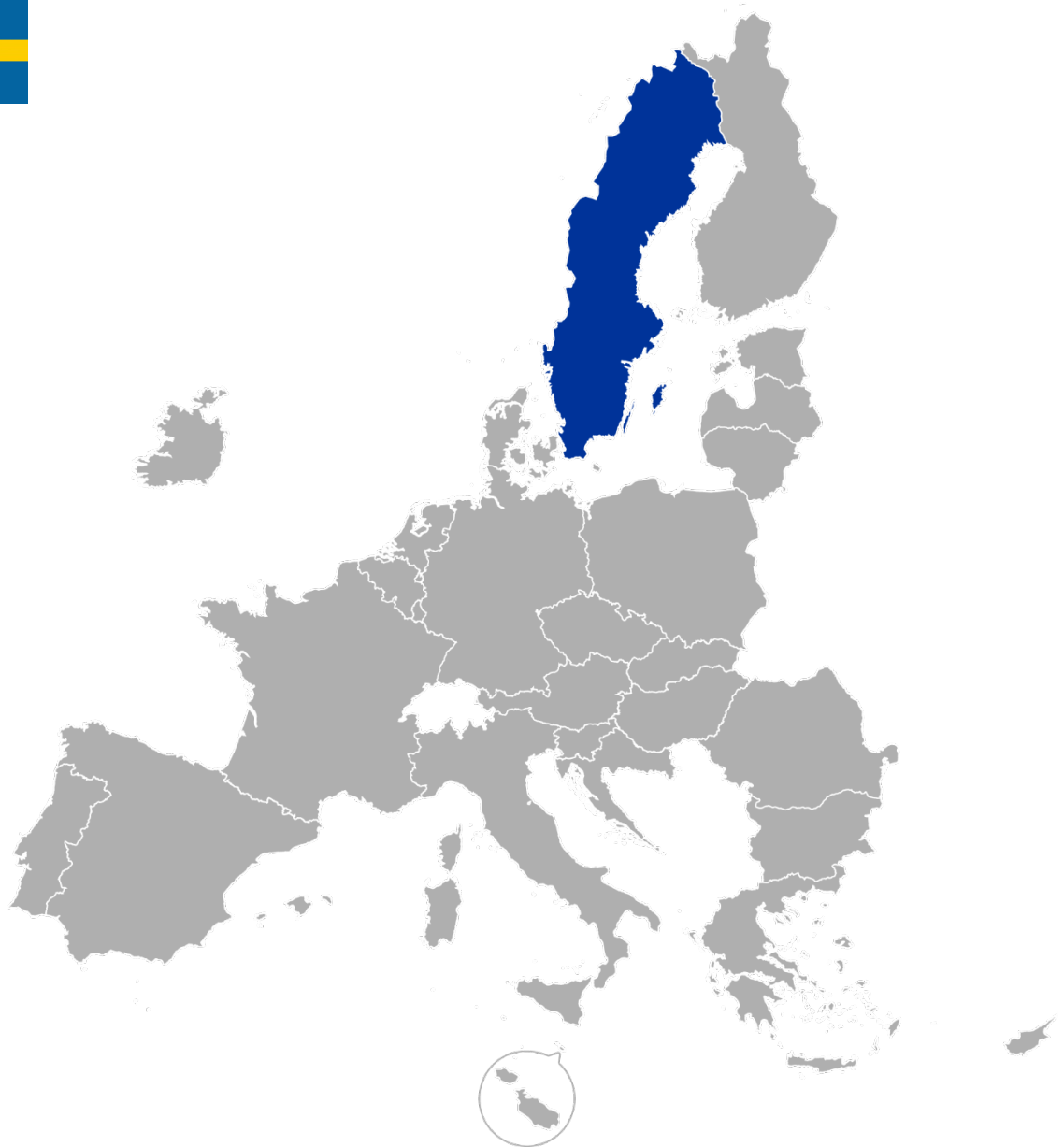
PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
 ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
 QC-01-25-005-FR-C



SUÈDE



DANS LA PEAU D'UN(E) MINISTRE: NÉGOCIER À 27

■ Règlement sur les émissions de CO₂ des voitures particulières

Profils des rôles | **Version avancée** | FR

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves
et le déploiement d'infrastructures destinées aux véhicules électriques

CONTEXTE DE LA PROPOSITION

En tant que partie à l'accord de Paris, l'UE s'est engagée à lutter contre le changement climatique. Avec la loi européenne sur le climat, l'UE a rendu l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 juridiquement contraignant. Cela nécessite une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), que l'UE cherche à réaliser grâce au pacte vert pour l'Europe, la principale initiative de la Commission européenne pour la période 2019-2024.

Le secteur des transports revêt une importance critique pour la réussite du pacte vert. Depuis 2019, les transports sont responsables d'un quart de l'ensemble des émissions de GES dans l'UE. Les voitures particulières et les motocycles sont à l'origine de 60 % de ces émissions. Il est bien connu que réduire les émissions dans le secteur des transports est difficile: les émissions du transport routier ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2019.

Il est urgent de prendre des mesures pour progresser vers un système plus durable de transport des personnes, dans lequel les véhicules électriques jouent un rôle central. Malgré l'offre de plus en plus étendue de véhicules électriques ces dernières années, la plupart des voitures particulières dans l'UE fonctionnent encore à l'essence ou au diesel. La proposition de la Commission européenne cherche à combler une lacune majeure dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à établir une date limite pour la vente de voitures neuves utilisant des combustibles fossiles ainsi qu'une exigence minimale pour la mise en place d'infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques.

Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (c'est-à-dire fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à 2030, les véhicules électriques devront représenter 55 % des véhicules nouvellement immatriculés.
- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année 2035.

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres s'engagent à fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.
- B) Ce réseau couvre le réseau RTE-T. Au sein du réseau, les points de recharge ne peuvent être distants de plus de 60 kilomètres les uns des autres.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.
Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.



SUÈDE

Ordre du jour

Nous sommes en 2021, et à l'ordre du jour de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" figure la proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur l'écologisation des voitures particulières neuves sur les routes de l'UE.

Vous discuterez du projet avec les représentants des autres États membres, dans le but de parvenir à un compromis.



Votre objectif principal

Dégager une position commune du Conseil qui reflète vos intérêts. Vous pouvez également envisager de soutenir une option de compromis qui reflète partiellement vos intérêts.

Vos tâches

1. **Lisez attentivement les informations concernant votre groupe**, qui présentent vos intérêts et vos positions.
2. Certains de **vos arguments** concordent avec les positions de pays comme **la Finlande, la Grèce et la Slovaquie**. Voyez avec vos homologues si vous pouvez coopérer afin de défendre vos éventuels intérêts communs.

*Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Madame la Commissaire/Monsieur le
Commissaire, chères/chers collègues,*

*Permettez-moi tout d'abord de remercier la
Commission d'avoir soumis cette proposition et la
présidence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Avant cette session, nous avons eu des
discussions fructueuses avec
_____, et nous nous sommes
mis d'accord sur une position commune.*

*Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les
objectifs énoncés à l'article 1^{er} du règlement.
D'ici _____ la part de véhicules électriques
devrait représenter au moins ____%. Nous
sommes en faveur d'une suppression
progressive de l'immatriculation de véhicules
non électriques à partir de l'année _____, parce
que _____.*

*En ce qui concerne l'article 2, les États membres
devraient s'engager à installer des
infrastructures de recharge destinées aux
véhicules électriques à une distance ne
dépassant pas _____ km les unes des autres, car
Ces infrastructures devraient couvrir _____.*

*Nous avons toute confiance dans le fait que
nous trouverons un compromis réaliste lors de
la session d'aujourd'hui.*

Je vous remercie.

3. Préparez une **déclaration d'introduction** (maximum 1 minute) pour le premier tour de négociations officielles. Indiquez quelle est votre position sur les articles 1^{er} et 2. Vous pouvez vous inspirer du modèle fourni dans l'encadré à gauche.
4. Faites votre déclaration d'introduction lorsque la présidence (qui préside la session) vous donne la parole. Si vous êtes d'accord avec les positions d'autres pays qui ont déjà pris la parole, précisez-le.
5. Écoutez les positions exposées par les autres pays. **Complétez le tableau** figurant à la page suivante afin de suivre l'évolution de leurs positions. Dans une large mesure, la négociation consiste à s'écouter mutuellement et à chercher des solutions qui conviennent à tout le monde.
6. Au cours des négociations officielles, **exposez vos positions et arguments**. Lorsque vos arguments concordent avec ceux d'autres pays, il peut être utile de les présenter ensemble afin de leur donner plus de poids.
7. C'est **vous qui décidez de ce pour quoi vous allez voter à la fin**. Gardez à l'esprit que, lors du vote final sur une proposition de compromis, vous aurez le choix entre un compromis qui ne vous donnera peut-être pas entièrement satisfaction, ou pas de résultat du tout.

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

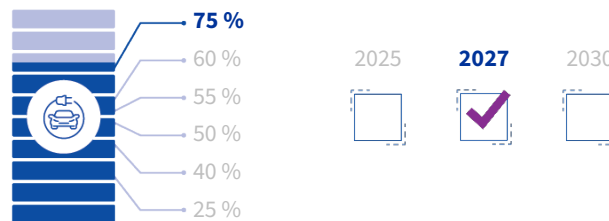
	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Autriche								
Belgique								
Bulgarie								
Croatie								
Chypre								
Tchéquie								
Danemark								
Estonie								
Finlande								
France								
Allemagne								
Grèce								
Hongrie								
Irlande								

	Article 1 ^{er}				Article 2			
	1A		1B	Autres suggestions/notes	2A	2B		Autres suggestions/notes
	% de l'ensemble des voitures devant être électriques ...	... d'ici l'année ...	... à partir de l'année ...		Les États membres ...	Le réseau couvre ...	à une distance ne dépassant pas ...	
Italie								
Lettonie								
Lituanie								
Luxembourg								
Malte								
Pays-Bas								
Pologne								
Portugal								
Roumanie								
Slovaquie								
Slovénie								
Espagne								
Suède	75 %	2027	2030		s'engagent à	toutes les autoroutes	60 km	100 km sur les routes à faible densité de trafic
Commission	55 %	2030	2035		s'engagent à	le réseau RTE-T	60 km	

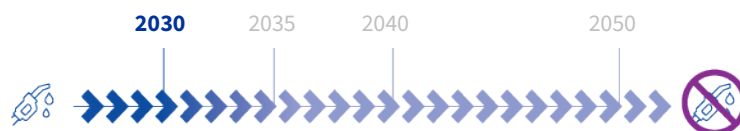
Article premier

Réduction des émissions des véhicules particuliers neufs

- A) Il convient de mettre progressivement fin aux nouvelles immatriculations de véhicules équipés d'un moteur à combustion interne (fonctionnant à l'essence ou au diesel). D'ici à **2027**, les véhicules électriques devront représenter **75 % des véhicules nouvellement immatriculés**.



- B) Plus aucune voiture neuve fonctionnant à l'essence ou au diesel ne sera immatriculée dans l'UE à partir de l'année **2030**.



Vos arguments

- Au niveau national, votre gouvernement vise à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2040 dans tous les secteurs, ce qui fait de votre pays l'un des plus ambitieux de l'UE et un acteur de premier plan dans l'action pour le climat aux côtés d'autres nations nordiques. Une action collective urgente s'impose pour réduire les émissions dans le secteur des transports.
- Vous êtes favorable à une suppression progressive plus ambitieuse à l'échelle de l'UE, car cela se rapprocherait plus de vos engagements nationaux. Vous estimez également qu'avec la bonne approche, la transition vers une production d'énergie neutre en carbone est réalisable.
- Votre propre expérience prouve ce qui est possible; vous prévoyez d'accélérer la fermeture de votre dernière centrale au charbon à 2022, soit avec deux ans d'avance, grâce au dévouement tant de votre gouvernement que de votre population qui prennent la crise climatique au sérieux.
- Vos notes:

Article 2

Infrastructures de recharge des véhicules électriques

- A) Les États membres **s'engagent à** fournir un réseau de points de recharge électrique pour les voitures.

s'engagent à



s'efforcent de



- B) Ce réseau couvre **toutes les autoroutes**. Les stations de recharge ne peuvent être distantes de plus de **60 kilomètres** les unes des autres (**100 km sur les routes à faible densité de trafic**).

toutes les
autoroutes



réseau RTE-T



40 km

60 km

80 km

100 km

Vos arguments

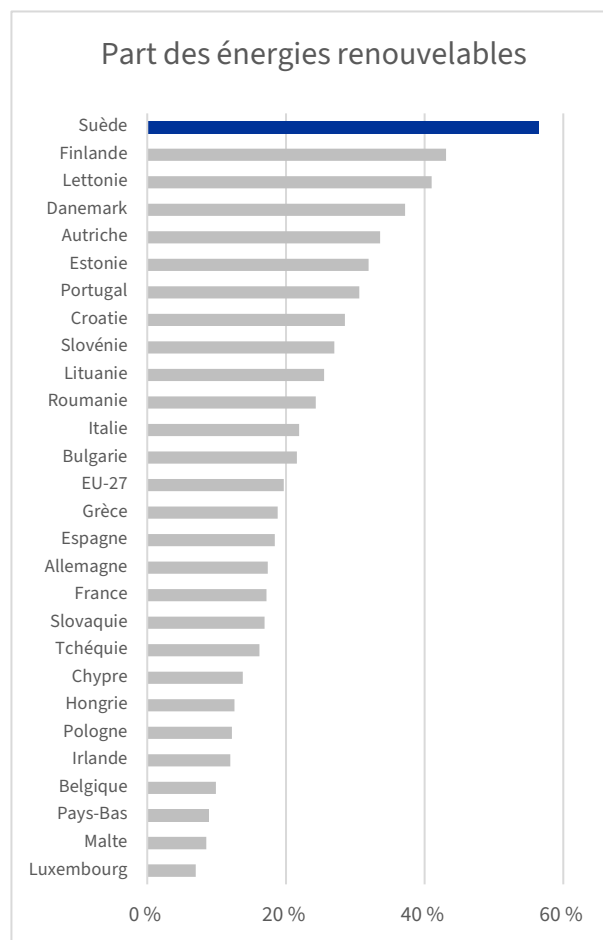
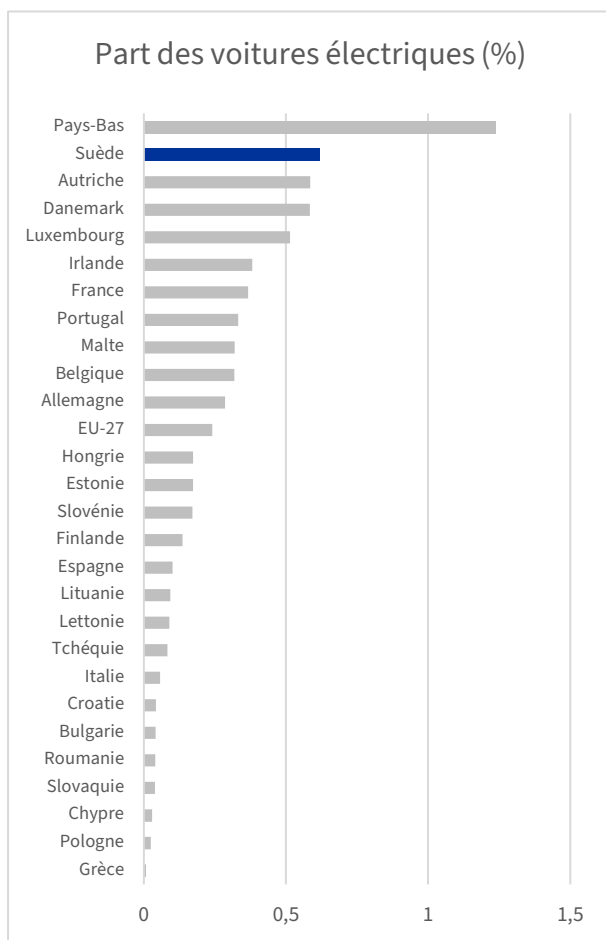
- En ce qui concerne les infrastructures pour carburant, vous devez veiller à ce que les nouveaux objectifs tiennent compte des particularités de la Suède. Dans les zones septentrionales peu peuplées de votre pays, les distances entre les villages sont importantes, le trafic est faible et la rentabilité des stations de recharge est limitée.
- Par conséquent, vous ne soutenez pas la proposition de la Commission en l'état. Vous êtes favorable à certaines modifications.
- Plus précisément, tout en maintenant la distance de 60 km sur les routes à circulation normale, vous proposez une distance pouvant aller jusqu'à 100 km sur les routes peu fréquentées.
- Vos notes:

Note: Le contenu présenté a été élaboré de manière didactique afin de garantir le déroulement optimal du jeu et de permettre aux participants de vivre la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Il ne présente pas nécessairement un contenu réel ni ne reflète de réelles positions politiques.

Contexte

N.B.: Les négociations se déroulent en 2021!



	Union européenne	Suède
PIB par habitant en €	30 440	46 250
Densité de population (habitants par kilomètre carré)	108,9	25,2
Taux de chômage	7,2 %	8,5 %
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	2 154	1 281
Intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité (gCO ₂ e/kWh)	210	8
Part des énergies renouvelables	19,7 %	56,4 %
Taux de motorisation (nombre de voitures pour 1 000 habitants)	555	476
Voitures particulières neuves immatriculées en 2019	10 949 740	298 771
Part des véhicules électriques neufs immatriculés en 2019	4,92 %	9,4 %

La présente publication est produite par le secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres. Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web: www.consilium.europa.eu
 © Union européenne, 2025 | Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PDF
Print

ISBN 978-92-850-0463-7 doi:10.2860/2643925
 ISBN 978-92-850-0464-4 doi:10.2860/9197567

QC-01-25-005-FR-N
 QC-01-25-005-FR-C